

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 JUIN 2016

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le lundi 30 mai 2016 pour le lundi 6 juin 2016 à 14 heures 30.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- | | | |
|--------------------|-----|---|
| M. le Maire | n°1 | Désignation du Secrétaire. (page 536). |
| M. le Maire | n°2 | Pouvoirs. (page 536). |
| M. le Maire | n°3 | Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2016. (page 536). |
| M. le Maire | n°4 | Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire. (page 537). |
| M. le Maire | n°5 | Communications diverses. (page 547). |

FINANCES

- | | | |
|------------------|------|---|
| M. MARTIN | n°6 | Compte de gestion de l'exercice 2015. Approbation. (page 548). |
| M. MARTIN | n°7 | Compte administratif de l'exercice 2015. Approbation. (page 552). |
| M. MARTIN | n°8 | Budget principal et budgets annexes. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2015 à la section d'investissement. Approbation. (page 623). |
| M. MARTIN | n°9 | Budget supplémentaire. Budget principal et budgets annexes. Approbation. (page 625). |
| M. MARTIN | n°10 | Dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales. Candidature de la Mairie d'Orléans. Approbation. (page 629). |

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- | | | |
|------------------|------|---|
| Mme ANTON | n°11 | Développement Durable à Orléans. Examen du rapport annuel 2015. (page 631). |
|------------------|------|---|

- Mme ANTON** n°12 Journées Environnement Santé 2016. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Caisse des dépôts et consignations. (page 650).
- Mme ANTON** n°13 Environnement. Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (S.I.B.L.) Approbation du projet de nouveaux statuts. (page 652).
- Mme CHERADAME** n°14 Aménagement. Z.A.C. du Clos de la Pointe. Lancement d'une procédure de consultation en vue de la désignation d'un aménageur. (page 662).
- Mme CHERADAME** n°15 Aménagement. Z.A.C. du Clos de la Pointe. Approbation des modalités de mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale. (page 667).
- Mme CHERADAME** n°16 Aménagement. Société d'Économie Mixte Patrimoniale (S.E.M.PAT.) Orléans-Val de Loire. Approbation du projet de nouveaux statuts. (page 667).
- Mme CHERADAME** n°17 Aménagement. Société d'Économie Mixte pour le Développement de l'Orléanais (S.E.M.D.O.) Approbation du projet de nouveaux statuts. (page 698).
- Mme CHERADAME** n°18 S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues. Examen du rapport d'activités 2015. (page 725).
- Mme CHERADAME** n°19 Action foncière. Acquisitions et cessions immobilières de la Mairie et de ses aménageurs. Bilan de l'année 2015. (page 728).
- Mme CHERADAME** n°20 Urbanisme. Projet intra-mairies. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 739).
- M. MARTIN** n°21 Habitat-Logement. S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE. Réhabilitation de 105 logements de la "Résidence Rive de Loire" situés 2/4/6 place Konrad Adenauer et 4/6/8 place Louis Armand à Orléans. Garantie d'un emprunt de 83 200 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention. (page 740).

TERRITOIRES ET PROXIMITE

- M. POISSON** n°22 Mobilité-stationnement. Soutien à l'innovation. Approbation d'une convention d'échanges de données à passer avec la société SMART MOVING S.A.S. (page 741).
- Mme de QUATREBARBES** n°23 Espace public. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.). Actualisation des tarifs pour 2017. (page 743).

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

- Mme LECLERC** n°24 Espace Famille. Quotient familial. Actualisation du barème. (page 744).

- M. MONTILLOT** n°25 Prévention-réussite. Opération Espace dans ma Ville. Approbation d'une convention à passer avec l'association Planète Sciences, le C.C.A.S d'Orléans et la C.A.F. du Loiret. (page 745).
- M. MONTILLOT** n°26 Éducation. Règlement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.). Approbation de modifications. (page 746).
- M. MONTILLOT** n°27 Éducation. Restauration. Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.). Activités périscolaires. Actualisation des tarifs. (page 762).
- Mme LOEILLET** n°28 Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 769).

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

- Mme KERRIEN** n°29 Culture. Théâtre. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention-cadre à passer avec l'État, la Région, le Département, la Scène nationale d'Orléans, le Centre Dramatique national d'Orléans, le C.A.D.O., et le Centre Chorégraphique National d'Orléans. (page 775).
- Mme KERRIEN** n°30 Arts et économie créative. Approbation de conventions à passer avec des associations culturelles et l'E.S.A.D. Attribution de subventions. (page 776).
- M. MOITTIE** n°31 Musées municipaux. Centre Charles Péguy et Mus eum. Approbation de conventions de dépôt à passer avec l'État et avec la commune de Faverolles. (page 779).
- Mme KERRIEN**
- M. MOITTIE** n°32 Musée des beaux-arts. Approbation d'une convention de mécénat culturel à passer avec la société L.C.L. (page 780).
- Mme GRIVOT** n°33 Tourisme, événementiel et promotion du territoire. Approbation de conventions de soutien. Attribution de subventions. (page 780).
- M. FOUSSIER** n°34 Événementiel. Marché de Noël 2016. Fixation de redevances, cautions et pénalités. Approbation d'une convention type d'occupation temporaire du domaine public. (page 781).
- Mme BARRUEL** n°35 Enseignement supérieur. Université d'Orléans. Désignation d'un représentant au Conseil d'administration. (page 783).

RESSOURCES

- Mme SAUVEGRAIN** n°36 Mutualisation des achats. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour plusieurs familles d'achat à passer avec la Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire et le C.C.A.S. d'Orléans. (page 784).

- | | | |
|------------------|------|--|
| M. MARTIN | n°37 | Affaires juridiques. Réclamation indemnitaire suite à l'annulation par le Tribunal administratif d'Orléans d'une décision d'exclusion des marchés. Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec M. X. (page 785). |
| M. MARTIN | n°38 | Commission Consultative des Services Publics Locaux. Examen du bilan d'activités 2015. (page 786). |
| M. PEZET | n°39 | Bâtiments communaux. Mise à disposition de divers bâtiments. Approbation d'une convention à passer avec la société GrDF. (page 787). |

Le Maire : M. Olivier CARRE

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 13 juin 2016.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Olivier CARRE

PROCES - VERBAL

Le lundi six juin deux mille seize, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. CARRE, Maire, Président (jusqu'à 15 h 45 et à partir de 15 h 50) ;

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint ;

Mme ANTON, M. SANKHON, Mmes de QUATREBARBES, GRIVOT, LECLERC, MM. NOUMI KOMGUEM, FOUSSIER, Mme ODUNLAMI, MM. GROUARD (jusqu'à 15 h 45 et à partir de 15 h 50), LANGLOIS, Mmes RICARD, DIABIRA, CARRE, MM. HOEL, BLANLUET, Adjoints ;

M. MOITTIE, Mmes ARSAC, SUIRE, HOSRI, MM. GABELLE, LELOUP, POISSON, Mmes BARRUEL, DESCHAMPS, LABADIE, ALLAIRE, MM. PEZET, LAGARDE, BAILLON (jusqu'à 16 h 05), BARBIER, Mme LOEILLET (Secrétaire), M. YEHOUESSI, Mme MATET de RUFFRAY, M. BRARD (jusqu'à 16 h 15), Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mme FOURCADE, MM. de BELLABRE, RICOUD, Mme TRIPET, M. VINCOT.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. GEFFROY	à	Mme LECLERC
M. GAINIER	à	Mme SUIRE
M. LEMAIGNEN	à	Mme LOEILLET
Mme ZERIGUI	à	Mme SAUVEGRAIN
Mme PINAULT	à	Mme KERRIEN
M. BAILLON	à	M. PEZET (à partir de 16 h 05)
M. RENAULT	à	M. SANKHON
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 16 h 15)
Mme ET TOUMI	à	Mme MATET de RUFFRAY

Absent et excusé :

M. LECOQ

La séance est ouverte à 14 h 30.

M. le Maire – Je souhaite commencer ce Conseil en vous demandant d'avoir une pensée pour Christian PEUDUPIN qui nous a quitté très récemment emporté par, comme on dit pudiquement, une longue maladie.

Son clairon ne chantera plus, mais on a tous en tête sa jovialité, son pragmatisme, son écoute et son sens de l'intérêt général qui souvent l'a amené à convaincre ses camarades de l'intérêt à aller dans le sens de la Ville au-dessus de certaines contingences particulières. Et par les temps qui courent, on sait que ce type de raisonnement est celui qui fait avancer à la fois l'intérêt des agents – c'était sa mission en tant que leur représentant – et en même temps l'institution que nous portons tous ensemble.

C'est pour cette raison que je vous propose de tenir dès maintenant une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme LOEILLET est désignée en qualité de secrétaire.

N° 2 – **Pouvoirs**

M. GEFFROY	à	Mme LECLERC
M. GAINIER	à	Mme SUIRE
M. LEMAIGNEN	à	Mme LOEILLET
Mme ZERIGUI	à	Mme SAUVEGRAIN
Mme PINAULT	à	Mme KERRIEN
M. BAILLON	à	M. PEZET (à partir de 16 h 05)
M. RENAULT	à	M. SANKHON
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 16 h 15)
Mme ET TOUMI	à	Mme MATET de RUFFRAY

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2016.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de ses séances du 28 juin 2015 et du 22 février 2016 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois d'avril et mai 2016 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
16-106	20/04/16	Communication. Manifestation « Les Voix d'Orléans ». Approbation d'une convention de prestations de services à passer avec la Société Le Monde. Montant total 54 000 € T.T.C.
16-128	20/05/16	Systèmes d'information. Transfert à titre gratuit de licences informatiques au profit de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
16-126	26/05/16	Musée des Beaux-Arts. Exposition « Orléans pendant la Grande Guerre, une ville et des vies à l'arrière ». Fixation du prix de vente du livret.
<u>ASSURANCES</u>		
16-129	26/05/16	Acceptation d'indemnités de sinistres. Tiers ou assureur (débitéur de l'indemnité).
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
15-494	10/12/15	Stade de la Vallée. U.S.O. Rugby. Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux.
16-113	11/05/16	Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Mise à disposition de la voie ferrée du parc pour l'exploitation d'un petit train touristique. Association du Tacot des Sables de Bourron. Approbation d'une convention.
16-116	11/05/16	Palais des Sports. Jeunesse et Arts Martiaux. Coupe de France de Lutte Contact. Approbation d'une convention de mise à disposition.
16-122	11/05/16	Palais des Sports. Musique Municipale d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition.
16-124	11/05/16	Base de loisirs de l'Île Charlemagne. Restauration ambulante. Convention d'occupation du domaine public.
<u>CONTENTIEUX</u>		
16-123	3/05/16	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage. Parc du château de Charbonnière à Saint Jean de Braye.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
16-134	31/05/16	Constitution de partie civile. Agression d'un policier municipal, le 11 mars 2015. Mairie d'Orléans contre M. X.
<u>CONTRATS DE CESSION DE SPECTACLE</u>		
16-99	18/04/16	Conservatoire. Saison de l'Institut. Contrat de cession de spectacle. Association Envol Majeur. Montant global 1 900 € nets de T.V.A.
16-111	11/05/16	Fêtes de Jeanne d'Arc 2016. Orléans La Source, samedi 30 avril 2016. Approbation de contrats de spectacles. Montant global maximum 3 100 € T.T.C. : Association Les Chardons d'Orléans 620 €. Association La Mesnie des Leus du Val de Loire 1 264 €. Association La Muse 1 648 €. Association Cléy, son Histoire en Lumière 180 €.
16-118	11/05/16	Fêtes de Jeanne d'Arc 2016. Marché médiéval. Approbation de contrats de spectacles. Montant global maximum 20 527 € T.T.C. : Association Les Chardons d'Orléans 3 428 €. Pro'Di° Ges° 8 612 €. Entreprise individuelle Serge BAROIN 2 715 €. Compagnie Sembadelle 5 272 €. Compagnie Dis Raconte 500 €.
16-120	3/05/16	Fêtes de Jeanne d'Arc 2016. Set Electro. Contrat de cession de spectacle. Société Walk Zusammen. Montant global maximum 2 000 € T.T.C.
16-127	20/05/16	Jazz à l'Évêché 2016. Approbation de contrats de cession de spectacles. Association Le Nuage en Pantalon 8 600 € T.T.C. S.A.R.L. Sound Surveyor 12 150 € T.T.C. Association Becarre Production 4 440 € T.T.C. S.A.R.L. Jazz Musiques Productions 8 720 € T.T.C. Les Wagonnets 2 100 € T.T.C. Association Musique et Equilibre 1 000 € T.T.C. S.A.R.L. En Même Temps 6 275 € T.T.C.
<u>DEMANDES DE SUBVENTION</u>		
16-114	17/05/16	Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance dans le cadre d'un procès fictif : conduite addictive et sécurité routière.
16-115	17/05/16	Vidéoprotection. Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.
16-117	26/05/16	Demande de subvention auprès du Département du Loiret au titre du Fonds d'Aide à la Voirie Communale 2016. Réfection du chemin de Gobson.
<u>DONS ET LEGS</u>		
16-131	20/05/16	Musée des Beaux-Arts. Acceptation du legs de M. Yoland CAZENOVE.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 2 mai et le 30 mai 2016 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 16 0121	AS0129	56 rue de la Bourie Rouge	Délégation (1)
DA 45234 16 0215	DO0204 (lots 12-23)	Rue des Pivoines	Non préemption
DA 45234 16 0245	BH0012	4 rue Adolphe Crespin	Délégation (2)
DA 45234 16 0366	DI0049	Rue Corne de Cerf	Non préemption
DA 45234 16 0372	AO0607	29 boulevard Rocheplatte	Non préemption
DA 45234 16 0373	EK0084 EK0102 EK0110 EK0183	Rue du Cristal	Non préemption
DA 45234 16 0376	AM0212 (lot 1)	5 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 16 0377	DN0857	7 passage du Moins Roux	Non préemption
DA 45234 16 0384	BE0075 (lot 53)	19 rue de la République	Non préemption
DA 45234 16 0385	AI0098	6 impasse André Chenal	Non préemption
DA 45234 16 0386	BO0111	208 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0387	ET0539	2 rue Pierre Narcisse Romagnesi	Non préemption
DA 45234 16 0388	CY0224	17 rue du Gros Raisin	Non préemption
DA 45234 16 0389	BC0115 BC0208 (lot 1)	4 rue Muzène	Non préemption
DA 45234 16 0390	BL0309 (lots 14-5)	3 rue de L'Eperon	Non préemption
DA 45234 16 0391	CP0161	Venelle des Bleuets	Non préemption
DA 45234 16 0392	DO0244 (lots 378-388-784-795)	3 allée des Maronniers - Résidence la Mouillère	Non préemption
DA 45234 16 0393	BI0064 (lot 17)	26 rue Louis Roguet	Non préemption
DA 45234 16 0394	AV0256 (lots 14-16-3-5-6)	7 rue Girodet	Non préemption
DA 45234 16 0395	BR0020	44 rue d'Alsace Lorraine	Non préemption
DA 45234 16 0396	AP0551	48 rue Jules Noël	Non préemption
DA 45234 16 0397	BK0114 (lot 4)	48 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 16 0398	BD0217 (lots 10-4)	70 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 16 0399	CX0066 (lots 1 à 4-8-11)	65 quai de Prague	Non préemption
DA 45234 16 0400	AY0114	41 rue Croix de Bois	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 6 juin 2016 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 16 0402	BK0085 (lots 23-39)	225 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0403	DP0385	29 rue des Jardins	Non préemption
DA 45234 16 0404	DE0729 (lots 108-22-32-73)	12 rue Neuve Tudelle	Non préemption
DA 45234 16 0405	AN0070	35 rue du Maréchal Foch	Non préemption
DA 45234 16 0406	AI0430	94 rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 16 0407	BO0099 (lots 52-7-8)	11 rue Pothier	Non préemption
DA 45234 16 0408	BI0188	260 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0409	AX0027 AX0204 (lots 1-306-8)	17 rue Porte Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 16 0410	ES0124	17 rue Jean Racine	Non préemption
DA 45234 16 0411	CR0211	16 rue aux Ligneaux	Non préemption
DA 45234 16 0412	BX1168	107 rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 16 0413	AY0134	16 rue des Curés	Non préemption
DA 45234 16 0414	AO0550	100 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 16 0415	CI0819	12 rue Louise Labé	Non préemption
DA 45234 16 0416	BT0209	11 rue de Bellebat	Non préemption
DA 45234 16 0417	BI0299 (lot 9)	7 rue Saint-Eloi	Non préemption
DA 45234 16 0418	AM0484	21 rue Sous les Saints	Non préemption
DA 45234 16 0419	BK0313 (lots 42-49-78)	Rue de l'Empereur	Non préemption
DA 45234 16 0420	AZ0203	5 rue d'Angleterre	Non préemption
DA 45234 16 0421	CH0501	Rue du Nécotin	Non préemption
DA 45234 16 0422	EM0002 (lots 153-21-243)	2 place du Val	Non préemption
DA 45234 16 0423	DH0188	7 rue de l'If	Non préemption
DA 45234 16 0424	BD0217 (lots 11-6)	70 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 16 0425	AM0087	49 rue Alfred Cornu	Non préemption
DA 45234 16 0426	EM0063 EM0071 EM0081 (lots 1-13)	12 avenue Voltaire	Non préemption
DA 45234 16 0427	BS0600 (lots 1-3)	133 rue du Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 16 0428	ES0174	23 rue René Cassin	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 6 juin 2016 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 16 0430	CX0127 (lots 4-6)	55 quai de Prague	Non préemption
DA 45234 16 0431	CR0405 (lots 67-85)	25 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0432	ES0070 ES0072	32 rue Gustave Flaubert	Non préemption
DA 45234 16 0433	CO0056p	19 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 16 0434	AE0266	37 rue du Général Sarrail	Non préemption
DA 45234 16 0435	AX0123	57 rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 16 0436	AP0088 AP0076 (lot 18)	170 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 16 0438	AV0543 AV0548 AV0550 AV0557 (lots 16-17)	Rue Antigna	Non préemption
DA 45234 16 0439	BP0214 BP0216	6 rue Dupanloup	Non préemption
DA 45234 16 0440	BK0300 BK0301 (lots 101-267)	41 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 16 0441	BC0039 BC0047 (lots 15-6)	2 rue du Cheval Rouge	Non préemption
DA 45234 16 0442	AV0039	99 bis rue de la Gare	Non préemption
DA 45234 16 0443	BO0033 (lot 1)	142 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0444	AZ0024 (lots 1-2-3)	7 rue Croix de Bois	Non préemption
DA 45234 16 0446	DR0015	43 rue Basse Mouillère	Non préemption
DA 45234 16 0447	AX0027 (lot 102)	17 rue Porte Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 16 0448	AE0179 (lots 1 à 13)	70 rue du Parc	Non préemption
DA 45234 16 0449	BI0364 (lots 1-25-37)	Place Louis XI	Non préemption
DA 45234 16 0450	BN0208 (lots 3-7)	27 rue Desfriches	Non préemption
DA 45234 16 0451	AE0363 (lot 103)	101 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 16 0452	AS0071	20 rue Jacquard	Non préemption
DA 45234 16 0453	AZ0098 AZ0266 AZ0278 (lots 1-6)	23 rue de l'Ange	Non préemption
DA 45234 16 0454	AP0251	6 rue des Fusillés 1940 1944	Non préemption
DA 45234 16 0455	BN0003 (lots 1-7)	62 rue Saint-Euverte	Non préemption
DA 45234 16 0456	BN0003 (lots 3-6)	62 rue Saint Euverte	Non préemption
DA 45234 16 0457	BS0500	1 bis rue Pierre Premier de Serbie	Non préemption
DA 45234 16 0458	BI0186 (lot 1)	256 rue de Bourgogne	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 6 juin 2016 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 16 0460	BN0003 (lots 2-5)	62 rue Saint-Euverte	Non préemption
DA 45234 16 0462	AV0437 (lots 1-8)	130 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 16 0463	DE0128	8 avenue Dauphine	Non préemption
DA 45234 16 0464	AO0464	15 rue de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 16 0465	BX0611 BX0613 BX0144	167 rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 16 0466	AB0163 (lots 11-4)	451 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 16 0467	BL0331	9 rue de la Tour Neuve	Non préemption
DA 45234 16 0468	AZ0282 (lots 1-20-22-23-312)	21 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préemption
DA 45234 16 0469	AL0019 (lots 10-4-5)	26 quai Saint-Laurent	Non préemption
DA 45234 16 0470	AL0019 (lots 2-8)	26 quai Saint-Laurent	Non préemption
DA 45234 16 0472	BI0362 (lots 17-66-68)	10 rue Isaac Jogues	Non préemption
DA 45234 16 0473	BM0253 BM0304 (lot 52)	1 rue Gustave Lanson	Non préemption
DA 45234 16 0474	CO0056p	19 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 16 0476	DN0518 DN0523 (lots 35-71)	9 rue Georges Pompidou	Non préemption
DA 45234 16 0477	DO0115 (lot 112)	27 avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 16 0478	CN0019	15 venelle de la Voie	Non préemption
DA 45234 16 0479	CP0335 (lots 10-3-7-9)	82 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 16 0480	EN0011 (lots 110-18-72)	14 rue Paul Langevin	Non préemption
DA 45234 16 0481	BP0198 (lots 12-19-20)	19 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 16 0483	BT0760 BT0761 BT0762 BT0763 BT0764 BT0765 (lots 1-2-7)	45 rue Bellebat	Non préemption
DA 45234 16 0484	CR0498 CR0505	2 rue Pierre Chenesseau	Non préemption
DA 45234 16 0485	CK0763	19 rue du Champ Bourgeois	Non préemption

(1) Déclaration d'Intention d'Aliéner n°DA 45234 1 6 0121 (décisions jointes) :

Immeuble sis 56 rue de la Bourie Rouge à Orléans, cadastré section AS n° 129 vendu au prix de 580 000 €.

Par décision du 8 avril 2016, la Mairie d'Orléans a décidé de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'O.P.H. d'Orléans – Les Résidences de l'Orléanais avec la motivation suivante :

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Orléans en date du 15 juin 2015 portant sur le programme Local de l'Habitat n°3 (2016-2020) fixant les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement du territoire et favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et tendant à assurer entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements,

Vu la délibération n° 13 du Conseil Municipal de la Ville d'Orléans en date du 21 février 2014 portant approbation de l'avenant n°2 au protocole initial relatif au plan de redressement à passer avec l'O.P.H., lequel s'engage à renouveler son parc de logements contribuant à une offre diversifiée de logements sociaux en habitats collectifs,

Considérant la situation et les caractéristiques du bien vendu à savoir un immeuble occupé, composé de 9 appartements.

Par décision du 4 mai 2016, l'O.P.H. a décidé d'exercer le droit de préemption.

(2) Déclaration d'Intention d'Aliéner n°DA 45234 1 6 0245 (décisions jointes) :

Immeuble sis 4 rue Adolphe Crespin à Orléans, cadastré section BH n°12 et le droit d'occupation portant sur un emplacement de stationnement numéro 469 au 4^{ème} sous-sol du parc de stationnement de la place du Martroi à Orléans au prix de 800 000 €.

Par décision du 8 avril 2016, la Ville d'Orléans a décidé de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'O.P.H. d'Orléans – Les Résidences de l'Orléanais aux motifs suivants :

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Orléans en date du 15 juin 2015 portant sur le programme Local de l'Habitat n°3 (2016 - 2020) fixant les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement du territoire et, favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et tendant à assurer entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements,

Vu la délibération n° 13 du Conseil Municipal de la Ville d'Orléans en date du 21 février 2014 portant approbation de l'avenant n°2 au protocole initial relatif au plan de redressement à passer avec l'O.P.H., lequel s'engage à renouveler son parc de logements contribuant à une offre diversifiée de logements sociaux en habitats collectifs,

Considérant la situation, en centre-ville, et les caractéristiques du bien vendu à savoir 3 bâtiments reliés par une cour centrale.

Par décision du 9 mai 2016, l'O.P.H. a décidé d'exercer l'exercice du droit de préemption.

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE
COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 27 avril et le 26 mai 2016 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 16 0035	91	rue	Eugène Turbat	Non préemption
FC 45234 16 0036	72 et 78	rue	du Faubourg Saint Jean	Non préemption
FC 45234 16 0037	32	rue	du Poirier	Non préemption
FC 45234 16 0038	1	rue	des Carmes	Non préemption
FC 45234 16 0039	2 Ter	rue	Royale + 2 rue Royale + 1 rue Jean Huppeau	Non préemption
FC 45234 16 0040	23	rue	Saint Marc	Non préemption
FC 45234 16 0041	3	rue	Louis Roguet	Non préemption
FC 45234 16 0042	22	avenue	du Président John Kennedy	Non préemption
FC 45234 16 0043	32	rue	du Poirier	Non préemption

MARCHES PUBLICS DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 25 000 € H.T.

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
28-avr.-16	F	Musée des Beaux-Arts, fourniture des appareils d'éclairage de type projecteurs LED et accessoires	MDA LUMIERE	Période 1 Montant minimum : 30 000,00 Montant maximum : 75 000,00 Période de reconduction : Montant minimum : 10 000 Montant maximum : 42 000	Période 1 Montant minimum : 96 000,00 Montant maximum : 252 000,00 Période de reconduction : Montant minimum : 12 000 Montant maximum : 50 400
2-mai-16	F	Fourniture de panneaux de signalisation et de mobilier urbain Lot 1 : Fourniture de mobilier urbain	INGENIA	Montants par période : Lot 1 : Montant minimum 16 666,67 et montant maximum 100 000	Montants par période : Lot 1 : Montant minimum 20 000 et montant maximum 120 000
2-mai-16	F	Fourniture de panneaux de signalisation et de mobilier urbain Lot 2 : Fourniture de panneaux de signalisation	SES NOUVELLE	Montants par période : Lot 2 : Montant minimum 16 666,67 et montant maximum 66 666,67	Montants par période : Lot 2 : Montant minimum 20 000 et montant maximum 80 000
23-mai-16	S	Migration des installations de gestion technique centralisée des chaufferies de la Ville d'Orléans	EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE	81 482,07	97 778,48

1 – Date du marché : date de signature du marché

2 – Nature du marché : fourniture, service ou travaux

AVENANTS AUX MARCHES

DATE DE L'AVENANT¹	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
9-mai-16	Avenant n°3 - marché 12 125R - Insertion sociale et professionnelle d'habitants de la commune d'Orléans, durablement exclus de fait du marché du travail, par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers locaux de la Ville	ORLEANS INSERTION EMPLOI	-636,13	-636,13
23-mai-16	Avenant n° 1 - Fourniture de pièces détachées pour arrosage automatique	GARDEN ARROSAGE	Sans objet	Sans objet
23-mai-16	Avenant n° 2 - Fourniture et pose d'équipement de signalisation directionnelle	LACROIX SIGNALISATION	Sans objet	Sans objet

1 – Date de l'avenant : date de signature de l'avenant

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire - *J'ai reçu les remerciements suivants :*

- de l'ASSOCIATION ORLEANS CONCERTS, à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;

- du STUDIUM, à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;

- du SECOURS POPULAIRE FRANCAIS, pour la remise d'une somme collectée par le Conseil Municipal des jeunes ;

- de l'ASSOCIATION DES AMIS DES ORGUES DE SAINT-MARCEAU, à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;

- du CONSULAT GENERAL DU ROYAUME DU MAROC, pour la mise à disposition gracieuse d'une salle municipale lors de la manifestation sur le diabète le 11 mai 2016 ;

- de la FEDERATION REGIONALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES pour la mise à disposition du Campo Santo dans le cadre de l'organisation d'un parcours relais le 12 mai 2016 ;

- du S.D.I.S DU LOIRET pour l'aide apportée dans l'organisation des épreuves athlétiques de sapeurs-pompiers le 23 avril 2016 ;

- du PHOTO CINE CLUB ORLEANAIS pour le soutien logistique apporté dans l'organisation d'un salon photographique ;

- du C.N.R.S., pour l'accueil réservé aux professeurs des universités de Cracovie, Poznan et Gdansk lors de leur participation à un colloque du 7 au 10 mai 2016 ;

- de l'ENTREPRISE DERET pour l'organisation du déjeuner du 8 mai dans le restaurant du Mercure ;

- de M. LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE, pour l'accueil réservé lors des Fêtes Johanniques 2016.

Nous transmettrons aux Orléanais.

Je voulais juste ajouter quelque chose à propos des événements qui nous ont tenus toute la semaine dernière. Tout d'abord exprimer au nom de vous tous et au nom des Orléanais notre solidarité à toutes les victimes de ces inondations.

On a pu déplorer, je crois de mémoire, sur le Loiret deux personnes qui ont perdu la vie dans ces inondations, mais surtout, on le voit tous ces jours ci à la télévision et ce n'est pas terminé, la décrue des eaux est un drame aussi important que l'angoisse pendant la montée des eaux.

On le voit dans notre agglomération, notamment je pense aux habitants de Chécy, mais d'autres lotissements ont également été touchés, je pense à Cercottes et à Gidy. Et puis, j'ai évidemment une pensée pour Montargis et toute son agglomération qui, avec la montée du Loing et la rupture du canal, a connu un véritable désastre.

Il est évident que si des dispositifs sont mis en œuvre, on s'interrogera de savoir si on les accompagne. Je sais que le Département, la Région ont été sollicités, ainsi que l'Etat bien évidemment et le Premier Ministre était ce matin à pied d'œuvre à Montargis. Et donc on sera peut

être amené dans un futur proche à prendre des dispositions. On aura de toute façon l'occasion éventuellement d'en reparler.

Mais, je voudrais souligner aussi l'extrême réactivité de l'ensemble des services de la Ville et de l'Agglomération, soyez en remerciés. Heureusement les aléas climatiques qui se sont abattus aussi sur Orléans l'ont peu endommagée, et donc on a pu faire face à un certain nombre de demandes qui ont mobilisé certains de nos agents pour recueillir ceux qu'on a appelés « les naufragés de l'A 10 », pour aider les communes d'Ormes, j'ai parlé de Chécy, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Cyr-en-Val, et faire en sorte que cette solidarité intercommunale soit la plus efficace, la plus réactive possible et répondre au mieux aux attentes de la population. Cela n'a pu se faire que par le dévouement d'abord d'un grand nombre d'entre vous – et je vous en remercie -, mais aussi de l'ensemble de nos agents qui ont montré que la force réunie à la fois des communes et notamment celle de la ville centre, avec les agents de l'Agglomération excellents dans leur compétence, notamment celle qui était la plus sollicitée, la compétence assainissement, permettait d'avoir une très grande force de réaction face aux demandes de nos concitoyens. C'est bien utile quand on pense aux sollicitations qui sont faites au même moment aux différentes forces de secours – je pense aux pompiers, à la gendarmerie, aux bénévoles de la Croix Rouge et de la Fédération Française du Sauvetage et du Secourisme (FFSS) – enfin tous ceux qui étaient sur des champs d'opération lourds. Là, on voit la nécessité de toute cette coordination des secours, coordination qui a été mise en œuvre effectivement mais dont on peut se demander comment elle résisterait à une crise qui mobiliserait à une échelle de cent fois celle qui a été mobilisée et les moyens que l'on y a mis. C'est donc cela qu'il faut que l'on ait en tête et c'est là-dessus qu'il faut continuer de travailler avec toutes les autres collectivités, avec l'Etat, avec les associations caritatives et les bénévoles, de façon à ce que la vie reprenne le plus vite possible alors que le drame est survenu.

C'est vraiment du fond du cœur que je tenais à faire ces remerciements et encore une fois, le service public, mais au-delà de ça, la plupart de nos concitoyens ont montré que la solidarité n'était pas qu'un slogan, c'était une réalité. Merci à toutes et à tous.

FINANCES

N° 6 – Compte de gestion de l'exercice 2015. Approbation.

M. MARTIN – *Il y a deux délibérations : le compte de gestion, et le compte administratif pour lequel je vais faire une présentation plus détaillée.*

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que M. le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les opérations de l'exercice 2015 du Trésorier Principal et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que des budgets annexes service des opérations funéraires, opérations soumises à T.V.A, et Parc Floral.

Il revient au Conseil Municipal de statuer sur :

1 - l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes,

2 - l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, du budget principal et des budgets annexes,

3 - la comptabilité des valeurs inactives.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) constater la concordance entre les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 2015 passées par le Trésorier Principal et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que des budgets annexes service des opérations funéraires, opérations soumises à T.V.A, et Parc Floral ;

2) approuver les résultats courants des deux sections budgétaires tels que présentés en annexe, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes ;

3) déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par M. le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

23400 -ORLEANS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	-9 166 692,97	0,00	-11 707 772,63	0,00	-20 874 465,60
Fonctionnement	13 780 604,68	10 311 215,39	19 332 653,63	3 123,40	22 805 166,32
TOTAL I	4 613 911,71	10 311 215,39	7 624 881,00	3 123,40	1 930 700,72
II - Budgets des services à caractère administratif					
ACTIVITE SOUMISE A TVA-ORLEANS					
Investissement	1 626 481,78	0,00	182 476,33	0,00	1 808 958,11
Fonctionnement	253,03	0,00	14 400,30	0,00	14 653,33
Sous-Total	1 626 734,81	0,00	196 876,63	0,00	1 823 611,44
.					
PARC FLORAL-ORLEANS					
Investissement	-237 647,11	0,00	-36 926,39	0,00	-274 573,50
Fonctionnement	1 093 787,27	459 557,09	528 766,02	0,00	1 162 996,20
Sous-Total	856 140,16	459 557,09	491 839,63	0,00	888 422,70
TOTAL II	2 482 874,97	459 557,09	688 716,26	0,00	2 712 034,14

le budget caisse de écoles d'orléans a été clôturé le 01/01/2015

23400 -ORLEANS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
OPÉRATIONS FUNÉRAIRES-ORLEANS					
Investissement					
Fonctionnement	22 883,31	0,00	-9 072,83	0,00	13 810,48
Sous-Total	22 883,31	0,00	-9 072,83	0,00	13 810,48
TOTAL III	22 883,31	0,00	-9 072,83	0,00	13 810,48
TOTAL I + II + III	7 119 669,99	10 770 772,48	8 304 524,43	3 123,40	4 656 545,34

N° 7 – **Compte administratif de l'exercice 2015. Approbation.**

M. MARTIN – *En ce qui concerne le compte administratif de l'année 2015, je rappelle qu'il s'agit donc de l'arrêté des comptes réel puisqu'il y a deux grands moments dans la gestion financière de la collectivité : le budget et puis la restitution du compte administratif.*

*
* *
*

Présentation d'un PowerPoint par M. MARTIN

*
* *
*



Présentation du Compte administratif 2015

Une situation financière saine dans un contexte financier très contraint

- une **stabilité des taux de fiscalité depuis 1996**, avec une **politique d'abattement très favorable aux Orléanais**
 - 1/3 des grandes villes ont augmenté leur taux en 2015
- la **poursuite de la baisse des dépenses courantes**
 - une **gestion rigoureuse des dépenses** permet de poursuivre les actions et les projets **malgré la baisse des dotations de l'Etat**
- un **autofinancement préservé**
- **43 M€ d'investissements réalisés**
 - la **stratégie d'investissement soutient l'emploi local**
 - l'**endettement** (y compris PPP) **reste limité**

2

Conseil Municipal du 6 juin 2016



M. MARTIN - *Pour l'année 2015, je peux dire que la situation financière qui vous est présentée est une situation saine dans un contexte financier qui était très contraint. Nous nous étions fixés comme objectif une stabilité des taux de fiscalité et ceci depuis 1996. Donc, on voulait tenir cette ligne de conduite et j'espère qu'on pourra la conduire et la tenir durant tout le mandat avec une politique d'abattement très favorable aux Orléanais, étant rappelé qu'un tiers des grandes villes – les grandes villes, ce sont les villes qui ont plus de 100 000 habitants et on en compte en France 35 – ont augmenté leurs taux en 2015. Donc, vous voyez que les villes ont commencé à ré-augmenter leurs taux parce qu'elles ont la contrainte des dotations de l'Etat, je vais y venir.*

Nous avons poursuivi la baisse des dépenses courantes. Nous avons fait une gestion rigoureuse des dépenses pour poursuivre les actions, les projets malgré la baisse des dotations.

Un autofinancement préservé, vous allez le voir. L'autofinancement, c'est la pompe. C'est ce qui permet de dégager des marges d'investissement.

43 millions d'euros d'investissements ont été réalisés.

La stratégie d'investissement, qui est un soutien à l'emploi bien sûr, avec un endettement qui est resté limité.

Une nouvelle baisse brutale des dotations de l'Etat

• Une baisse plus forte des dotations de l'Etat en 2015 (-3,9 M€)

En M€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dotation forfaitaire (1)	33,3	33,0	32,6	32,4	32,3	30,8	27,1
Dotation de Solidarité Urbaine (2)	3,1	3,2	3,2	3,3	3,3	3,4	3,4
Dotation nationale de Péréquation (3)	0,1	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,0
Sous-total DGF (1) + (2) + (3)	36,6	36,5	36,2	36,0	35,9	34,4	30,5
Dotation Générale de Décentralisation	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
Dotations de l'Etat	37,1	36,9	36,7	36,5	36,3	34,8	30,9
Perte annuelle / 2009	0,0	-0,2	-0,4	-0,6	-0,7	-2,3	-6,1

Une perte de ressource définitive qui va encore s'accroître :

- une perte supplémentaire de 3,9 M€ en 2016
- une perte prévisible de 13 M€ par an à terme / 2009
- ces contraintes financières croissantes imposent des plans d'économies pour préserver l'autofinancement

3

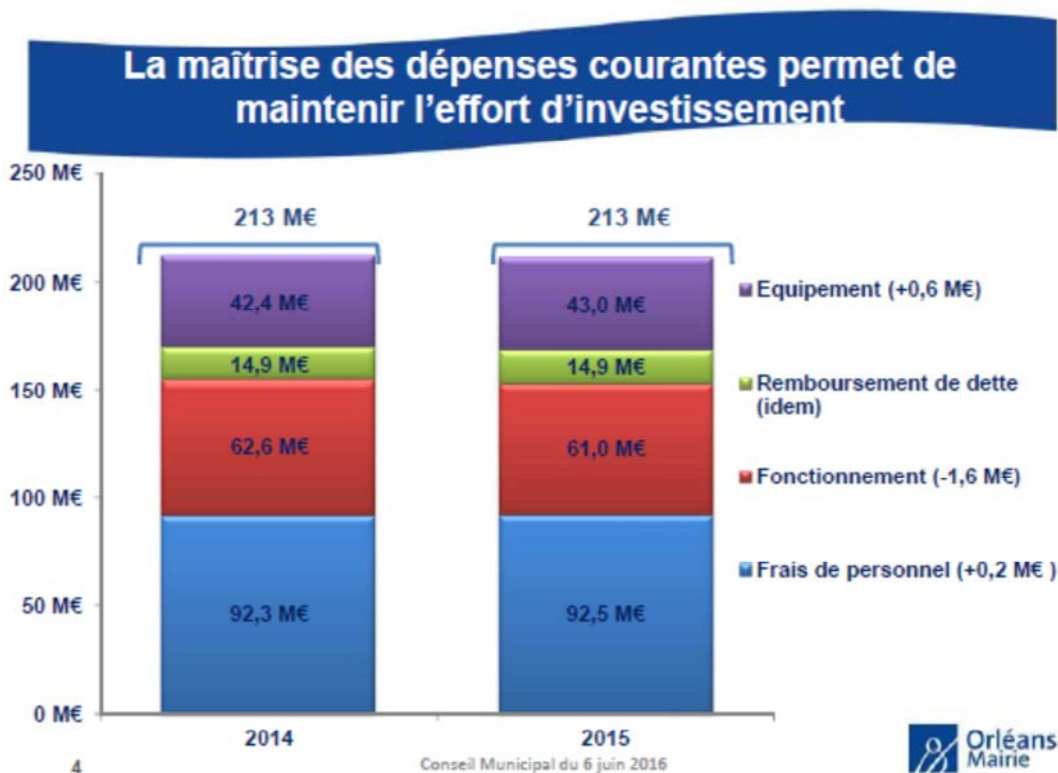
Conseil Municipal du 6 juin 2016



M. MARTIN – Maintenant un petit focus sur la baisse brutale des dotations de l'Etat. Je crois qu'il est utile d'y revenir car ce qui mérite d'être indiqué, c'est qu'en 2014 puis plus fortement en 2015, 2016 et 2017, l'Etat accroît chaque année la baisse des dotations. C'est donc une baisse qui se fait en cumul. En 2014, nous Ville d'Orléans, nous avons perdu 2 millions d'euros. En 2015, en cumul nous allons perdre 6 millions d'euros. En 2016 se rajouteront 3,9 millions et en 2017, avant l'annonce de M. HOLLANDE il y a quelques jours au congrès des Maires, 3,9 millions à nouveau. C'est donc pour la Ville d'Orléans 13 millions d'euros chaque année qui s'en vont sur son fonctionnement. 13 millions d'euros, cela représente plus de 5 % de notre budget, c'est donc énorme.

Je fais une parenthèse sur le fait que cette réduction devrait être une réduction diminuée de moitié. D'abord, une réduction qui diminue, pour moi ce n'est pas simple. Je dirais que c'est du HOLLANDE (rires) et on ne sait pas trop où l'on va. 3,9 millions en 2017, si c'est divisé par deux, on perdrait quand même encore 2 millions. Et dans le même temps, on nous annonce – Mme SAUVEGRAIN est bien là pour le savoir – que le point d'indice des fonctionnaires augmente. Or le point d'indice, ce n'est pas une décision de la Ville, mais une décision nationale du gouvernement. Et donc finalement, entre les dépenses que nous aurons en plus et peut-être les réductions que nous aurons en moins, tout ceci va s'équilibrer mais nous aurons bien perdu sur la période 2014-2017 aux alentours de 13 millions d'euros par an de recettes venant de l'Etat.

Ces contraintes financières bien sûr imposent des plans d'économies pour préserver l'autofinancement, je l'ai dit.



M. MARTIN – Donc notre budget 2015 – la colonne la plus à droite – est de 213 millions d'euros.

Le compte administratif réalisé est le compte réel. L'année dernière en 2014, c'était également 213 millions d'euros. Nous sommes donc à iso budget, à iso compte et il faut faire avec. Pas d'indice de croissance.

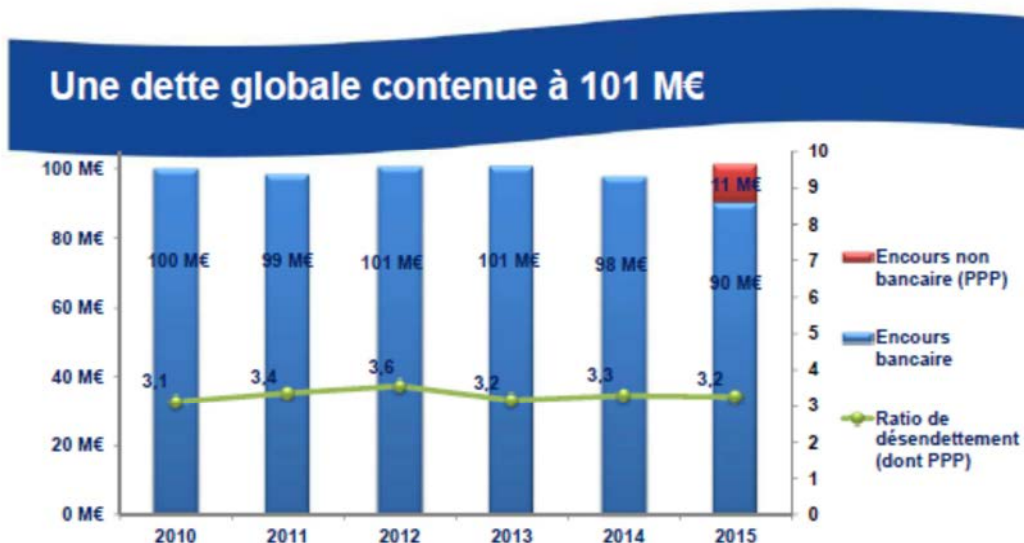
Malgré ce contexte, nos dépenses d'équipement ont progressé de 600 000 € en plus passant de 42,4 millions à 43 millions.

Le remboursement de notre dette est resté stable à 14,9 millions et il faut distinguer la dette bancaire de la dette non bancaire. La dette bancaire a sensiblement baissé mais par contre, nous y rajoutons une dette de partenariat public-privé qui commence à monter un petit peu et donc il faut en tenir compte.

Sur le fonctionnement général, nous avons moins dépensé : moins 1,6 million par rapport à l'année 2014.

Enfin les frais de personnel n'ont augmenté que de 200 000 € sur une masse de plus de 92 millions d'euros. Autant vous dire que les frais de personnel sont restés stables en valeur.

Ainsi, vous voyez le contexte général de notre budget.



- 90 M€ de dette bancaire (soit -10% sur un an)
- 101 M€ de dette globale yc PPP groupe scolaire B. Maréchal
- 859 €/h de dette globale (moyenne de 1132 €/h) et 3,2 ans de capacité de désendettement : Orléans reste faiblement endettée

5

Conseil Municipal du 6 juin 2016

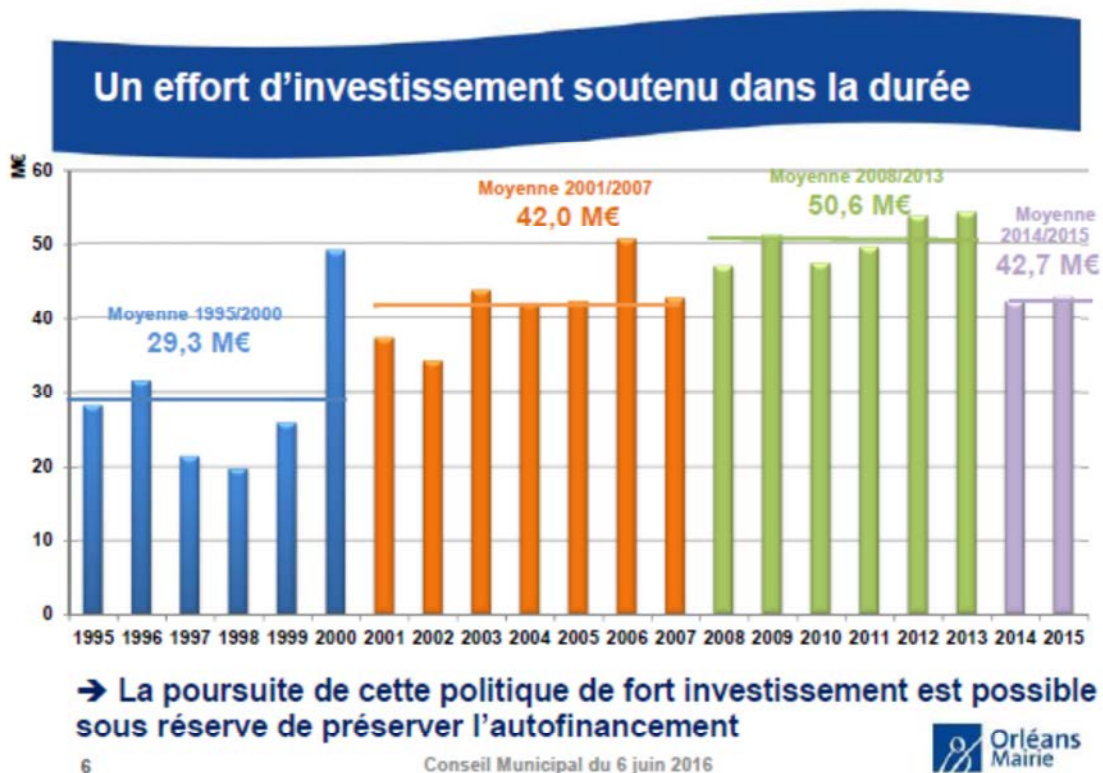


M. MARTIN – Quant à la dette globale, elle a été contenue à 101 millions d'euros et ça, c'est notre jauge bien sûr. C'est avec cette dette que nous voyons si nous sommes dans une consommation de crédits supérieure ou un petit peu inférieure à notre autofinancement et nos moyens.

La dette bancaire est à 90 millions d'euros et je l'ai dit, elle a baissé de 10 %. Elle va dégager des marges pour le programme d'investissements qui arrive.

101 millions d'euros de dette globale puisque nous rajoutons à la dette bancaire le groupe scolaire Bénédicte Maréchal en partenariat public-privé.

859 € par habitant, c'est notre dette globale. C'est un très bon chiffre, la moyenne nationale étant à 1 132 € pour les villes qui nous ressemblent et nous avons une capacité de désendettement de 3,2 années. C'est-à-dire que si on s'arrêtait d'investir, dans 3,2 années nous avons payé notre dette. C'est un délai très court.



M. MARTIN – *La poursuite de cette politique de fort investissement est possible et donc, vous voyez qu'en 2014 et 2015, nous avons investi 42,7 millions d'euros. Nous étions donc revenus à la période 2001-2007 qui était déjà une période forte, mais nous voulons aller plus loin, et ça c'est ce qui se prépare, au-delà de ce montant de 43 millions d'euros.*

Un autofinancement préservé sur 2015

Budget Principal - Opérations Réelles En M€ -	CA 2014	BP 2015	CA 2015	Evol N/N-1 %
Recettes courantes de fonctionnement	186,0	186,1	185,1	-0,5%
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	153,5	155,3	152,3	-0,8%
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	32,5	30,7	32,8	0,9%
Intérêts de la dette	2,3	3,9	1,8	-19,7%
Epargne brute / Autofinancement brut	29,7	26,5	31,2	5,3%
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	12,6	13,3	13,0	3,4%
Epargne disponible / Autofinancement net	17,1	13,2	18,2	6,8%
Dépenses d'équipement et participations	42,4	42,1	43,0	1,2%
Emprunt d'équilibre	9,2	13,7	5,5	-40,4%

- Absence d'effet de ciseaux entre recettes (-0,5%) et dépenses (-0,8%)
- Baisse des frais financiers (-20%)
- Un emprunt d'équilibre limité à 5,5 M€ sur 2015 pour 43 M€ d'équipements réalisés

7

Conseil Municipal du 6 juin 2016



M. MARTIN – L'autofinancement a été préservé. Il s'agit de la marge qui est dégagée entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Notre autofinancement a progressé de presque 1 % parce que nous n'avons pas eu l'effet ciseaux que nous craignons tant qui serait que les recettes baissent et que les dépenses augmentent. A ce moment-là, les courbes se croisent et c'est dangereux. Ce n'est pas le cas à la Ville d'Orléans. Les recettes courantes ont baissé de 0,5 % mais les dépenses courantes de fonctionnement ont baissé de 0,8 %. Donc, nous avons pu maintenir notre effort d'autofinancement.

Evolution de l'autofinancement depuis 2009

Budget principal	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Epargne de gestion	28,1 M€	30,1 M€	31,8 M€	30,7 M€	32,5 M€	32,5 M€	32,8 M€
Autofinancement brut (1)	24,7 M€	32,1 M€	29,3 M€	28,4 M€	32,0 M€	29,7 M€	31,2 M€
Epargne disponible (autofinancet net)	14,2 M€	20,8 M€	17,7 M€	17,1 M€	19,8 M€	17,1 M€	18,2 M€
Dette au 31/12/N (2)	99,4 M€	100,1 M€	98,6 M€	101,0 M€	101,1 M€	97,8 M€	101,4 M€
Capacité de désendettement (2)/(1)	4,0 ans	3,1 ans	3,4 ans	3,6 ans	3,2 ans	3,3 ans	3,2 ans

→ Un autofinancement préservé dans la durée malgré les baisses de dotations et les nouvelles dépenses imposées par l'Etat

M. MARTIN – L'évolution de l'autofinancement est rappelée dans le tableau que vous avez maintenant sous les yeux.

En autofinancement brut, nous avons dégagé 31 millions d'euros. Vous voyez que c'est tout à fait dans la tendance des années antérieures. Si on remonte à 2010 : 32 millions ; 29 millions en 2011 ; 28 millions en 2012 ; 32 millions en 2013 ; 29,7 millions en 2014 et 31 millions en 2015. C'est donc sur la durée qu'on fait une bonne gestion et on voit que ces équilibres méritent d'être maintenus et conservés.

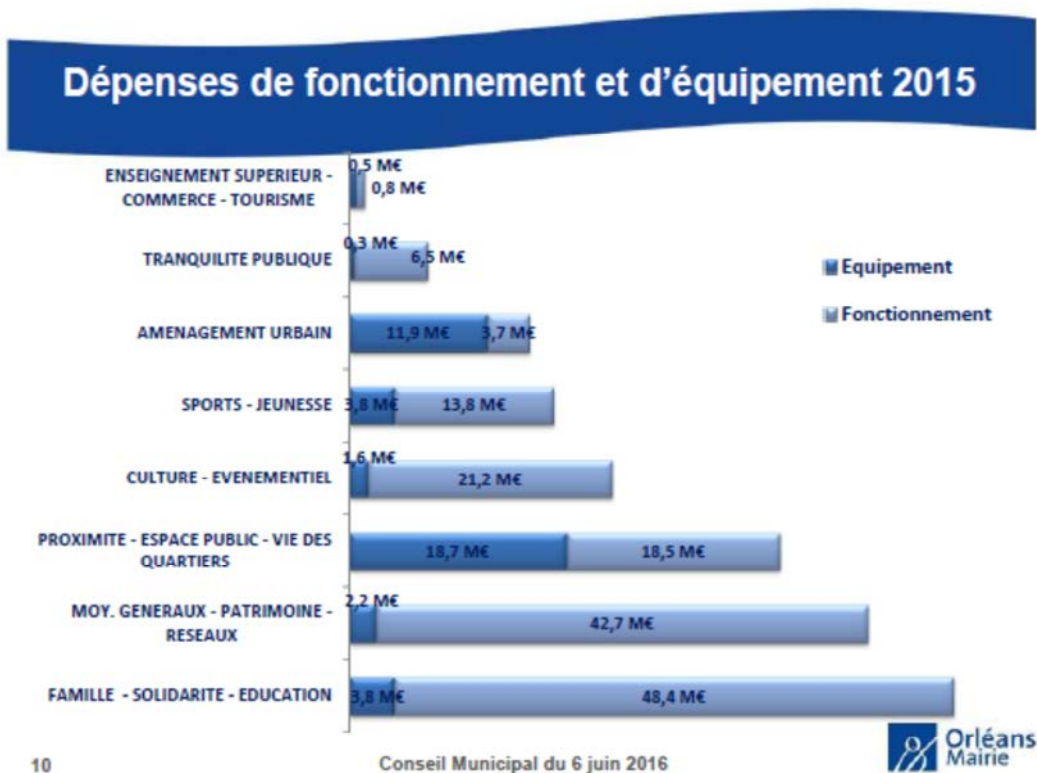
Evolution des subventions versées 2015 / 2014

En 2015, pour répondre aux contraintes budgétaires croissantes, la Mairie a été amenée à associer ses partenaires au plan d'économie décidé pour les services municipaux

- Diminution de 5 % des subventions versées aux associations
- Reprise du fonds de roulement du CCAS à hauteur de 1 M€

Subventions de fonctionnement versées (en M€)	2014	2015	Evol° 15/14
C.C.A.S	8,4 M€	7,4 M€	-12%
Autres établs publics locaux (ESAD)	2,7 M€	2,7 M€	-1%
Autres organismes publics	0,2 M€	0,0 M€	-100%
Département du Loiret	0,1 M€	0,1 M€	0%
Subventions aux organismes publics (1)	11,4 M€	10,2 M€	-11%
Subventions aux personnes de droit privé (2)	14,1 M€	13,2 M€	-6%
Total subventions versées (1) + (2)	25,5 M€	23,5 M€	-8%

M. MARTIN – *En ce qui concerne les subventions versées aux organismes, l'année 2015 a été une année à part puisqu'il avait été décidé, dans le budget de 2014, de pratiquer une diminution de 5 % des subventions, ce qui a été fait, et également de reprendre le fonds de roulement du C.C.A.S. De nombreux débats ont eu lieu ici sur le fait de savoir si ce fonds de roulement était ou n'était pas. Or, il est revenu dans les comptes de la Ville puisque les dépenses n'avaient pas eu lieu.*



M. MARTIN – Les principales dépenses de fonctionnement et d'équipement en 2015 sont :

- Famille – Solidarité – Education : plus de 50 millions d'euros ;
- Moyens généraux – Patrimoine – Réseaux : un peu plus de 45 millions d'euros ;
- Proximité – Espace public – Vie des quartiers ;
- Culture – Événementiel ;
- Sports – Jeunesse ;
- Aménagement urbain ;
- Tranquillité publique.

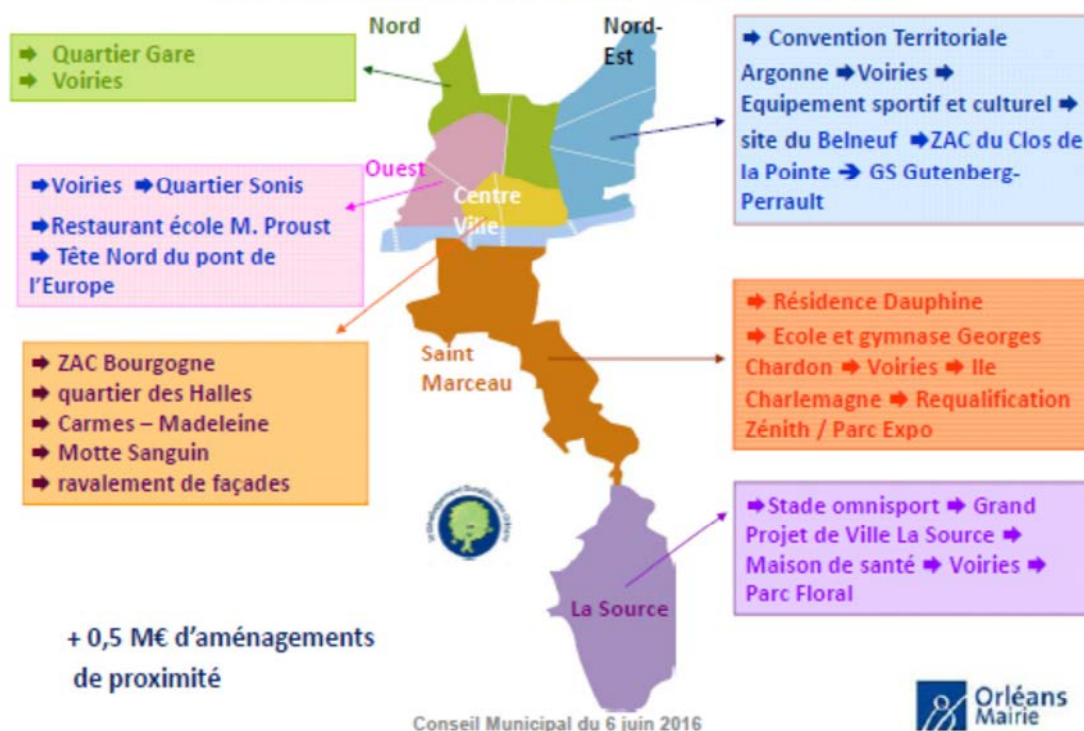
Les principaux projets réalisés en 2015

PROJETS REALISES EN 2015	TTC
PROGRAMME DE VOIRIE	6,78 M€
QUARTIER DE L'ARGONNE + EQUIPEMENT	5,83 M€
ZAC CARMES MADELEINE	3,80 M€
ZAC BOURGOGNE	2,20 M€
STADE OMNISPORTS - TX MONTEE LIGUE 2	1,36 M€
QUARTIER GARE	1,23 M€
CAMPAGNE OBLIGATOIRE DE RAVALEMENTS	1,04 M€
SITE DU BELNEUF	0,87 M€
GROSSES REPARATIONS BAT. SCOLAIRES	0,84 M€
ZAC TETE NORD PONT EUROPE	0,70 M€
GRAND PROJET DE VILLE DE LA SOURCE	0,56 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SPORTIFS	0,52 M€

M. MARTIN – Quant aux principaux projets supérieurs à 500 000 €, et j'aurai pratiquement terminé la présentation qui j'espère n'aura pas été trop longue, les voici :

- Programme de voirie	6,78 millions d'euros
- Quartier de l'Argonne et l'équipement qui est en train de sortir de terre	5,83 millions d'euros
- Z.A.C. Carmes Madeleine	3,80 millions d'euros
- Z.A.C. Bourgogne	2,20 millions d'euros
- Stade omnisports et travaux aux Montées qui sont venus à point puisque l'équipe est revenue en Ligue 2 après avoir fait un petit passage en National. C'est très bien d'avoir fait l'investissement qui, je le rappelle, représentait presque 5 millions d'euros	1,36 millions d'euros
- Quartier Gare	1,23 millions d'euros
- Campagne obligatoire de ravalements	1,04 millions d'euros
- Site du Belneuf	870 000 euros
- Grosses réparations des bâtiments scolaires	840 000 euros
- Z.A.C. Tête nord du pont de l'Europe	700 000 euros
- Grand projet de ville de La Source	560 000 euros
- Grosses réparations des bâtiments sportifs	520 000 euros

Les principaux projets par quartier en 2015



M. MARTIN – *Un mot pour conclure en vous disant que la stratégie d'investissement et les choix politiques consistent aussi à avoir une politique équilibrée sur l'ensemble des quartiers.*

Ici, vous avez une carte qui reprend les principaux investissements sur les quartiers mais ce n'est évidemment pas une carte exhaustive. Pour ceux qui ont eu le rapport présenté au Conseil Municipal, vous avez page 37 je crois, un état détaillé de tous les investissements par politique publique.

Quelques exemples. Au nord, il y a bien sûr les travaux sur le quartier Gare et les voiries.

A l'ouest, également les voiries mais aussi le quartier Sonis, le restaurant de l'école Marcel Proust, la Tête nord du pont de l'Europe.

En centre-ville, la Z.A.C. Bourgogne pour laquelle nous abondons des crédits, le quartier des Halles, la Z.A.C. Carmes Madeleine pour laquelle aujourd'hui, la Ville d'Orléans a déjà financé plus de 10 millions d'euros en acquisitions foncières, la Motte Sanguin et le ravalement des façades.

Et puis au nord-est, la Convention Territoriale de l'Argonne, les voiries, l'équipement sportif et culturel, le site du Belneuf, la Z.A.C. du Clos de la Pointe et la maternelle Gutenberg-Perrault.

A Saint-Marceau, la résidence Dauphine, l'école, et le gymnase Georges Chardon, les voiries, l'Ile Charlemagne et les requalifications du Zénith et du Parc des expositions sur lesquels nous commençons à mettre des crédits d'études.

A La Source, le stade omnisports, le Grand Projet de Ville, la maison de santé, les voiries et le Parc floral.

Voilà M. le Maire, je vous remercie de votre attention.

M. le Maire – *Merci M. MARTIN. Qui souhaitent intervenir ? La parole est à M. RICOUD et ensuite à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

M. RICOUD – *M. le Maire, mes chers collègues, le compte administratif qui nous est*

présenté par Michel MARTIN montre que la Ville est bien gérée. On le dit chaque année, on le redit en ce mois de juin 2016. Même s'il ne correspond pas à nos objectifs, il faut reconnaître en effet que la ville est bien gérée.

Comme nous l'avons dit dans le cadre du débat sur le budget en décembre, nous attirons votre attention, M. le Maire, M. l'Adjoint aux finances sur ces familles qui sont en grandes difficultés. Comme vous l'avez dit M. MARTIN, le débat revient régulièrement sur le C.C.A.S. et ses excédents, et je pense qu'il faut être très attentif à cette évolution des difficultés de nos concitoyens. Je rappelle qu'il y a 10 000 familles qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Il y a eu aussi le débat sur le Relais orléanais. Même si je sais que des contacts ont été pris et que certains investissements de la part de la Ville vont avoir lieu, je voudrais vous interroger sur deux points. Dans un récent article de presse, il est prévu 140 millions d'euros d'investissement et vous dites que tout est assumé. Cependant, je souhaite obtenir quelques informations à ce sujet.

Concernant la montée de l'U.S.O. en Ligue 2, ce dont tout le monde se félicite, j'ai écouté ce matin le Président de l'U.S.O. sur une radio locale bien connue, annonçant que le budget allait doubler. Je pense que la Ville va également être sollicitée.

Et puis, il y a quand même cette annonce du Président de la République au congrès des Maires de France qui a diminué par deux la baisse des dotations. Alors certes, ce n'est pas ce que nous souhaitons, mais cela aurait pu être pire. Sur la baisse des dotations, je ne vais pas redire ce qu'on a déjà dit, mais c'est contre-productif car ce sont les collectivités, notamment les communes et les intercommunalités, qui investissent le plus. Et si on est d'accord sur le fait que l'investissement c'est l'emploi, moi je pense à toutes ces familles qui sont quand même en grandes difficultés et là je souhaiterais quand même que l'on accorde un sérieux coup de pouce en leur faveur. Samedi matin, j'étais avec Soufiane SANKHON, à l'assemblée générale d'E.S.C.A.L.E. qui fait un travail remarquable à La Source, et j'ai pu entendre un certain nombre d'interrogations pour l'avenir. Même si la Ville est bien présente, je crois que compte tenu du rôle d'E.S.C.A.L.E. dans un quartier sensible où la fragilité existe, cela mériterait peut-être un abondement de la subvention, peut-être pas que de la Ville – je sais qu'il y a des recherches de partenariat avec des entreprises – mais je souhaite quand même qu'on soit très attentif à cette situation.

Autre point qui mériterait d'être abordé dans le cadre du budget à venir : l'état des gymnases. Certes, j'ai lu que des financements sont prévus, mais il faut poursuivre et amplifier car certains d'entre eux sont dans des états assez lamentables.

Tout cela pour dire que c'est certes une bonne gestion, mais pour des objectifs qui ne correspondent pas aux nôtres, tout en reconnaissant – vous voyez, j'essaie d'être le plus objectif possible – que la Ville a beaucoup changé, tout le monde le dit. Mais faisons très attention à ces Orléanaises et Orléanais qui certes, apprécient certainement qu'Orléans change, mais qui prennent de plein fouet les difficultés sociales qui aujourd'hui sont importantes. Pour la petite histoire, quand on regarde les files d'attente aux Restos du Cœur à La Source, au Secours Populaire, on s'aperçoit que ce n'est pas uniquement un effet d'annonce que je décris ici, mais bien une dure réalité et je souhaiterais qu'il en soit tenu compte pour l'avenir. Je vous en remercie.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – M. le Maire, mes chers collègues, comme l'a dit Michel RICOUD, le compte administratif est l'expression de la gestion au quotidien de la Ville d'Orléans et la mise en œuvre du programme politique annoncé lors du budget primitif, le tout se faisant dans un contexte contraint. Cela a été souligné à maintes reprises et il y a encore quelques instants par les deux Michel d'ailleurs - M. MARTIN et M. RICOUD - qui évoquaient la baisse des dotations de l'Etat. C'est là un point sur lequel, je crois, on se rejoint. On a eu l'occasion de dire à plusieurs reprises qu'on considérait que cette baisse était trop rapide et trop importante, eu égard aux rôles économique et social joués par les collectivités locales. Mais j'ai quand même une petite interrogation puisqu'on est dans une année pré-électorale – on aura certainement l'occasion d'en reparler – la plupart des candidats à l'investiture à droite prône des baisses très importantes dans les dépenses publiques, de 100 à 110 milliards d'euros, selon qu'il s'agisse de M. JUPPE, de M. LE MAIRE ou de M. FILLON, et donc des questions peuvent se poser. Cette baisse des dotations de l'Etat, dans le cadre d'une réduction drastique des dépenses publiques,

n'est-elle pas amenée à se pérenniser quelle que soit la couleur politique de l'exécutif ?

Pour en revenir à Orléans, puisque c'est quand même Orléans qui nous occupe, s'agissant de ce compte administratif, on va en prendre acte mais pour autant, je me suis livrée à un petit exercice de comparaison qui est tout à fait sain, je pense, entre ce qui est annoncé dans le budget primitif et ce qui est tenu dans le compte administratif. En effet, le budget primitif annonce et parfois, le compte administratif tient ou ne tient pas. Il y a quelques secteurs sur lesquels il y a quand même des différences importantes entre ce qui a été annoncé et ce qui a été tenu.

Je vais commencer par ce qui a déjà été souligné par Michel RICOUD, c'est-à-dire la question du secteur social. En effet, je rappelle qu'il y avait au budget 2015, 22,6 millions d'euros affichés et en réalisation, on ne trouve que 21,3 millions d'euros, ce qui représente un différentiel de moins 1,3 million. La principale victime de cette réduction, on le sait, c'est le C.C.A.S. et pourtant ce n'était pas prévu ainsi puisque dans le B.P., il n'était pas question d'alléger les poches du C.C.A.S. C'est donc venu en cours d'année et là encore, nous considérons qu'il s'agit d'une erreur politique car le C.C.A.S. joue un rôle important en matière de solidarité à l'égard des plus pauvres, mais aussi à l'égard des personnes âgées et dans le secteur de la petite enfance, et qu'il n'y a pas de raison de priver le C.C.A.S. de ces moyens d'action comme le fait la Ville en lui reprenant 1 million d'euros alors que d'ailleurs, la Ville ne concoure qu'à 50 % à hauteur du budget du C.C.A.S.

Le deuxième secteur, c'est l'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse. Au B.P. 2015, on avait à peu près 4 millions d'euros d'inscrits pour 3,3 millions réalisés. Et cette fois-ci, le différentiel porte essentiellement sur de l'investissement, en particulier le street park qui fait partie, je crois, de l'arlésienne de la Ville d'Orléans. En effet, la somme de 350 000 € était inscrite au B.P. 2015 pour le street park et malheureusement je ne la vois nulle part dans le compte administratif, mais peut-être est-elle cachée quelque part ?

(réaction hors micro des bancs de la majorité municipale).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Pour ce qui concerne les investissements liés au soutien à la pratique sportive et au tissu associatif, 4,7 millions étaient inscrits et 3,7 millions ont été réalisés. Et cette fois ci, mais peut-être est-ce trop bien caché ou je n'ai pas été assez attentive, je ne vois pas les travaux programmés sur l'île Charlemagne pour un montant de 420 000 € : la rénovation des aires de jeux de la base de loisirs et la poursuite de restauration du milieu aquatique. Ce n'est pas annoncé comme étant réalisé dans le compte administratif. Peut-être s'agit-il d'un oubli ou tout simplement d'une déperdition en route ?*

Concernant la culture, c'est encore plus remarquable. B.P. annoncé : 23,4 millions d'euros. C'est déjà un budget en baisse par rapport à 2014 et seuls 22,7 millions ont été réalisés. Là encore, c'est surtout en matière d'investissements que le bât blesse, quelques exemples :

- Enrichissement des collections	600 000 € programmés	200 000 € réalisés
- Grosses réparations	600 000 € programmés	moins de 200 000 € réalisés
- Numérisation	170 000 € programmés	72 000 € réalisés

Je dirais qu'entre le budget primitif et le compte administratif, les variables d'ajustement, on les repère facilement. Il s'agit du social, de la culture et de la jeunesse qui sont donc les secteurs les plus impactés. Je me suis limitée aux effets les plus massifs, M. MARTIN.

Sur les travaux annoncés mais non réalisés, j'ai quelques questions et je terminerai là mon intervention.

- L'aménagement du parvis du Théâtre. Il était budgété à hauteur de 180 000 € ; De plus, on nous annonçait des études concernant le parking. Je voudrais savoir où on en est ?

- Pour le centre-ville, on annonçait dans le B.P. un jardin intergénérationnel avec 200 000 € à la clé. Où en est-on ?

- La requalification des abords de la Cathédrale. Là, je n'ai rien vu, mais peut-être ai-je mal regardé ?

- Enfin, je voudrais avoir des réponses sur une question que l'on a eu l'occasion de poser par écrit concernant le devenir de la Maison Pierre du Lys qui devait être normalement la médiathèque du quartier Bourgogne et qui est finalement mis en vente aujourd'hui. Je sais bien que ce n'est ni dans le compte administratif, ni dans le budget primitif, mais comme on parle de l'aménagement des quartiers, je voudrais savoir pourquoi la Ville s'est défait de cette Maison Pierre du Lys – la S.E.M.D.O. en l'occurrence – et pourquoi ce projet de médiathèque, très attendu dans le quartier, a été abandonné ? Merci.

M. le Maire – La parole est à Mme LECLERC puis à M. GRAND.

Mme LECLERC – *M. le Maire, chers collègues, quelques éléments de réponse. On voit depuis plus de 15 ans maintenant qu'effectivement la bonne gestion de la Ville et des comptes équilibrés ont permis et permettent encore des investissements lourds dans la ville, ce qui en l'occurrence soutient l'emploi local, mais aussi des services de proximité pour les Orléanais.*

Pour revenir au budget, certes c'est important mais la solidarité et l'action sociale ne se résument pas non plus à une question d'argent. Il y a aussi tout un travail partenarial qui se fait et des actions collectives qui se mettent en œuvre, comme par exemple le forum qui a eu lieu au mois de mars dans le quartier de l'Argonne à propos de l'accès aux droits. Cela ne nécessite pas d'argent mais un travail partenarial et une information à destination des habitants.

Autre élément sur ce compte administratif 2015. Pour rappel, le budget des aides facultatives du C.C.A.S. a été consommé à plus de 98 %, ce qui montre bien que nous sommes là auprès des Orléanais et que le budget est bien tenu.

Je voulais aussi revenir, Mme LEVELEUX, sur le 1,3 million. Comme l'a expliqué M. MARTIN, il s'agit d'excédents cumulés. De plus, ces excédents avaient basculé en section d'investissement et ces investissements n'ayant pas eu lieu, la Ville a effectivement repris ces financements. Je précise aussi que ces excédents étaient liés au projet très important du Relais orléanais. Et comme vous l'avez dit M. RICOUD, des échanges ont eu lieu avec les responsables du Relais orléanais, M. le Maire et moi-même, et nous avons trouvé une autre issue pour accompagner le Relais orléanais. C'est pourquoi ce 1,3 million n'a plus lieu d'être dans le budget du C.C.A.S.

M. GRAND – *Je commencerai par une petite question à Mme LECLERC. Vous dites qu'un autre accord a été trouvé avec le Relais orléanais et donc si vous avez la possibilité de nous en dire deux mots, cela nous intéresserait de savoir quel est cet accord ?*

Un questionnement similaire à celui de Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA sur la baisse des dépenses de l'Etat. On a deux députés dans cet hémicycle qui ont l'oreille visiblement de candidats à la primaire de droite. J'aimerais avoir leur opinion sur comment peut-on faire 100 milliards voire plus d'économies sur le budget de l'Etat sans réduire les dotations aux collectivités ? Sachant que sur le fond, je suis plutôt évidemment d'accord sur l'idée que l'investissement se fait en particulier dans les collectivités territoriales, mais voilà il y a des propositions qui sont mises sur la table et qui sont très importantes. J'écoutais M. RAFFARIN, ce matin sur France Inter, qui à cette question à propos des baisses dit : « Il faut baisser le fonctionnement ». Oui, mais est-ce que cela aura un impact sur les aides aux collectivités et là, il ne savait plus répondre. Donc, si vous pouvez prendre deux minutes pour m'éclairer, je vous en remercie.

Un dernier mot sur ce compte administratif. On voit qu'il y a pour le projet de requalification du Zénith et du Parc des expositions des études qui sont menées. Je voulais simplement savoir si, comme je l'avais demandé lorsqu'on avait parlé de l'armement de la police municipale, vous acceptiez de faire un débat en Conseil Municipal sur ce sujet. Je pense que cette requalification du Zénith et du Parc des expositions mérite également un temps d'échange au sein du Conseil Municipal. Donc, si on pouvait avoir assez rapidement, et avant que les décisions définitives soient prises, un débat, je vous en remercie d'avance.

M. le Maire – *En juillet, ainsi c'est annoncé. Je donne la parole à Mme SAUVEGRAIN puis à Mme DIABIRA.*

Mme SAUVEGRAIN – *Merci M. le Maire. Je tiens à rappeler des choses qui paraissent évidentes mais pour lesquelles, c'est l'action au quotidien durant toute l'année 2015 qui a permis de les réaliser. C'est le contrat que l'on a pris avec les Orléanais.*

Premier point qui a été rappelé : le maintien des taux d'imposition. Comme Michel MARTIN le disait les années passées et encore en 2015, les grandes villes ont augmenté leurs taux d'imposition. Depuis que notre majorité est élue à ce Conseil Municipal, les taux sont maintenus. C'est un effort constant mais c'est notre engagement et je crois que c'est bon de le rappeler.

La deuxième chose sur laquelle on s'est engagé : être toujours dans la logique proximité – attractivité. Et la proximité, vous l'avez vu avec différents projets et actions qui ont pu être présentés. En 2015, l'ouverture de l'école Bénédicte Maréchal, la poursuite de la politique de sécurité, le plan peinture dans les écoles, l'équipement culturel et sportif de l'Argonne qui démarre, le programme de voiries. Tout cela, on a l'impression qu'on le répète, mais parce que chaque année, on le fait à nouveau et on tient les engagements pris avec les Orléanais.

Autre engagement : leur simplifier la vie, de faire dans la mesure des compétences de la Mairie de simplifier les choses. On l'a vu l'an passé avec la réforme des inscriptions aux centres de loisirs. Cela peut paraître tout simple comme cela, mais c'était très important pour les familles qu'elles soient traitées avec équité pour l'inscription de leurs enfants dans les centres de loisirs.

En matière d'attractivité, on en parlait à l'instant : le projet Parc des expositions/salle sportive, mais aussi toute la politique culturelle et sportive qui contribue à faire d'Orléans la capitale régionale qu'elle est. On voit dans le compte administratif avec la politique sportive par exemple, on fait les travaux et on a le bonheur que l'équipe de football remonte en Ligue 2. Donc, tout cela est un ensemble que la Mairie accompagne en maintenant aussi un niveau d'investissement élevé pour deux raisons principalement :

- *Premièrement, pour pouvoir fournir aux Orléanais les équipements publics qu'ils souhaitent.*
- *Deuxièmement, et M. RICOUD le disait en début de Conseil, car l'investissement, c'est de l'emploi et principalement de l'emploi local. Ainsi, encore en 2015, lorsqu'on fait le bilan des marchés attribués en commission d'appel d'offres, les trois quarts ont été attribués à des entreprises du Loiret.*

Mme DIABIRA – *Je tiens à réaffirmer à quel point la présentation du compte administratif a été gérée d'une main de maître. Je rejoins les propos de mes collègues quand ils évoquent tout ce que nous pouvons mettre en avant comme projections sur la Ville d'Orléans.*

Mais je crois qu'en terme d'action sociale croissante et ciblée, afin de maintenir un équilibre dans l'apport du soutien le plus ajusté que l'on puisse faire sur une collectivité, quitte à récupérer parfois ce que certaines institutions abandonnent dans un souci d'équilibre de leur budget et j'échange avec de nombreux Orléanais qui m'expliquent que même, sans un gros budget culturel, les familles peuvent accéder quand même à de nombreuses activités culturelles, sportives, familiales, d'animation dans les quartiers. Elles peuvent aussi adhérer à des associations afin d'agrandir leur cercle amical pour une meilleure vie en collectivité. Et de surcroît, je suis fière de vivre dans une ville responsable et bien pensée, une ville capitale régionale capable d'être solidaire avec toutes les communes alentour pour gérer une crise qui ne nous a pas laissés 48 heures, pour se préparer grâce à son P.P.R.I. et malgré cela, nous avons été en capacité d'aider et de soutenir les habitants sinistrés financièrement, solidairement, en bref humainement.

Merci M. MARTIN, M. le Maire pour la présentation de ce compte qui permet proximité, équipements et projections simples co-construites avec nos concitoyens.

M. le Maire – *La parole est à M. MONTILLOT puis ensuite à Mme TRIPET.*

M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues, je ne reviendrais pas sur l'excellence de la gestion de la municipalité qui a également été soulignée avec beaucoup d'honnêteté et de franchise par Michel RICOUD. Je voudrais plutôt revenir sur deux points qui ont été évoqués à la fois par M. RICOUD*

mais aussi par Mme LEVELEUX concernant le secteur social et la jeunesse.

Je ne suis pas certain que l'on ait toujours tous ici, et c'est bien peut-être qu'on puisse y retravailler, exactement la même sémantique, le même vocabulaire et le même entendement sur les termes. Le social, pour moi, ne se limite pas et ne se réduit pas au C.C.A.S. même s'il porte le nom de centre communal d'action sociale. Mais l'action sociale est beaucoup plus protéiforme et plurielle et ne se limite pas effectivement au seul C.C.A.S. Et puis, la jeunesse, ce n'est pas uniquement la création d'un street park ou de telle animation de rue qui définit, qui singularise et qui authentifie ou caractérise une politique. C'est la raison pour laquelle je voudrais quand même souligner que si on prend la Ville d'Orléans et sa dimension sociale, elle va bien au-delà des dépenses qui sont déjà investies ou dépensées sur le fonctionnement.

Je prendrais deux secteurs : le logement social. M. MARTIN, depuis 2001 entre les efforts faits dans le cadre de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (C.G.L.L.S.) et les subventions de la Ville d'Orléans, de l'Agglomération « Orléans-Val de Loire », sans compter bien sûr les dotations A.N.R.U. lancées par le plan Borloo, c'est tout de même une rénovation, pour ne pas dire une révolution, sur les quartiers et vous le dites vous-mêmes bien naturellement. Ainsi, les gens vivent dans la dignité alors qu'ils vivaient, il faut le dire, dans l'indignité. Il faut se souvenir tout de même qu'à une époque, la question n'était même pas de savoir comment on rentrait dans les halls, puisqu'il n'y avait plus de portes dans les halls et qu'il y avait même des voitures à l'intérieur des halls. Ce n'était pas les murs qui portaient les tags, mais c'étaient les tags qui portaient les murs ! Donc c'est juste pour que ceux qui connaissent l'histoire du logement social sur Orléans puissent avoir une illustration de ce que cela représentait.

Deuxième chose : quand on parle social, on pourrait évoquer aussi les acteurs sociaux de terrain. On en parle souvent, y compris avec Michel RICOUD, et là on touche bien sûr à la jeunesse. Ce sont les acteurs de la médiation sociale sur le terrain, les parents relais, les éducateurs du service éducatif de prévention, les psychologues, les sophrologues, etc. qui sont financés directement par la Ville d'Orléans, y compris je le précise, pour le compte de l'Education nationale. Pour présider les suites de veille éducative, quand à chaque fois on voit les difficultés que rencontrent certains enfants qui ne peuvent pas être pris en charge par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) ou dans le cadre de la médecine scolaire, ils sont pris en charge par la Ville d'Orléans. Et je dis toujours que le temps de l'enfance et le temps de la jeunesse ne sont pas le temps de l'adulte. Quand un enfant rencontre une difficulté, c'est immédiatement qu'il faut la traiter, ce n'est pas 6 mois, 1 an, 2 ans ou 3 ans plus tard. Ce sont donc effectivement des éléments de la dimension sociale des actions de la Ville d'Orléans.

Dernier point et d'ailleurs, cela a été évoqué de façon subliminale par Muriel SAUVEGRAIN tout à l'heure, le fait que cette politique d'investissement se traduit en création d'emplois. Ainsi, en euros constants depuis 2001, entre 15 et 20 millions d'euros de plus en investissements chaque année, cela représente à peu près la création de 500 emplois supplémentaires. On est donc bien dans le domaine social, car ces 500 emplois, c'est le fait qu'il n'y ait pas 500 chômeurs de plus. Ce sont ces éléments-là que je souhaitais souligner. Je vous remercie.

Mme TRIPET – *Je vais essayer de ne pas faire de redites par rapport à ce qui a été évoqué à l'instant par nombre d'entre vous, mais tout de même, j'ai bien entendu votre pointe ironique, M. MARTIN et je partage cette ironie, même si je n'ai pas oublié qu'une certaine Mme LAGARDE avait auparavant dit qu'il y avait une croissance négative. Donc, je crois qu'au niveau des baisses de dotations, nous avons effectivement beaucoup de soucis à nous faire mais nous en avons aussi après cette année électorale que sera 2017, parce qu'effectivement ce qui se profile à l'horizon pour nous est encore plus catastrophique. Donc, nous dénonçons violemment ce qui se passe actuellement et nous avons de grandes craintes par rapport à ce qui se passera après.*

Les baisses de dotations, c'est moins d'argent et moins d'argent pour les services publics, et des services publics qui ne fonctionnent pas, des services publics qui sont à l'agonie, et bien c'est moins de solidarité et par les jours qui viennent de se dérouler, on peut se demander ce qui se serait passé si effectivement tous les services publics n'avaient pas été sur le pont, des personnes retraitées qui se sont mis au service des uns et des autres, des bénévoles certes mais je pense que c'est ensemble qu'on est

plus forts et qu'on ne peut pas faire l'impasse sur les services publics.

Concernant les fonds du C.C.A.S. qui ont été reversés dans le budget de la commune, cela nous interpelle à plusieurs niveaux. Nous avons appris également que le Fonds Unifié du Logement (F.U.L.) au niveau du Département était excédentaire l'année précédente et que malgré tout, les familles qui ont besoin d'aide vont croissant. Je pense qu'il y a vraiment une problématique quant à la prise en charge de ces dossiers. Est-ce les acteurs qui sont mal repérés par rapport aux uns et aux autres ? Est-ce le fait que l'on doit systématiquement passer par une assistante sociale et que les personnes se découragent ? Je ne sais pas mais nous, nous voyons des personnes qui sont dans le besoin. Nous les accompagnons auprès des différents services mais vraiment, cela nous interpelle. Comment peut-il y avoir de plus en plus de personnes qui ont des besoins réels d'être aidés et puis se retrouver avec des fonds excédentaires tant au niveau du Département qu'au niveau du C.C.A.S. ? Surtout que là, nous venons d'apprendre via l'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F.) que l'aide aux cantines par rapport au Département risque d'être attaquée dès l'année prochaine.

Enfin, une dernière chose et peut-être est-ce aussi un des éléments. Au niveau du C.C.A.S., les plafonds relatifs aux aides sont très bas. Ne faudrait-il pas, comme je l'ai déjà indiqué l'année précédente, revoir concrètement « le reste à vivre » des personnes qui viennent demander parfois des aides ponctuelles ? Cela permettrait à des familles d'en bénéficier et de ne pas créer de frustrations, car certains concitoyens nous le disent : ce sont toujours les mêmes qui sont aidés. En effet, si on crée des plafonds très bas, ce sont toujours les mêmes familles dont les quotients familiaux sont les plus bas qui seront aidés, alors que je pense que « le reste à vivre » devrait être notre fil conducteur. Merci.

M. le Maire – La parole est à M. SANKHON puis à Mme KERRIEN.

M. SANKHON – M. le Maire, chers collègues, la baisse des dotations de l'Etat est un des sujets qui impacte toutes les communes de France. Il a été évoqué tout à l'heure les élections présidentielles et pour ma part, je suis élu depuis 2008 et il y a eu des promesses en 2012, mais je n'ai pas vu changer grand-chose au titre de la jeunesse de la part de notre gouvernement.

On peut palabrer, on peut discuter en Conseil Municipal, on peut évoquer les chiffres, mais moi je me fie au terrain et le terrain, j'y suis beaucoup. Mes collègues de l'opposition présents à la commission des sports, de la jeunesse voient ce qui est fait pour la jeunesse, pour le sport au titre du fonctionnement et de l'investissement. Tout à l'heure Michel RICOUD évoquait la tenue de l'assemblée générale d'E.S.C.A.L.E. samedi dernier. Des choses ont été débattues et pour ma part, je ne me suis pas dérobé, il a fallu expliquer les choses. Ce n'est pas tant la Mairie d'Orléans qui est mise en cause, car nous, on accompagne sur le fonctionnement et sur l'investissement. Ainsi, une ligne supplémentaire a été affectée depuis 2 ans maintenant pour l'investissement et cela permet d'aider les clubs. D'ailleurs, les clubs que l'on rencontre avec mes collègues élus que sont Yann BAILLON ou Thomas RENAULT, nous font part d'une forme de gratitude quant à la façon dont nous les accompagnons au quotidien.

Tout à l'heure ont été évoqués également les dispositifs mis à disposition de la jeunesse. Orléans Mouv', ce sont 120 à 130 jeunes accueillis pendant chaque période de vacances pour 2 € par semaine. Il y a également toutes les bourses projets jeunes qui permettent d'aider des jeunes ayant des projets structurants ; des bourses d'aide à la création d'entreprises ; des bourses pour des jeunes désirant s'installer dans un parcours de réussite sportive mais pas seulement, ce qu'on appelle le double projet. Donc, M. le Maire, chers collègues, nous sommes bien présents pour le sport et pour la jeunesse. Et comme cela a été dit tout à l'heure par ma collègue Alexandrine LECLERC, on mutualise énormément en faisant en sorte de trouver des solutions, des moyens avec les services qui travaillent en très grande proximité avec les associations. Et ça, c'est un geste fort. Muriel SAUVEGRAIN a évoqué la montée de l'U.S.O. Foot en Ligue 2, c'est bien sûr la vitrine, mais derrière ce n'est pas à opposer avec le sport pour tous, les éducateurs, les animateurs, les moyens supplémentaires, les qualités de formation, d'accompagnement. Tout cela permet aux structures de pouvoir avancer avec l'outil sportif ou tout ce que l'on met en place pour la jeunesse.

Mme KERRIEN – Je voulais préciser ce qui se passe au niveau de l'investissement en matière de culture et rassurer tout le monde sur le fait qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir là-dessus. Il est vrai que sur la numérisation, nous avons pris du retard mais le programme va être poursuivi.

En ce qui concerne l'acquisition des œuvres du Musée des beaux-arts, c'est lié à l'arrivée tardive de la directrice des Musées, Olivia VOISIN. J'en profite d'ailleurs pour saluer Olivia et sa présence depuis plus de 48 heures au Musée Girodet de Montargis, en sachant qu'une équipe du Musée des beaux-arts d'Orléans y sera toute la semaine car il faut agir maintenant et dans l'urgence, la situation pour ce musée s'avérant assez dramatique.

Je voulais dire aussi qu'en matière d'investissement culturel, on va donner un grand coup d'accélérateur en 2016 puisque, comme vous le savez, le M.O.B. est lancé, le conservatoire verra le jour sur le site Hôpital Porte Madeleine. Donc, je pense qu'il n'y a pas de soucis à avoir pour Mme LEVELEUX de ce côté-là. Je vous remercie.

M. le Maire – La parole est à M. GROUARD.

M. GROUARD – *Merci M. le Maire. Mes chers collègues, chacun le sait, un compte administratif est un résultat. C'est celui sur l'année antérieure de ce qui a été effectivement réalisé et précisément chiffré. Et ce résultat est fait sur la base d'un budget primitif qui a été lui-même adopté l'année antérieure, c'est-à-dire l'année 2014.*

Quels sont les constats pour ce compte administratif ? Trois choses me paraissent essentielles. D'abord, le premier élément : les impôts des Orléanais n'ont pas augmenté alors que, M. MARTIN l'a rappelé, un tiers des grandes villes a augmenté sa fiscalité.

Deuxième constat : la dette bancaire a diminué. Et elle n'a pas diminué à la marge, mais de l'ordre de 10 millions d'euros.

Troisième constat : l'autofinancement, « la pompe » pour reprendre M. MARTIN, lui a augmenté.

Ces trois éléments dans le contexte que nous vivons sont très sincèrement remarquables, alors même que, cela a été dit par plusieurs d'entre vous, les dotations de l'Etat ont diminué et qu'il fallait donc prendre en compte cette diminution et s'y ajuster.

J'en tire un enseignement de cette adaptation qui, me semble-t-il, peut valoir pour toutes les collectivités locales : c'est faisable. C'est dur, mais c'est faisable. Et c'est faisable sans toucher aux fondamentaux et en réduisant de peu l'investissement.

Pour répondre à M. GRAND, non pas sur tout le débat qui a été soulevé, aujourd'hui au niveau national, nous sommes dans une situation de quasi faillite. Un événement chasse l'autre et personne ne veut regarder ces données de fond. Quelles sont-elles ? Deux choses très rapidement :

1) Les déficits publics sont toujours conséquents. On est au-delà des 3 % du P.I.B. et on continue de l'être, malgré des engagements qui ont été pris à grands renforts de publicité, mais qui ne sont pas tenus.

2) Et plus fondamentalement, la dette de la France continue d'augmenter.

Donc, je dis, je redis au risque de me répéter et parfois peut-être d'agacer : nous allons dans le mur. Donc, lorsque le gouvernement, quel qu'il soit, dit : « Nous cherchons à réduire la voilure, à diminuer la dépense publique », je suis d'accord. Je n'ai fait aucune démagogie sur la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales. J'ai dit que de toute façon, quel que soit et quels que seraient les gouvernants, ils devraient en passer par là. Le reste, c'est du mensonge et même si nous sommes à un an d'échéances importantes, je le dis et je le redis parce qu'il y en a assez de tromper les Français. Cela fait 30 ou 35 ans que ça dure. Donc, à un moment, il faut des politiques qui aient le courage de dire et qui aient le courage de faire. Mais là où je ne suis plus d'accord, c'est lorsque les collectivités locales sont sollicitées brutalement - et sans doute du point de vue de l'investissement je vous rejoins, trop brutalement, cela est juste - alors que l'Etat lui-même ne s'impose pas la potion amère, car la dépense publique de l'Etat ne diminue pratiquement pas. Donc, c'est facile de dire aux autres : « Portez le chapeau ; faites ; je vous coupe vos subventions et débrouillez-vous ! » parce que nous, nous sommes

obligés d'être à l'équilibre alors que l'Etat n'y est pas contraint. C'est tout le débat sur la règle d'or.

A propos des économies sur les 100 milliards, je ne vais pas revenir là-dessus, car effectivement M. SANKHON a raison, ce n'est pas le débat ici. J'ai simplement écrit un certain nombre de choses là-dessus et les 100 milliards sont chiffrés, les mesures sont précises. Elles ne sont pas « démago ». Le problème est de savoir par rapport à l'augmentation de la dette, si on veut continuer à aller dans le mur, parce que cela va faire très mal. Et là après nous, bons élus, irresponsables, on dira : « Oui, cela fait très mal ». Non, moi je pense qu'on est là pour anticiper. Donc oui, il y a des mesures qui ne sont pas populaires, il faut bien les prendre parce que cela va éviter le mur, mais aujourd'hui, je ne les vois toujours pas, sauf de taper sur les collectivités locales. C'est simple, c'est clair, c'est net et au moins, ce discours là – je pourrais développer mais je ne vais pas le faire –, il peut être tenu devant tous les Français. Mais il faut que ce langage soit un langage de vérité et de sincérité, et pas les tartufferies que je continue d'entendre encore aujourd'hui, qui sont scandaleuses quand on prétend diriger un pays comme la France, et d'ailleurs quand on prétend diriger n'importe quoi. Il y a une obligation de responsabilité.

M. MARTIN, j'en termine, je voudrais vous remercier puisque ce budget, ce compte administratif a été engagé alors que j'étais encore Maire. Vous m'avez permis, M. MARTIN, de tenir une chose que j'avais à cœur, qui était l'une de mes obsessions pendant 15 ans : de rendre les finances de cette ville en bon état. Vous m'avez permis de le faire, merci.

M. le Maire – *Alors c'est à vous M. MARTIN !*

M. MARTIN – *C'est très bien, merci.*

(rires dans l'hémicycle)

M. MARTIN – *D'une certaine manière, compte tenu des liens qui nous unissent, je trouve que c'est émouvant mais dans le même temps, les remerciements ne resteront pas simplement au niveau de Michel MARTIN, parce que j'avais prévu, avant de répondre à certaines de vos questions, de remercier l'ensemble de l'équipe car rien n'est possible sans l'équipe. Je le dis pratiquement chaque année, mais cette année 2015 encore, c'est quelque chose que je voulais saluer à double titre. Tout d'abord, c'est le premier compte administratif de notre directeur général des services et donc, c'est un événement important à dire. Ensuite je désirais adresser des remerciements appuyés à Mme JACQUES et à son équipe, M. BRUNAUD, ici présent à la manœuvre et également Mme BARBEROT. Vous savez, on a des fonctionnaires exceptionnels et il faut savoir les remercier.*

Ceci dit, il y a un ou deux chiffres que je n'avais pas indiqués tout à l'heure parce que je pensais ne pas vouloir être trop long. Il est un petit peu désolant alors que les dotations de l'Etat baissent à ce point, de voir que dans le même temps, il y a une dynamique de la Ville d'Orléans qui est très bonne. Ainsi, lorsque je regarde les recettes fiscales de la Ville, elles ont progressé de 2,7 %. On n'a pas augmenté les taux d'impôt mais dans le même temps, voyez cette dynamique qui est fondée sur la croissance du logement, la croissance de la construction, elle existe, elle est excellente. De cette dynamique et d'autres facteurs naissent aussi la démographie. Et on sait que la démographie est un indice essentiel de la richesse d'un territoire. Il faut donc le rappeler car les choses fonctionnent pour la Ville d'Orléans. Ce n'est pas simplement une gestion financière, c'est aussi une gestion de la construction, des aménagements, des travaux et bien sûr aussi du travail que nous faisons avec l'Agglomération.

Il a été rappelé à juste titre que les dépenses de l'Etat sont trop lourdes : 57 % du produit intérieur brut en dépenses de l'Etat, c'est insoutenable. Je ne m'étendrai pas plus sur le sujet mais c'est quand même important de le dire.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, ce que vous avez dit ou laissé entendre sur le fait qu'il y aurait une gestion un peu cachée – c'est vous qui avez employé le mot -, qu'est-ce qui est caché dans le fait que des exécutions budgétaires se feraient ou ne se feraient pas ? Rien n'est caché, tout est transparent. Simplement, il y a des choses à un moment donné que l'on ne peut pas faire pour des raisons de mise en œuvre, mais rien est caché sur un retrait budgétaire qui va être reporté l'année suivante. Le street park, je crois que le débat a eu lieu ici à plusieurs reprises, c'est une nouveauté pour personne que le street park

a du mal à se faire. Donc, il n'a pas été fait en 2015, cela ne veut pas dire que le projet est abandonné et cela n'est pas caché. Du reste, 95 % des investissements que nous avons votés sont réalisés. C'est ce qu'on appelle le taux de réalisation des investissements et vous n'en trouverez pas beaucoup à ce niveau-là. 95 % est vraiment un taux très élevé. Alors c'est vrai qu'à un moment donné, on prévoit de faire des investissements dans des collections culturelles et puis, elles ne font pas en 2015 mais en 2016. C'est une gestion totalement transparente voyez-vous, et il n'y a pas de volonté de cacher les choses.

Je crois que l'investissement est la clé pour une collectivité. Lorsqu'il a été annoncé que 140 millions d'euros se feraient sur les années à venir, c'est le fruit d'un travail, d'une programmation très précise. C'est le fruit d'une réflexion, d'un travail collectif encore une fois entre les élus, les administratifs et puis les finances pour réussir ce projet d'aller plus loin et d'avoir une belle ville.

M. RICOUD, vous avez dit et cela nous honore, que la ville est belle. C'est vrai, mais elle n'est pas belle partout encore. Samedi, je suis allé au Cinéma des Carmes - j'y ai vu un très bon film du reste - mais j'ai trouvé qu'il y avait encore à faire.

(réactions hors micro dans l'hémicycle).

M. MARTIN – *Je ne voulais pas faire référence à ma profession. Donc voyez-vous, je pense qu'il y a encore beaucoup de choses à faire et beaucoup d'argent à investir sur Carmes-Madeleine, je l'ai dit tout à l'heure. La Ville d'Orléans a déjà mis plus de 10 millions d'euros, mais lorsqu'on fera – et M. le Maire, je sais l'a fait et il y a une volonté farouche d'aller dans cette direction – le compte de ce que Carmes-Madeleine aura coûté à la Ville d'Orléans, c'est évidemment très lourd mais c'est un très beau projet, il faut le faire, tout le monde est d'accord. Donc, ne soyez pas surpris qu'on annonce sur un programme pluriannuel d'investissements sur le mandat 140 millions d'euros, ce n'est pas assez. Ce n'est qu'une partie. Il y aura un petit peu plus qui viendra et ça, je suis convaincu qu'on pourra le faire.*

Il y a effectivement encore du travail sur les gymnases, c'est indiscutable. Il faut les faire, mais il faut aussi que nos investissements soient équilibrés sur le plan territorial et sur toutes les politiques publiques. Il faut qu'on essaye de tenir cet axe-là avec la maturité des projets. Pour nous, c'est une difficulté la maturité des projets parce que voyez-vous, Carmes-Madeleine, on aurait pu le faire plus tôt s'il n'y avait pas eu un ensemble de procédures qui ont ralenti ce très bel investissement. Et bien cette maturité des projets, lorsqu'elle vient tardivement, forcément c'est un peu du « stop and go » dans notre gestion, et cela vous pouvez le comprendre.

En ce qui concerne les parkings, les études, il est possible à un moment donné que dans un investissement, on prévoit de faire un parking. Et puis après, les études se faisant et s'affinant, on se dit que peut-être ce parking-là n'est pas strictement indispensable. Il faut aussi que dans les investissements, on fasse la part de ce qui est vraiment nécessaire, comme dans le fonctionnement. A ce moment-là, ce sont des projets qui peuvent être reportés. Est-ce si grave ? C'est pour cela que vous avez posé un certain nombre de questions et bien les investissements se gèrent aussi en fonction des nécessités du moment.

M. le Maire – *Merci M. MARTIN. Je vais juste moi-même être dans la lignée, et vous ne serez pas très surpris, de Serge GROUARD à la fois pour remercier les équipes des finances, mais aussi toute la direction générale parce qu'elle tient à cœur de mettre en œuvre les budgets et la politique que l'on conduits. De plus, c'était le premier exercice complet de Bertrand LANGLET, épaulé par des directeurs généraux pour qui ce n'était pas le premier exercice. Donc, tout cela fait une bonne alchimie entre l'expérience et l'audace qui sied à la prise en mains d'un nouveau poste. C'est vrai aussi pour les finances et j'ai une pensée très amicale pour Mme JACQUES et son équipe. Et puis, M. MARTIN, voilà j'émets le même souhait et maintenant la ligne est fixée pour les 4 années qui viennent. Tout cela paraît naturel, mais en fait, cela ne l'est pas du tout. On a l'impression de l'on passe un budget et qu'une fois qu'il est voté, il s'écoule une année comme ça avant qu'un autre budget arrive et nous entraîne dans beaucoup de débats et de préparations. En réalité, c'est un travail de tous les instants. Je rappelle qu'en 2015, il y a beaucoup de micros décisions qui ont été prises et qui ne sont pas pour rien dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement notamment.*

Comme l'a souligné Michel MARTIN et cela m'est très cher, je tiens à signaler que si on a un

tel résultat, c'est aussi une preuve que la Ville reste en croissance. Je rappelle que la plupart des villes de notre taille, qui ne sont pas sur un littoral ou qui ne sont pas sur une grosse dynamique universitaire, sont quasiment toutes en régression démographique. Il y a une exception : Orléans. Alors après, on peut y travailler, je l'ai fait avec des géographes pour savoir quelles sont les spécificités. Certaines sont liées à notre positionnement, notamment par rapport à l'Île-de-France, mais aussi à l'attractivité de la ville à bien des égards. Pas uniquement le fait qu'elle soit belle, mais aussi un certain niveau culturel, un certain niveau de recherches. Il y a aussi un certain niveau de main d'œuvre : des ouvriers, des agents de maîtrise très diversifiés. Je rappelle qu'on a un bassin d'emplois avec plus de cadres qu'ailleurs et en moyenne un peu moins qualifié et donc avec une dynamique d'entreprises qui peuvent se développer sur notre territoire. Tout cela fait que cette ville reste attractive. Et c'est le résultat de politiques à long terme bien antérieures à 2001, à 1989 et autres, avec cette tradition portée sur le développement économique et qui doit rester une des matrices de notre développement territorial dans le Loiret et en particulier dans l'Orléanais. Et puis, cela vient aussi des politiques de développement qui ont été soulignées tant au niveau de l'habitat qu'au niveau d'un certain nombre d'équipements qui sont absolument nécessaires, si on veut ancrer au niveau régional notre statut de métropole. Une métropole, pas forcément encore sur le plan institutionnel mais en termes de rang de capitale régionale, c'est indispensable. Et pour cela, il faut qu'il y ait, de façon encore plus forte qu'aujourd'hui, un couple affirmé, comme le sous-entend les récentes lois qui ont été portées par la majorité actuelle dans l'hémicycle – pas celui-là mais au niveau national – : le couple métropole et région, les deux se tiennent. La Région Centre-Val de Loire ne se développera pas, n'aura pas l'écho qu'elle doit avoir, si elle n'appuie pas le développement d'Orléans et Orléans doit le faire en ayant en arrière-pensée de soutenir le développement de sa région. C'est une double responsabilité que les deux exécutifs doivent prendre avec une vision à long terme. Et j'insiste là-dessus, car c'est un petit peu ce qui s'est passé dans les années 50-60 au moment où le Département était convaincu d'épauler sa préfecture départementale et notamment en s'alliant à lui pour le rachat des terrains de La Source avec le développement que l'on connaît et l'implication des deux collectivités pour le développer de cette façon-là. Donc, ce sont des schémas longs, des schémas lourds, des schémas qui engagent. Il y a largement la possibilité, parce qu'elle est quasi effective, d'une convergence de vues sur celui qu'on vient de faire, mais il faut que maintenant cela se concrétise.

C'est la garantie pour continuer d'avoir ce cercle vertueux rappelé par Michel MARTIN et qui est essentiel chez nous, où l'on a une ville en développement, sans pression fiscale supplémentaire bien évidemment, mais qui permet ainsi de développer des équipements, eux-mêmes permettant à ce moment-là à la ville de se développer, etc. C'est impératif que l'on reste dans cette dynamique-là. Et encore une fois, cela paraît évident, mais chacun dans vos postes, dans vos délégations, parfois même dans vos collectivités, vous savez que c'est un travail de tous les instants. Il n'y a rien de signé, rien d'acquis. Il n'y a que ce qui se fait concrètement le jour où il y a une grue sur le terrain.

Voilà, c'est ce challenge que l'on doit continuer à mener même si les horizons sont un tout petit peu moins sombres qu'ils ne pouvaient l'être en 2014 au moment où on se présentait au suffrage et où on avait la responsabilité de présenter un programme qui lui-même était responsable au regard de ce que l'on savait à l'époque de l'avenir. Même si cet avenir ne s'est pas trop éclairci, on voit quand même un certain nombre de perspectives qui nous permettent d'aller un peu plus loin dans l'investissement, et notamment parce que toutes ces mesures d'organisation plus que d'économies – et l'économie, c'est le résultat d'une réorganisation – mieux adaptées à ce que demandent nos concitoyens et à ce que peuvent faire aujourd'hui nos collectivités, permettent d'asseoir cette fameuse « pompe » qui s'appelle techniquement l'autofinancement, afin d'accélérer un petit peu l'investissement. C'est avec l'obsession de tenir justement ce moteur entre l'attractivité et la qualité de vie, la proximité sur le terrain. Et tout est axé sur ce rapport entre ces deux natures d'investissement et par tous les moyens que l'on met pour soutenir aussi bien ceux qui sont à un moment donné de leur vie laissés sur le côté et les autres qui poussent au développement. Nous, les élus, on doit faire la jonction en permanence entre les deux et c'est ce que l'on fait à travers ces budgets.

Maintenant, je crois Monsieur mon prédécesseur, que nous devons quitter la salle. Nous avons toujours des choses à se dire, alors il n'y a pas de problèmes.

*
* *
*

(M. le Maire et M. GROUARD quittent la salle à 15 heures 45 pour le vote du compte administratif.
Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, préside la séance de 15 heures 45 à 15 heures 50)

*
* *
*

Mme SAUVEGRAIN – Et bien, je vais soumettre à votre vote ce compte administratif de l'année 2015. La parole est à M. RICOUD.

M. RICOUD – C'est pour une explication de vote. Par rapport aux délibérations 7, 8 et 9, en cohérence avec ce que nous avons dit tout à l'heure, nous voterons contre.

Je voulais rappeler – Serge GROUARD est parti, c'est dommage – ce qu'il a dit là, ce n'est pas nouveau, il a au moins le mérite de la franchise, mais il y a d'autres choix qui peuvent être possibles. Quand on pense au scandale de la fraude fiscale, de l'évasion fiscale et des « panama papers », on peut dire que de l'argent, il y en a dans ce pays !

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2015, et avoir approuvé le compte de la gestion 2015 élaboré par M. le Trésorier Principal, il s'agit, en application des instructions budgétaires et comptables M 14 et M 4, de procéder à l'arrêté des comptes 2015 de la Mairie et de déterminer, d'une part, les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés sur l'exercice 2016.

Vu le compte de gestion 2015,

Vu les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte administratif de l'exercice 2015, lequel s'élève à :

POUR LE BUDGET PRINCIPAL :

En euros

- en recettes à la somme de 275 539 750,21

Adopté par 44 voix contre 2.

Il y a 6 abstentions.

**Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

- en dépenses à la somme de 273 609 049,49

Adopté par 44 voix contre 2.

Il y a 6 abstentions.

**Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 1 930 700,72

Adopté par 44 voix contre 2.

Il y a 6 abstentions.

*Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Et compte tenu :

- des restes à payer qui s'élèvent à 1 315 815,85

Adopté par 44 voix contre 2.

Il y a 6 abstentions.

*Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

- des restes à recouvrer qui s'élèvent à 0,00

Adopté par 44 voix contre 2.

Il y a 6 abstentions.

*Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Un excédent net de 614 884,87

Adopté par 44 voix contre 2.

Il y a 6 abstentions.

*Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

POUR LE BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS FUNERAIRES : En euros

- en recettes à la somme de 60 945,15

Adopté par 50 voix contre 2.

*Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

- en dépenses à la somme de 47 134,67

Adopté par 50 voix contre 2.

*Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 13 810,48

Adopté par 50 voix contre 2.

*Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

POUR LE BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A. : En euros

- en recettes à la somme de 2 245 862,16

Adopté par 50 voix contre 2.

*Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

- en dépenses à la somme de 422 250,72

*Adopté par 50 voix contre 2.
Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 1 823 611,44

*Adopté par 50 voix contre 2.
Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

POUR LE BUDGET ANNEXE DU PARC FLORAL : En euros

- en recettes à la somme de 4 500 950,80

*Adopté par 50 voix contre 2.
Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

- en dépenses à la somme de 3 612 528,10

*Adopté par 50 voix contre 2.
Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 888 422,70

*Adopté par 50 voix contre 2.
Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Et compte tenu

- des restes à payer qui s'élèvent à..... 192 449,85

*Adopté par 50 voix contre 2.
Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

- des restes à recouvrer qui s'élèvent à..... 0,00

*Adopté par 50 voix contre 2.
Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Faisant ressortir un excédent net de 695 972,85

*Adopté par 50 voix contre 2.
Il y a 2 non participations de M. le Maire et M. GROUARD
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 6 juin 2016 -

Nombre de membres en exercice : 55

	Budget Principal	Budget annexe des Opérations funéraires	Budget annexe des Activités soumises à T.V.A.	Budget annexe du Parc Floral
Membres présents	/_47_/	/_47_/	/_47_/	/_47_/
Suffrages exprimés	/_54_/	/_54_/	/_54_/	/_54_/
Nombre de pouvoirs	/_7_/	/_7_/	/_7_/	/_7_/
VOTES : <i>pour</i>	/_44_/	/_50_/	/_50_/	/_50_/
<i>contre</i>	/_2_/	/_2_/	/_2_/	/_2_/
<i>abstention</i>	/_6_/	/_0_/	/_0_/	/_0_/
<i>non participation</i>	/_2_/	/_2_/	/_2_/	/_2_/



ETATS DES REPORTS SUR 2016

Les états de reports sur l'exercice 2016 sont arrêtés comme suit :

1 – BUDGET PRINCIPAL :

→ Investissement dépenses : un million trois cent quinze mille huit cent quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes (1 315 815,85 €)

2 – BUDGET ANNEXE PARC FLORAL

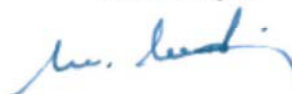
→ Investissement dépenses : cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-cinq centimes (192 449,85 €)

Le 12 MAI 2016

 Le Receveur Municipal,
Pour le Comptable Public
Par procuration,

Georges CORNARDY
Inspecteur des Finances Publiques

Le Maire Adjoint



Michel MARTIN

PJ : Etat SEDIT des reports sur 2016



**ORLEANS
BUDGET PRINCIPAL**

Etat des reports



trié par chapitre

2016
11/02/2016 à 10:14

Section Investissement **Dépenses**

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	2031	824	03C479	235 000,00
Total	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			235 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	2188	024	XA2P003A	14 000,00
	2158	412	SB1P028G	108 000,00
Total	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			122 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	2313	213	06Z062	62 164,09
	2312	412	SB1P030	64 298,60
	2315	821	13B512	832 353,16
Total	IMMOBILISATIONS EN COURS			958 815,85
Total	Dépenses			1 315 815,85
Total	Investissement			-1 315 815,85
TOTAL GENERAL				-1 315 815,85



ORLEANS
BUDGET ANNEXE PARC FLORAL

Etat des reports

2016
11/02/2016 à 10:17



trié par chapitre

Section Investissement *Dépenses*

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21	2185	823	GE1P009	3 075,79
21	2185	823	GE2P052	3 110,00
Total				6 185,79
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
23	2318	823	GE1P028	4 412,72
23	2318	823	GE1P009	13 094,45
23	2318	823	GE1P029	15 880,24
23	2318	823	GE2P043	44 889,20
23	2318	823	GE1P020	46 453,12
23	2318	823	GE1P016	61 534,33
Total				186 264,06
Total	Dépenses			192 449,85
Total	Investissement			-192 449,85
TOTAL GENERAL				-192 449,85



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

**« Conserver des marges de manœuvre
pour poursuivre les investissements »**

Conseil Municipal du 6 Juin 2016

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

INTRODUCTION	3
PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES	4
I – Améliorer la qualité des services publics	4
1. La priorité donnée à l'éducation.....	4
2. Le soutien aux acteurs de la politique sociale ^{DD} et de la politique du logement ^{DD}	5
3. Les actions en faveur de la promotion de la santé et de l'intégration citoyenne des personnes handicapées DD.....	7
4. L'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse ^{DD}	8
5. Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif	8
II – Etre attentif au bien-être des Orléanais	10
1. La participation citoyenne ^{DD} et la vie des quartiers	10
2. La modernisation du service public.....	11
3. La tranquillité publique	11
4. Les dispositifs de prévention et les parents-relais.....	12
III – La gestion et l'embellissement de l'espace public.....	13
IV – La transformation des quartiers	15
PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS.....	17
I – Le soutien à l'emploi et au commerce	17
II - Le projet de parc des expositions et des congrès	18
III - La promotion du territoire et le tourisme	18
IV – La culture vecteur d'attractivité	19
V – Les principaux évènements et animations 2015	20
PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE.....	22
PARTIE IV – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL	25
I – Les recettes de fonctionnement.....	27
II – Les dépenses de fonctionnement	32
III – Le résultat de la section de fonctionnement.....	35
IV – Les dépenses d'équipement et leur financement	36
PARTIE V – EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS ANNEXES	43

INTRODUCTION

Avec 43 millions d'euros d'investissement réalisés en 2015, une dette bancaire en diminution de 7,5 millions d'euros sur l'exercice, et des taux de fiscalité inchangés depuis 1996, les élus d'Orléans prouvent qu'il est possible de poursuivre les investissements sans recourir ni à la dette, ni à la fiscalité, malgré l'absence de reprise économique et les baisses de dotations infligées par l'Etat.

Ce choix des élus d'Orléans de gérer le budget municipal de façon saine et responsable, en tenant compte des diminutions de recettes subies, a permis jusqu'à présent de préserver la capacité de la Mairie à investir pour donner à la Ville les moyens de ses ambitions et répondre aux besoins quotidiens des Orléanais.

L'année 2015 est marquée par l'accélération brutale de la baisse des dotations de l'Etat (-3,9 millions d'euros par rapport à 2014, contre -1,5 millions d'euros entre 2014 et 2013), ainsi que par un effort de réduction des dépenses courantes (-1,2 M€). Les charges de personnel connaissent une évolution très maîtrisée à +0,3% (+0,2 M€), d'autant que cette évolution intègre l'impact en année pleine de la réforme des rythmes scolaires décidée par l'Etat.

Depuis 2009, les baisses successives de dotations de l'Etat représentent une perte cumulée de recettes supérieure à 10 millions d'euros pour la Ville d'Orléans. Rappelons qu'en application de décisions nationales, ces baisses de dotations vont s'accroître au moins jusqu'en 2017 imposant à toutes les collectivités de restreindre toujours plus leurs dépenses.

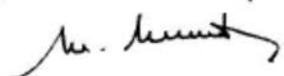
Depuis plusieurs années, la Ville d'Orléans a décidé de faire porter les efforts de réduction des dépenses sur le fonctionnement courant pour préserver l'investissement. Ainsi, en 2015, le programme d'investissement de la Mairie (43 M€) a été réalisé comme prévu, avec un financement essentiellement constitué de ressources propres (autofinancement, subventions, cessions), l'emprunt n'intervenant qu'à hauteur de 5,5 M€. A fin 2015, l'encours de la dette bancaire s'établit ainsi à 90,2 M€, en baisse de 7,5 M€ par rapport à 2014. En tenant compte de la dette non bancaire souscrite par la Ville pour le financement du nouveau groupe scolaire B. Maréchal, la dette de la Ville s'établit à 101,4 M€ à fin 2015, contre 97,8 M€ fin 2014 et 101,1 M€ fin 2013.

Avec une dette de 859 €/habitant, pour une moyenne supérieure à 1 100 €/habitant pour les villes comparables, la Ville d'Orléans reste faiblement endettée et consacre moins de 1% de ses recettes de fonctionnement au financement de ses charges financières. La Mairie d'Orléans consacre ainsi la quasi-totalité de ses ressources au financement des actions et projets répondant aux besoins des Orléanais, plutôt qu'au remboursement de ses emprunts.

Dans un contexte de poursuite du désengagement de l'Etat, la volonté de préserver des marges de manœuvre pour investir impose de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses courantes et de saisir toutes les opportunités d'évolution et de modernisation du service public (économies de fluides, isolation des bâtiments, dématérialisation des documents, digitalisation de l'administration...).

Afin de poursuivre l'investissement sans augmenter ni les impôts ni la dette, le cercle vertueux mis en œuvre depuis 2001 est ainsi maintenu afin d'offrir aux Orléanais un cadre de vie de qualité.

Michel MARTIN,



Nota : dans le présent document, les actions liées à la démarche de développement durable sont soulignées et repérées par le sigle ^{DD}.

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES

I – Améliorer la qualité des services publics

1. La priorité donnée à l'éducation

Avec 4 017 enfants accueillis en maternelle et 5 585 en primaire (chiffre au 1^{er} janvier), les écoles d'Orléans ont connu, en 2015, une fréquentation en hausse de 2% par rapport à 2014. Sur le plan budgétaire, l'année 2015 est marquée par l'impact en année pleine de la réforme des rythmes scolaires.

En 2015, le budget de fonctionnement affectée à l'Education et aux centres de loisirs s'élève à **27,161 M€, en hausse de 1,96 M€ (+8 %) par rapport à 2014**. Ce budget intègre les frais de personnel, de restauration scolaire, les dispositifs périscolaires et de loisirs (aide au travail personnel, accueil périscolaire, ateliers éducatifs et accueils de loisirs). Cette hausse résulte principalement de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur un exercice complet, (1,9 M€ de dépenses pour 0,9 M€ de recettes, intégrant le fonds d'amorçage versé par l'Etat, soit pour un coût net de 1 M€ par an) et de la décision de proposer un nombre plus important de places en centres de loisirs les mercredis après-midi.

En investissement, au-delà du nouveau groupe scolaire B. Maréchal, 3,511 M€ ont été consacrés aux travaux et à l'équipement dans les écoles, reflétant la priorité donnée à l'éducation dans le budget municipal.

L'EDUCATION

Le budget de fonctionnement (22,527 M€, +6,25%) consacré à l'Education se décompose ainsi :

- personnel : 13,992 M€ (+5,18%),
- restauration scolaire (4,509 M€, +6,74%), avec une progression du nombre de journées et des effectifs, ainsi qu'une augmentation du coût unitaire des repas,
- dépenses courantes, y compris pour les temps d'activités périscolaires (1,384 M€, +142 %),
- contributions obligatoires au fonctionnement de l'enseignement privé (1,262 M€, en stabilité),
- fournitures et des manuels scolaires (0,379 M€, en stabilité),
- transport collectif (0,292 M€, -5%),
- réparations et maintenance dans les écoles (0,287 M€),
- participation aux coopératives scolaires (0,184 M€),
- coût des dérogations scolaires (0,163 M€, en stabilité).
- premiers loyers de fonctionnement (Gros entretien, réparation, maintenance...) du nouveau groupe scolaire B. Maréchal réalisé dans le cadre d'un PPP (0,072 M€)

En investissement (3,442 M€), la rentrée 2015 a été marquée par l'ouverture du groupe scolaire Bénédicte Maréchal, dans le quartier Dauphine (ex groupe scolaire Champs Chardon), qui représente un investissement global de 11,7 M€ TTC pour la Mairie (dont 0,518 M€ versés sur 2015). Cet important équipement a été réalisé par le biais d'un contrat de partenariat public privé, qui intègre l'ensemble des coûts de réalisation, d'entretien, de maintenance et de grosses réparations sur une durée de 20 ans.

Les principaux investissements réalisés en 2015 concernent :

- l'entretien et les grosses réparations sur les bâtiments scolaires (1,014 M€),
- le plan peinture permettant la rénovation spécifique des classes (0,496 M€),
- le plan numérique (0,411 M€) avec les travaux de câblage et l'installation des premiers vidéoprojecteurs interactifs,
- la restructuration du restaurant scolaire de l'école Marcel Proust (0,306 M€),
- le réaménagement de l'école Gutenberg permettant le transfert de l'école Charles Perrault (0,228 M€),
- l'acquisition de matériels et de mobiliers scolaires (0,202 M€),
- la réfection des cours d'écoles (0,194 M€),

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

LES CENTRES DE LOISIRS

En 2015, le budget affecté aux centres de loisirs s'établit à 4,702 M€ (+17%), dont essentiellement 3,412 M€ de frais de personnel (+21,4%), 0,495 M€ de restauration, 0,418 M€ de prestations de services réalisées par l'ASELQO, 0,146 M€ de transports et à 0,068 M€ d'investissement.

La progression de ce budget est directement liée à la volonté politique d'augmenter le nombre de places proposées aux familles, en accompagnement de la réforme des rythmes scolaires.

Par ailleurs, la Mairie a perçu en 2015 0,620 M€ de participations de la CAF et 0,462 M€ de produits de tarification.

2. Le soutien aux acteurs de la politique sociale^{DD} et de la politique du logement^{DD}

En 2015, le budget de fonctionnement consacré à l'action sociale, à la réussite éducative et au logement s'élève à 21,319 M€, intégrant 13,201 M€ de frais de personnel, dont 12,261 M€ remboursés par le CCAS à la Ville au titre des personnels mis à disposition et 8,061 M€ de subventions versées.

LE CONTRAT DE REUSSITE EDUCATIVE (0,560 M€)

Depuis 2006, le programme de réussite éducative s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret. Il a pour objectif d'apporter un soutien aux enfants en difficulté, scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire, en leur proposant des projets éducatifs auxquels sont associés leurs parents.

En 2015, le budget affecté à la réussite éducative (CCAS et Ville) représente 0,560 M€, dont 0,262 M€ à la charge de la Ville.

Dans le cadre de ce dispositif, 622 enfants et leur famille ont pu bénéficier d'un suivi individuel.

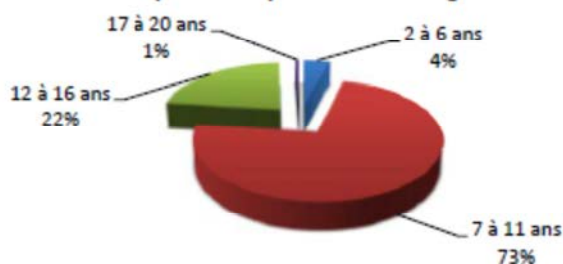
Au terme de l'année scolaire 2014/2015, 46 % des familles sont sorties du dispositif.

A la rentrée 2015, 27 clubs coup de pouce clé sont en place.

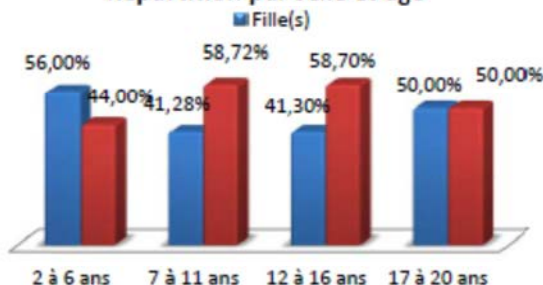
Répartition par sexe



Répartition par tranche d'âge



Répartition par sexe et âge



Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

LE SOUTIEN APORTE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET AUX ACTEURS SOCIAUX:

Les subventions versées au CCAS et aux acteurs sociaux représente 7,933 M€ sur 2015.

En 2015, les subventions versées par la Ville d'Orléans au CCAS (7,429 M€) ont vu leur montant ajusté au cours de l'exercice pour tenir compte des excédents budgétaires dont dispose le CCAS.

En millions d'euros	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Total Politique sociale - subventions	8,681	8,938	8,963	9,032	9,011	9,002	7,933
évolution n/n-1	1,1%	2,9%	0,3%	0,0%	0,1%	-0,1%	-11,9%
dont C.C.A.S.	8,241	8,337	8,337	8,337	8,337	8,337	7,193
dont C.C.A.S. réussite éducative	-	-	0,084	0,066	0,066	0,068	0,048
dont C.C.A.S. prévention médiation	-	-	-	0,075	0,045	0,033	0,188
Total CCAS	8,241	8,337	8,421	8,478	8,448	8,438	7,429
dont autres bénéficiaires	0,440	0,601	0,542	0,554	0,563	0,564	0,504

Le budget 2015 du CCAS a permis de poursuivre l'ensemble des actions développées pour soutenir les familles Orléanaises, notamment :

- ✓ **la Petite Enfance** (9,657 M€, y compris dépenses de personnel) : en 2015, les structures réparties dans les quartiers ont accueillis 2197 enfants (-4%) pour un total de 1 021 109 heures d'accueil facturées (-4%).
- ✓ **la solidarité et l'action sociale** (1,410 M€, y compris dépenses de personnel), avec :
 - l'animation de l'Espace Solidarité (159 familles accueillies, soit 411 personnes) et l'attribution de 1 794 aides facultatives (aides individuelles, chèques d'accompagnement personnalisé, ...),
 - l'instruction de 421 dossiers de Revenu de Solidarité Active et l'accompagnement de 1 229 personnes, dans le cadre de la convention renouvelée avec le département du Loiret (subvention reçue de 0,331 M€ pour 828 mesures d'accompagnement),
 - la domiciliation administrative de 678 personnes en hébergement précaire ou sans domicile fixe
 - l'instruction de 323 dossiers d'aide légale.
- ✓ **les Aînés** (1,206 M€, y compris dépenses de personnel), avec :
 - l'hébergement en logement foyer de 148 résidents au 31 décembre 2015,
 - le portage et l'animation du CLIC Orléans Val de Loire et du réseau gérontologique,
 - le fonctionnement de l'Antenne CLIC d'Orléans (Espace Info Aînés) avec 2791 personnes renseignées et 519 accompagnements personnalisés,
 - la téléassistance pour 252 abonnés téléassistance à domicile et 35 en logements-foyers, le service de portage des repas à domicile pour 324 bénéficiaires à leur domicile (+18%), soit 159 551 repas servis (+50%)
 - afin de favoriser le lien social entre les aînés, les animations ont été développées avec 78 actions pour 6875 participants en 2015 contre 39 animations pour 4200 participants en 2014.

Budget Principal de fonctionnement du CCAS - recettes réelles en M€	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Total fonctionnement	13,497	14,029	14,403	14,294	14,623	14,790	13,315
Evolution indiciaire base 100 en 2009	100	104	107	106	108	110	99
Subvention de la Ville	8,241	8,337	8,421	8,478	8,448	8,438	7,429
Part de financement par la Ville	61,1%	59,4%	58,5%	59,3%	57,8%	57,1%	55,8%

Par ailleurs, la Ville d'Orléans a versé 0,504 M€ de subventions de fonctionnement aux associations développant des actions d'accompagnement et de lien social : La vie devant soi (0,102M€), Le relais Orléanais (0,085 M€), La fédération des clubs seniors (0,050 M€), l'AHU (0,042 M€), l'association de la crèche parentale des Ptits moufflets (0,037 M€), les restos du cœur (0,033 M€)...

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

Enfin, la Mairie d'Orléans a maintenu sa participation au financement des dispositifs de Fonds Unifié Logement et du Fonds d'Aide aux jeunes (0,092 M€) gérés par le Département du Loiret.

LES MAISONS DE LA REUSSITE

Le Pôle de prévention et réussite de la Ville d'Orléans a pour objectif de détecter et prévenir les situations de fragilités chez les enfants et les adolescents et de mettre en œuvre des actions éducatives ou de soutien adaptées, voire individualisées.

Véritables lieux ressources, d'informations et d'actions de soutien à la parentalité et à la réussite des jeunes, les Maisons de la réussite ont pour vocation d'accompagner et de promouvoir la réussite éducative et sociale de chaque enfant et adolescent, de développer la parentalité et le lien social entre les habitants des quartiers, dans une logique de prévention.

Une quatrième maison de la réussite a ouvert ses portes dans le quartier de l'Argonne, fin 2015. L'aménagement de ce nouveau lieu d'accueil et d'échange a été réalisé dans le cadre d'un chantier éducatif.

En 2015, les maisons de la réussite ont réalisé près de 16 000 accueils.

LA POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

La Mairie d'Orléans maintient son engagement en faveur du logement en accordant sa garantie à près de 10 millions d'euros d'emprunts réalisés par les bailleurs sociaux pour la construction et la rénovation de logements sociaux sur son territoire. Par ailleurs, elle a contribué à financer la Maison de l'Habitat (0,081 M€) et différents dispositifs d'aides ou d'accès au logement (0,046 M€).

3. Les actions en faveur de la promotion de la santé et de l'intégration citoyenne des personnes handicapées DD

LA MISSION SANTE ET HANDICAP

En 2015, les actions réalisées dans le cadre de la politique de Santé et Handicap représentent globalement 0,169 M€ de fonctionnement, dont une partie est portée par le CCAS.

Les projets et actions mis en œuvre ont pour objectif de favoriser l'intégration des personnes handicapées^{DD}, et de promouvoir la santé, au travers d'évènements thématiques (forum, journées santé, Téléthon,...), mais également de l'élaboration d'un diagnostic de territoire dans le cadre du Contrat Local de Santé Publique, coordonné par la ville de Fleury-les-Aubrais.

En 2015, la Mairie a poursuivi les actions de prévention, en particulier dans les quartiers de La Source et de l'Argonne, sur les thématiques d'accès à la santé (droits/prévention), de la souffrance psychique et du mal-être, ainsi que de la nutrition et des maladies chroniques.

Au-delà des actions pilotées par le CCAS, la Mairie d'Orléans veille au quotidien à garantir l'accessibilité du domaine public pour tous les Orléanais, avec la prise en compte systématique des situations de handicap dans le cadre des travaux d'aménagement réalisés, ainsi qu'avec la création de stationnements dédiés. Ce travail est réalisé en partenariat étroit et en concertation avec les associations œuvrant pour le handicap.

LES MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Afin de garantir l'accès à des services de santé de proximité, la Mairie d'Orléans a décidé de créer deux Maisons de Santé Pluridisciplinaires dans les quartiers de l'Argonne et de La Source, en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

Avec différents professionnels de santé réunis sur un même lieu, ces maisons pluridisciplinaires proposent une offre de soins de proximité, avec une prise en charge globale des patients et une meilleure efficacité des actions de dépistage et de prévention.

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

La Maison de Santé Pluridisciplinaire de l'Argonne a ouvert ses portes en janvier 2015, celle de La Source début 2016. La Ville a porté dans son budget le coût d'aménagement des locaux de l'Argonne à hauteur de 0,952 M€ HT de dépenses, avec 0,550 M€ de subventions.

Sur l'exercice 2015, le solde de l'investissement représente 0,120 M€ de dépenses et 0,234 M€ de recettes perçues (Etat et région Centre). Ce local donne lieu à perception d'un loyer, qui représente 0,050 M€ pour 2015.

Concernant la Maison de La Source, la Mairie a versé en 2015 le solde de sa participation financière à l'OPH Les résidences de l'Orléanais, à hauteur de 0,200 M€ (sur une participation totale de 0,400 M€).

Enfin des opérations similaires sont à l'étude en centre-ville et dans le quartier Saint Marceau.

4. L'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse ^{DD}

Au-delà des actions et projets développés dans le cadre de la politique municipale en faveur du sport et de la culture, un budget de 3,291 M€ (3,149 M€ en fonctionnement et 0,142 M€ d'investissement) a été spécifiquement consacré à la politique en faveur de la jeunesse, en 2015.

La politique d'animation urbaine repose essentiellement sur le conventionnement et le partenariat avec des associations spécialisées, qui ont bénéficié en 2015 de 2,984 M€ de subventions versées par la Mairie d'Orléans.

en K€	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Subventions	3 415	3 169	3 165	3 158	3 171	3 176	3 185	2 984
dont Aselqo	2 708	2 705	2 705	2 705	2 705	2 705	2 705	2 570
autres subventions	708	464	460	453	466	471	480	415

Acteur majeur de l'animation urbaine, l'ASELQO a bénéficié en 2015 d'un important soutien financier de la Mairie d'Orléans, avec l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2,570 M€, l'achat de 0,400 M€ de prestations d'animation et d'aides à l'équipement de 0,103 M€

Figurent parmi les actions et projets réalisés, le Festival Hip Hop (0,089 M€), le Programme Equilibre et Bien-être et la Journée d'Accueil des Nouveaux Étudiants (0,010 M€). Par ailleurs, la Mairie d'Orléans a attribué en 2015 des bourses projets pour les jeunes (0,009 M€) et a contribué au financement du Centre Régional d'Information Jeunesse (0,049 M€).

Enfin, des études ont été réalisées dans l'objectif de définir les conditions d'une relocalisation de l'Auberge de jeunesse sur le site de l'ancien hôpital Porte-Madeleine.

5. Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif

En 2015, le budget affecté à la pratique sportive et aux loisirs s'établit à 14,402 M€, avec 10,706 M€ de fonctionnement (dont frais de personnel 5,135 M€) et 3,697 M€ d'investissement. Ce budget a permis de poursuivre les actions et projets visant à développer la pratique sportive, de compétition ou de loisir, permettant à un grand nombre d'Orléanais de bénéficier d'activités épanouissantes et créatrices de lien social.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2015 (3,697 M€)

- o travaux de modernisation du stade omnisports (1,357 M€),
- o seconde phase d'aménagement du site du Belneuf (0,875 M€),
- o programme de travaux de rénovation des équipements sportifs (0,516 M€),
- o construction du nouveau gymnase Georges Chardon (coût d'investissement de 7,261 M€, dont 0,322 M€ versés sur 2015), réalisé dans le cadre d'un contrat de partenariat et dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2016,

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

- o acquisition de matériels sportifs et l'aménagement des sites sportifs pour faciliter et développer les pratiques sportives (0,241 M€),
- o acquisition et remise en état d'équipements et de matériels sportifs (0,167 M€),
- o subventions pour accompagner l'investissement des clubs (0,080 M€).

LE SOUTIEN AUX CLUBS ET AUX ASSOCIATIONS

Au titre du soutien financier apporté aux clubs et aux associations, les subventions versées en 2015 s'élèvent à 3,158 M€ :

- o Orléans Loiret Basket : 1,012 M€, auxquels s'ajoutent 0,268 M€ de prestations, en contrepartie une redevance d'occupation des locaux est perçue par la Ville,
- o clubs sous contrat d'objectifs : 0,992 M€
- o SASP USO Foot : 0,420 M€, auxquels s'ajoutent 0,082 M€ de prestations, en contrepartie une redevance d'occupation des locaux est perçue par la Ville,
- o clubs subventionnés sur la base de critères (nombres d'adhérents, de licenciés, d'entraîneurs, d'éducateurs, résultats sportifs, actions de développement durable, notamment) : 0,432 M€,
- o subventions aux associations sportives (0,193 M€),
- o subventions pour accompagner l'organisation de manifestations par les clubs (0,108 M€).

Depuis 2010, l'évolution des principales subventions versées aux clubs sportifs est la suivante :

en K€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
TOTAL (subventions objectifs)	3301	3147	3369	3207	3353	3158
évolution n/n-1	0,3%	-4,7%	7,1%	-4,8%	4,8%	-5,8%
évolution n/n-1 hors Orléans Loiret Basket	8,5%	-5,7%	11,6%	-7,0%	6,7%	-8,4%
dt Orléans Loiret Basket	1060	1034	1010	1012	1012	1012
dt SASP Orléans Loiret Football			290	290	320	420
dt USO Foot	260	241	41	42	42	37
dt USO Judo (**)	293	316	317	317	327	307
dt Rugby Club d'Orléans (*)	349	244	280	160	204	170
dt Sté Municipale Orléans Gymnastique (**)	240	262	269	263	263	222

(*) Pour mémoire, le RCO a bénéficié en 2010, une avance de 100 K€ sur sa subvention 2011. En 2011, 80 K€ ont été avancés sur la subvention 2012. En 2012, 100 K€ ont été avancés sur la subvention 2013. Toutes les avances ont été remboursées à ce jour.

(**) L'USO Judo et la SMO Gym ont bénéficié de 2011 à 2014 d'un complément de subvention venant compenser le coût de mise à disposition d'éducateurs sportifs.

Par ailleurs, l'organisation des activités et pratiques sportives (Ecole Municipale d'Initiation Sportive, Orléans Vous Coach et Orléans Dynamique) ont représenté 0,025 M€ de dépenses, hors frais de personnel, pour 0,124 M€ de recettes de tarification et subventions.

Les recettes de droits d'entrée des piscines, les diverses redevances d'utilisation des équipements et sites municipaux (palais des sports, gymnases, île Charlemagne...) s'élèvent à 0,345 M€.

Enfin, concernant la patinoire du Baron, les dépenses s'élèvent à 0,709 M€ et les recettes à 0,275 M€.

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

II – Etre attentif au bien-être des Orléanais

1. La participation citoyenne^{DD} et la vie des quartiers

LA PARTICIPATION CITOYENNE^{DD}, LES AIDES AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIERS ET AU SECTEUR ASSOCIATIF

La participation citoyenne est un axe fort de la gouvernance mise en oeuvre par la Mairie d'Orléans. Dans le cadre de la charte de la participation citoyenne adoptée en octobre 2014, les habitants et les associations sont régulièrement associés aux choix d'aménagement et à l'élaboration des projets de leur quartier.

Les Conseils Consultatifs de Quartiers et le Forum Citoyen sont des lieux d'échanges et de réflexions, qui témoignent de l'engagement de la Municipalité en faveur de la proximité et de la concertation avec tous.

En 2015, le budget dédié à la participation citoyenne et à l'animation des quartiers (0,056 M€) a permis :

- de poursuivre la démarche de concertation avec les habitants sur la réalisation des projets et l'aménagement de la ville, avec l'organisation de 70 réunions publiques et 136 réunions des conseils consultatifs de quartier (La Source, Saint-Marceau, Centre-Ville, Dunois-Madeleine, Acacias-Blossières-Gare et Barrière Saint Marc-Argonne-Faubourg Bourgogne),
- de proposer des séances d'information aux membres des Conseils Consultatifs de Quartiers, avec en 2015 une séance sur la thématique gestion des déchets ménagers,
- d'accompagner les animations de quartiers (Fête des Voisins, journée des quartiers...), avec le maintien du soutien financier (0,026 M€) et logistique apporté aux associations et comité des fêtes qui contribuent, par leurs nombreuses actions et manifestations, à animer les quartiers.

Concernant le monde associatif, la manifestation Rentrée en Fête a accueilli plus de 30 000 visiteurs et 520 associations, lors de sa 13ème édition organisée le 6 septembre 2015 (dépenses réalisées : 0,055 M€ / recettes : 0,010 M€).

Enfin, les deux Maisons des associations (rue Sainte Catherine et à La Source) et l'Espace Olympe de Gouges ont accueilli plus de 28 759 heures de réunions et 55 expositions d'associations orléanaises. Et pour continuer à mieux se faire connaître des habitants, la Maison des Associations de La Source a organisé cette année son Festiv'assos le 21 mars 2015, lors du carnaval de La Source.

LES AMENAGEMENTS DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS

En 2015, une enveloppe de 0,517 M€ a été consacrée aux aménagements de proximité, avec la réalisation de 86 projets qui permettent d'améliorer la qualité, la fonctionnalité et la sécurité de l'espace public. Un dispositif de décision particulièrement réactif permet la réalisation de travaux dans des délais très courts, à partir de l'identification des actions à mener.

Parmi ces réalisations, on peut citer l'embellissement et la sécurisation du cheminement piétons place St Charles, la création d'un espace vert à l'angle de la rue Parisie et de la rue de Bourgogne, ou encore l'aménagement de la place Adolphe Cochery.

LES MARCHES DANS LES QUARTIERS

Source de cohésion, de convivialité et d'animation au sein des quartiers, les 17 marchés de plein air (marchés alimentaires ou thématiques) organisés dans les quartiers de la Ville traduisent l'engagement de la Mairie pour soutenir les producteurs locaux, promouvoir l'agriculture péri-urbaine et les circuits courts. Les marchés sont par ailleurs.

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

En 2015, l'organisation des marchés et foires représente 0,030 M€ de dépenses de fonctionnement (hors personnel) et 0,011 M€ d'investissement pour 0,322 M€ de droits de place encaissés.

2. La modernisation du service public

En 2015, le projet de dématérialisation et de modernisation des postes de travail s'est poursuivi avec la migration totale du parc informatique vers Windows7 et MS Office 2010. L'acquisition d'équipements informatiques (0,438 M€ / 610 postes de travail y compris élus, Education et CCAS) a permis de poursuivre le processus de renouvellement programmé du matériel afin de doter progressivement les agents de matériels performants et adaptés à leurs missions.

La modernisation et la sécurisation de l'infrastructure informatique représente un enjeu important dans le cadre du processus de mutualisation initié avec l'Agglo et les autres communes. Outre l'acquisition de nouveaux serveurs, l'année 2015 a été l'occasion de simplifier, rationaliser et sécuriser les équipements et les réseaux informatiques, avec le raccordement progressif au réseau de fibre optique des écoles, des équipements sportifs et des bâtiments communaux (0,060 M€).

Par ailleurs, afin de faciliter le travail collaboratif et garantir la continuité de l'activité tant pour les élus que pour les agents, un dispositif WiFi a été déployé dans les salles de réunion, notamment dans celle du conseil municipal (0,016 M€).

Pour les directions métiers, les principales opérations ont consisté à étendre les équipements de géolocalisation, développer des interfaces dans le cadre des DT-DICT, renouveler le système d'information géographique et initier une collaboration avec le conseil départemental sur le futur système d'information de gestion des bibliothèques.

Par ailleurs, dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, la Ville a poursuivi sa démarche de dématérialisation des documents administratifs et de transmission dématérialisée de documents avec les services de l'Etat. Elle a également doté les élus d'équipements nomades permettant la dématérialisation des documents du conseil municipal. Le déploiement du parapheur électronique est une étape significative d'évolution vers une administration digitale. Associé à la signature électronique et interfacé avec différents logiciels métiers, cet outil contribue à la performance et la réactivité des services.

Enfin, dans le cadre du processus de mutualisation, la direction des systèmes d'information mutualisée contribue activement au développement du système d'information commun à l'Agglo et aux communes de l'Agglo.

ORLEANS - VILLE NUMERIQUE

Afin de promouvoir les usages numériques et la mobilité, la Ville poursuit le déploiement de son réseau de Wi-Fi urbain (0,022 M€). Le dispositif de connexion des Médiathèques Maurice Genevoix et Gambetta a été harmonisé avec le réseau de Wi-Fi public d'Orléans. Ainsi on dénombre environ 90 000 connexions mensuelles sur les sites déployés en outdoor (places, parcs et jardins), 35 000 connexions mensuelles dans le réseau des médiathèques et 6 000 connexions mensuelles dans les maisons des associations.

3. La tranquillité publique

En 2015, le budget affecté à la politique de Tranquillité publique s'élève à 6,813 M€, dont 6,156 M€ de frais de personnel, 0,318 M€ de dépenses courantes de fonctionnement et 0,339 M€ d'investissement.

Les dépenses courantes de fonctionnement concernent principalement l'entretien et les réparations de matériel (0,138 M€), l'acquisition de vêtements de travail (0,082 M€), l'acquisition de fournitures, la location de chevaux, les honoraires de vétérinaire (0,090 M€), et la prise en charge des consultations médicales dans le cadre de la procédure d'Ivresse Publique Manifeste (0,007 M€).

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

Les dépenses d'investissements ont permis notamment, de poursuivre l'installation et le renouvellement des équipements de vidéo protection (0,150 M€), le renouvellement des véhicules (0,045 M€), la sécurisation des bâtiments publics (0,022 M€), ainsi que la mise en place de l'armement des policiers municipaux (0,062 M€).

4. Les dispositifs de prévention et les parents-relais

LE DISPOSITIF DE PREVENTION MEDIATION ^{DD}

En 2015, le Service de Prévention - Médiation et Réussite (28 agents) a réalisé 15 763 accueils et plus de 3 009 interventions et mises en place de dispositifs spécifiques sur les trois quartiers d'implantation.

LE DISPOSITIF DU SERVICE EDUCATIF DE PREVENTION

Pour 2015, le dispositif de prévention maintenu par la Mairie d'Orléans malgré le désengagement du département du Loiret (0,190 M€) a pour objectifs :

- d'apporter un soutien éducatif et psychologique par un accompagnement individualisé afin de favoriser le développement de l'autonomie des jeunes,
- de prévenir le basculement vers la délinquance par l'apprentissage et le respect des règles sociales et plus largement de la loi,
- de développer, le cas échéant, les compétences éducatives des parents,
- de lutter contre la radicalisation et contre toute forme d'exclusion intellectuelle et sociale.

En 2015, 340 jeunes ont été accompagnés par le Service Educatif de Prévention.

LE DISPOSITIF « CARREFOUR DES PARENTS » (0,112 M€)

Depuis 2004, le dispositif Carrefour des Parents s'est imposé comme un dispositif essentiel de prévention. Les rencontres sont gratuites et ont lieu autour d'un thème choisi par les parents. Chaque mois une dizaine de réunions sont organisées à travers la ville, en différents horaires et en différents lieux proches des parents et des enfants : écoles, collèges associations de proximité, ASELQO.

Les parents évoquent librement leurs interrogations, doutes, attentes voire leur souffrance. Les professionnels (médecins, psychologues, acteurs socio-éducatifs, parents référents), sont à l'écoute et interviennent pour structurer l'échange. L'objectif principal est d'aider les parents à réussir la relation unique qu'ils construisent, avec chacun de leurs enfants, dans le quotidien et sur le long terme.

Au fil des années, le dispositif a régulièrement dépassé ses objectifs initiaux, avec 1303 parents pour 104 réunions en 2014 et 1399 parents pour 111 réunions (dont 81% organisées dans les quartiers prioritaires), en 2015.

LE PROGRAMME DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le programme de prévention de la délinquance permet de lutter contre le décrochage scolaire, par un accompagnement parental et un accompagnement éducatif et social des jeunes en situation de rupture.

Dans le cadre du **Conseil des Droits et Devoirs des Familles**, les parents peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement spécifique, pour leur permettre de surmonter les difficultés rencontrées et identifier les différentes dimensions de la fonction parentale.

Le dispositif « passerelle » d'accueil de collégiens exclus définitivement a pour but d'identifier les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remobiliser et à devenir acteur de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion.

Dans un objectif d'insertion par le travail, 38 chantiers éducatifs ont été organisés avec un accompagnement éducatif des jeunes en situation de rupture (sociale, familiale ou scolaire), 115

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

jeunes de plus de 16 ans, ont ainsi pu être accompagnés vers la prise en main de leur vie professionnelle.

Le dispositif TIG participe à la prévention de la récidive, en permettant à des personnes condamnées à une peine d'intérêt général (TIG) de travailler pour une association, une collectivité locale, un établissement public, un service de l'État ou un hôpital. La durée du travail est variable. Un mineur de moins de 16 ans ne peut pas faire de TIG. La personne condamnée n'est pas rémunérée et est soumise à un contrôle. Si le TIG est non effectué elle peut être sanctionnée. En 2015, sur les 7291 heures de TIG proposées par les services de Justice, 4367 heures ont été exécutées dans les services municipaux et les associations partenaires, ce qui représente l'accueil de 77 personnes, dont 11 mineurs.

LE DISPOSITIF PARENTS-RELAIS

L'action des agents de Prévention-Médiation-Réussite est complétée par le dispositif des parents-relais (au nombre de 110), qui peut être mobilisé pour renforcer la présence éducative dans les quartiers, notamment pendant les vacances scolaires et lors d'événements spécifiques. En 2015, ce dispositif a réalisé 3867 heures de vacations de parents-relais et 818 heures supplémentaires pour les médiateurs, pour un budget total de 0,100 M€.

III – La gestion et l'embellissement de l'espace public

La volonté de la Mairie d'Orléans d'offrir aux Orléanais, au quotidien, un cadre de vie de qualité, se traduit, en 2015, par un budget de fonctionnement de 18,487 M€, dont 12,629 M€ de frais de personnel et par plus de 11 M€ d'investissements réalisés sur l'exercice.

LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC AU QUOTIDIEN

Au-delà des frais de personnel, les dépenses de gestion et d'entretien concernent :

- les fournitures, les prestations de maintenance et de gestion de l'éclairage public, notamment les consommations électriques (1,420 M€),
- les fournitures, l'entretien des sanitaires publics et les prestations liées à la propreté, (0,805 M€),
- les fournitures et entretien des voiries (0,331 M€)
- les fournitures et prestations liées à l'entretien des espaces verts, à la végétalisation, les consommations d'eau (0,837 M€),
- les fournitures, vêtements de travail et matériaux nécessaires à l'entretien et aux petites réparations de l'espace public réalisés par les équipes municipales (0,259 M€),
- les travaux liés au règlement de voirie (0,679M€, équilibrés par des recettes équivalentes).

Les recettes perçues sur l'exercice (3,8 M€) concernent principalement la convention de mise à disposition de service au bénéfice de l'Agglo (1,2 M€), les remboursements de travaux réalisés pour création d'accès charretiers et dans le cadre du règlement de voirie (1 M€), les droits liés aux autorisations d'occupation du domaine public (0,955 M€), ainsi que la taxe locale de publicité extérieure (0,367 M€).

LES PROJETS DE REAMENAGEMENT DES RUES ET D'AMELIORATION DES ESPACES VERTS

En 2015, le budget d'investissement consacré aux projets d'embellissement et de sécurisation de l'espace public représente 10,6 M€.

- **Poursuite du programme de rénovation des rues (7 M€), avec :**
 - l'avenue de l'Hôpital, avec 1,313 M€ pris en charge par la Ville d'Orléans et 0,522 M€ par l'Agglo,
 - la rue Fosse de Meule – Neuve Tudelle (1,012 M€),
 - la rue Saint-Euverte (0,839 M€),
 - la rue aux Ligneaux, avec 0,701 M€ pris en charge par la Ville d'Orléans et 0,298 M€ par la Ville de Saint Jean de Braye,

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

- la rue Saint-Marc (0,557 M€),
 - la rue de Vauquois (0,555 M€),
 - la Motte Sanguin (0,467 M€),
 - la rue des Anguignis, avec 0,253 M€ pris en charge par la Ville d'Orléans et 0,221 M€ par la Ville de Saint Jean le Blanc,
 - les rues Masse - Bannier - 3 croissants (0,204 M€),
 - la rue Harold Portalis (0,112 M€).
- **Opérations d'aménagement et d'embellissement de l'espace public :**
- Poursuite du projet de résidentialisation du quartier gare (1,233 M€),
 - Eclairage public (0,356 M€) : remplacement des lampes énergivores, renouvellement des décorations de Noël et de la signalisation tricolore
 - Espace verts (0,333 M€) : amélioration du fleurissement, acquisitions de végétaux, mobiliers urbains...
 - Propreté (0,305 M€) : matériel, acquisition et grosses réparations des véhicules, grosses réparations des bouches de lavage...
 - Entretien de la voirie (0,494 M€) : renouvellement et grosses réparations des fontaines et de reprises de voiries...
 - travaux complémentaires aux interventions des concessionnaires dans le cadre du règlement de voirie (0,252 M€),
 - acquisition de matériels, d'équipements radio pour les équipes territorialisées, de géolocalisation et de signalisation des véhicules (0,235M€),
 - rénovation du jardin de la motte sanguin (0,467 M€)
 - autres aménagements (0,212 M€) : aménagements cyclables^{DD}, remise en état des ouvrages d'art, enfouissement des points d'apports volontaires^{DD} ...

PARC FLORAL D'ORLEANS LA SOURCE

En 2015, et dans le cadre de la convention de gestion signée avec le département du Loiret, et dont l'échéance a été reportée par avenant à fin 2016, la Mairie d'Orléans a contribué au financement du Parc Floral à hauteur de 0,644 M€ en fonctionnement et de 0,210 M€ en investissement. Rappelons que la gestion de ce site fait l'objet d'un budget annexe présenté page 43.

LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Circulation et régulation du trafic : En 2015, l'investissement concerne le programme de jalonnement dans les quartiers d'Orléans (0,093 M€), ainsi que la modernisation du Poste Central de Régulation du Trafic (0,011 M€).

En fonctionnement, la maintenance du Poste Central de Régulation du Trafic et des contrôleurs de feux (0,033 M€), la supervision du centre ancien et la gestion des bornes (0,085 M€), représentent les principales dépenses. L'Agglo a remboursé 0,217 M€ au titre de la convention de mise à disposition des services municipaux pour la gestion des équipements communautaires.

Stationnement : En 2015, le coût de gestion du stationnement s'élève à 0,689 M€, dont 0,657 M€ de gestion du parc d'horodateurs.

Les recettes de stationnement sur voirie s'établissent à 1,445 M€ (en diminution de -3%) et celles liées au stationnement en ouvrage à 1,408 M€ (+7%). Par ailleurs, le produit des amendes de police reversé par l'Etat représente 1,832 M€ (-2%).

En investissement, les dépenses ont concerné une première phase de renouvellement du parc d'horodateurs (0,581 M€).

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

IV – La transformation des quartiers

LE GRAND PROJET DE VILLE DE LA SOURCE^{DD} (0,561 M€)

L'ambitieux programme de travaux du Grand Projet de Ville de La Source est totalement réalisé :

- les dernières opérations de résidentialisation ont été livrées en 2014 ;
- le complexe sportif, la médiathèque, le groupe scolaire, la Maison des Associations et l'annexe du Conservatoire de musique sont ouverts au public ;
- les travaux de voirie et d'aménagement de l'espace public sont réalisés ;
- l'opération de restructuration du centre commercial 2002 et le réaménagement de la Place Sainte Beuve, avec la création du jardin de la Renaissance, sont achevés.

Les dépenses réalisées en 2015 concernent les résidentialisations de l'îlot 3 (0,248 M€), l'achèvement des travaux de voirie et d'espace public (0,035 M€), la rémunération versée à l'aménageur (0,185 M€) et des dépenses d'études et d'ingénierie (0,093 M€).

En application des conventions signées, les subventions reçues en 2015 représentent 1,089 M€, dont 0,886 M€ de l'Europe (FEDER) et 0,203 M€ de l'Agence Nationale de Renouveau Urbain.

LA CONVENTION TERRITORIALE DE L'ARGONNE^{DD} (5,832 M€)

Tous maîtres d'ouvrage confondus, les travaux prévus dans le cadre de la convention territoriale de l'Argonne sont réalisés à 60%. En 2015, les travaux ont concerné :

- la construction de l'équipement sportif et culturel (1,969 M€),
- les avenues Wichita et Mame (1,451 M€),
- la liaison Wichita - Rouget de Lisle (0,877 M€),
- la rue des Jacobins (0,500 M€),
- la rue du Petit Pont (0,498 M€),
- le jardin des Jacobins (0,200 M€),
- les abords du Centre Commercial Marie Stuart (0,125 M€),
- la voie des Ecoles (0,050 M€) et les rues Lalo et Léo Delibes (0,020 M€),
- les dépenses d'études et d'ingénierie (0,142 M€).

Par ailleurs, 1,623 M€ de subventions ont été reçues, dont 1,079 M€ de la région Centre Val de Loire, 0,318 M€ de l'Agence Nationale de Renouveau Urbain, 0,205 M€ de l'Europe (FEDER) et 0,022 M€ de la CDC.

LES PROJETS D'AMENAGEMENT DANS LES QUARTIERS

En prolongement des opérations Sonis, Coligny, Halles, et Gare, aujourd'hui en voie d'achèvement, de nombreux projets d'aménagement se sont poursuivis en 2015.

QUARTIER CENTRE-VILLE ET HALLES

En 2015, la valorisation du centre historique d'Orléans se poursuit au travers de projets de rénovation et de mise en valeur des patrimoines publics et privés : 103 façades supplémentaires ont bénéficié de travaux de ravalement (0,999 M€ de subventions générant une activité économique d'environ 3,18 M€). Par ailleurs, la Ville d'Orléans a apporté une participation à la ZAC des Halles 2 (0,352 M€) pour l'aménagement de la Place du Puits,

QUARTIER CARMES – MADELEINE

En 2015, la Ville d'Orléans a apporté 3,797 M€ pour financer le projet de ZAC Carmes-Madeleine, le bilan financier de l'opération restant inchangé. Par ailleurs, 0,026 M€ ont été affectés à des études de maîtrise d'œuvre concernant la requalification de la rue Notre Dame de Recouvrance.

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

QUARTIER BOURGOGNE

En 2015, les travaux de requalification de la rue du Gros Anneau ont été achevés. Par ailleurs, la Mairie a apporté 2,2 M€ de financement à l'opération ZAC Bourgogne, dont 1 M€ pour remise d'équipement.

QUARTIER NORD -OUEST

En 2015, la Mairie a apporté une participation de 0,540 M€ à la ZAC Sonis, ainsi que 0,500 M€ à l'opération ZAC Coligny

Dans le cadre du projet de restructuration de la gare, l'aménagement des abords a été achevé, la Ville a par ailleurs perçu le solde d'une subvention de la région Centre (0,350 M€).

Enfin, dans le cadre du réaménagement de la Tête Nord du Pont de l'Europe, un protocole a été conclu entre la Ville et la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire formalisant la répartition des dépenses relatives aux fouilles archéologiques (0,703 M€).

QUARTIER SUD LOIRE

Dans le cadre de la requalification de la Résidence Dauphine et de l'application du protocole signé entre la Ville et France Loire, les travaux se sont poursuivis (0,660 M€).

QUARTIER NORD-EST

Les travaux d'aménagement du Parc de l'Etuvée ont représenté 0,025 M€ et les études préalables à la création d'une ou plusieurs ZAC sur le Clos de la Pointe un montant 0,053 M€.

En 2015, les acquisitions foncières ont représenté 0,398 M€ de dépenses. Avec la cession du site FAMAR à l'AggIO (8,862 M€), les recettes de cessions foncières ont atteint 10,250 M€.

CAPITAL DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE

Dans le cadre de l'augmentation de capital de la SEMDO, la Mairie a procédé à l'acquisition de 16 451 nouvelles actions d'une valeur unitaire de 41,50 € pour un montant de 0,357 M€.

Par ailleurs, la Ville a cédé à la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire 700 actions de la SEMPAT, représentant un total de 0,350 M€.

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS

I – Le soutien à l'emploi et au commerce

Avec 43 M€ de projets d'investissement réalisés en 2015, la Mairie d'Orléans est un acteur économique majeur de son territoire. Dans une période où l'investissement public est essentiel pour l'activité des entreprises, notamment du bâtiment, les investissements de la Ville d'Orléans constituent une source locale d'activité économique et d'emploi.

Par ses actions, la Mairie favorise la coordination des différents dispositifs et des politiques développées sur son territoire (actions coordonnées de la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans, de Pôle Emploi, du PLIE, de la boutique de gestion du Loiret, de l'ADIE...). Enfin, les clauses d'insertion figurant dans tous les marchés de la Ville sont un levier essentiel de développement de l'insertion professionnelle.

UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

La politique d'insertion et d'emploi de la Mairie d'Orléans a pour objectif de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles, notamment les jeunes, et de favoriser l'insertion économique des habitants des quartiers prioritaires.

A cet effet, la Ville développe de nombreux projets en partenariat avec les acteurs institutionnels de l'insertion et de l'emploi, ainsi que dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Agglo Orléans Val de Loire, C.C.A.S d'Orléans, Etat, Département du Loiret, Pôle emploi, Caisse d'Allocations Familiales ...), ainsi qu'avec les associations d'insertion ou de quartiers, notamment ORLEANS INSERTION EMPLOI et PLANET ADAM Orléans.

La Ville a soutenu la création sur son territoire, de dispositifs et outils spécifiques, tels que l'Ecole de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire. En 2015, la Ville a apporté son soutien financier à l'École de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (0,033 M€) et à l'association de détection et d'accompagnement à la création d'entreprise PLANET ADAM Orléans (0,003 M€), dans le cadre d'une prise en charge de leur loyer.

De plus la Ville a soutenu des actions de proximité en matière d'emploi, telles que les manifestations « Rendez-vous pour l'emploi » et des chantiers d'insertion (0,10 M€).

De plus, les crédits 2015 ont permis notamment :

- de soutenir les associations œuvrant dans les quartiers prioritaires en matière de santé, éducation, sport (0,127 M€),
- de prendre en charge les loyers des locaux des associations implantées dans les quartiers prioritaires (0,062 M€).

LE SOUTIEN AU COMMERCE

En 2015, la Ville d'Orléans a poursuivi ses actions dans le cadre du périmètre de sauvegarde du commerce et a préempté un nouveau bail commercial rue des Carnes (0,086 M€).

La Mairie a poursuivi ses aides aux travaux engagés par les commerçants pour la rénovation de leurs devantures commerciales (0,017 M€) et a financé une étude de commercialité dans le cadre du projet de rénovation des arcades de la rue Royale (0,026 M€).

Les études pré-opérationnelles pour la restructuration du Centre Commercial de la Bolière ont été poursuivies. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été engagée (0,013 M€).

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

LA ZONE FRANCHE URBAINE DE L'ARGONNE (ZFU)

Le dispositif de Zone Franche Urbaine permet d'initier une dynamique de développement économique et de création d'emplois au sein des quartiers, en contrepartie d'exonérations sociales et fiscales accordées aux entreprises implantées dans la Zone (commerçants, artisans, profession libérales, entrepreneurs comptant au plus 50 salariés).

Les exonérations sont accordées à 100 % sur une durée de 5 ans, puis prolongées selon un taux dégressif, pendant 3 ou 9 ans selon la taille de l'entreprise. Le périmètre de la Zone Franche Urbaine de l'Argonne correspond à celui de la ZUS-ZRU, avec 3 extensions. Le dispositif se poursuivra sous une forme revue, dénommée « territoires entrepreneurs », sur un périmètre identique jusqu'en 2020. Ce nouveau dispositif intègre un soutien spécifique au commerce de proximité et prévoit le maintien des garanties pour les entreprises bénéficiant du dispositif antérieur.

II - Le projet de parc des expositions et des congrès

L'année 2015 a vu se concrétiser le choix des grandes orientations relatives à ce projet structurant pour l'attractivité d'Orléans. L'enjeu majeur est de doter la capitale régionale d'un équipement public d'envergure permettant d'accueillir une large gamme de manifestations économiques, sportives et culturelles de dimension nationale ou internationale. Après étude de plusieurs scénarii, il a été décidé de construire le nouvel équipement sur le même site, en intégrant une dimension congrès, la construction d'une salle sportive de grande capacité offrant un maximum de modularité et une mise en valeur du Zénith.

Les premières études de définition du projet de rénovation du Parc des Expositions et des Congrès d'Orléans et de restructuration du Zénith ont été réalisées (0,136 M€).

III - La promotion du territoire et le tourisme

L'OFFICE DE TOURISME ET DE CONGRES

Dans le cadre de sa politique de promotion du territoire et de développement du tourisme de loisirs et du tourisme d'affaires, la Mairie d'Orléans s'appuie sur son Office de Tourisme et de Congrès (0,409 M€), pour conforter et valoriser la place d'Orléans comme destination touristique, tant au niveau local, national qu'international.

Une étude stratégique lancée en 2014 a permis de préciser les axes de développement en matière de tourisme et d'attractivité et de définir les adaptations de structure et les éventuelles synergies nécessaires face à ces enjeux économiques.

A la lumière de cette étude, il a été décidé de créer une Société publique locale (SPL) qui sera dédiée à la politique touristique d'Orléans et qui aura vocation, à compter du 1^{er} avril 2016, à assurer les missions actuellement assurées par l'Office de tourisme et des congrès.

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

IV – La culture vecteur d'attractivité

Au plan national, Orléans est une Ville qui dispose d'événements culturels de premier plan et de structures culturelles d'excellence. En 2015, la Mairie a poursuivi son soutien au développement d'une offre artistique riche et dense, avec un budget affecté à la politique culturelle de 22,724 M€ (y compris frais de personnel), dont 1,563 M€ de dépenses d'investissement.

LES MOYENS AFFECTES A LA POLITIQUE CULTURELLE

Les structures du théâtre (2,625 M€)

En 2015, le financement des structures du théâtre a fait l'objet d'une réaffectation des crédits entre structures afin de mieux répondre aux objectifs de développement et de rayonnement de l'offre de spectacle vivant. Par ailleurs, en accord avec l'Etat, le département du Loiret et la région, une étude a été réalisée pour accompagner l'élaboration d'une nouvelle organisation pour le Théâtre d'Orléans (Scène nationale : 1,723 M€, CADO : 0,416 M€, Centre Dramatique National : 0,238 M€, Centre Chorégraphique National : 0,230 M€, ATAO : 0,018 M€).

L'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans (2,718 M€)

Depuis sa transformation en établissement public de coopération culturelle, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans a acquis une légitimité et présente une attractivité croissante. La Ville d'Orléans demeure toutefois le principal financeur de cette établissement à rayonnement national (2,718 M€). Dans le cadre de sa stratégie de développement, l'école s'attache depuis plusieurs années à renforcer ses liens avec le monde économique et les autres pôles d'enseignement supérieur.

L'aide apportée aux associations et aux structures partenaires (1,310 M€)

Les financements apportés par la Mairie d'Orléans ont pour principal objectif de soutenir les projets artistiques innovants et les compagnies émergentes.

Parmi les aides financières apportées aux partenaires culturels, figurent celles attribuées dans le cadre de conventions : Orchestre d'Orléans (0,237 M€), concours international de piano d'Orléans (0,091 M€), association Le 108 (0,078 M€), Musique municipale (0,075 M€), CERCIL (0,042 M€), les aides attribuées au titre du soutien du secteur associatif et de la création (0,396 M€), ainsi que la contribution de la Mairie d'Orléans au fonctionnement de l'Astrolabe, en application du contrat de délégation signé pour 2015-2019 (0,392 M€).

LES EVENEMENTS CULTURELS

Parmi les événements culturels de 2015, figurent notamment le Festival Orléanoïde à la Collégiale Saint-Pierre le Puellier (0,186 M€) et le Festival de jazz dans une nouvelle version centrée sur un programme de concerts totalement gratuits sur 4 jours, au jardin de l'Evêché (0,084 M€ en dépenses et 0,010 M€ en recettes). L'organisation de ce festival a fait par ailleurs l'objet d'une réflexion, en lien avec les associations partenaires, afin de définir de nouvelles orientations pour l'édition 2016, associant le théâtre d'Orléans.

L'ACTION CULTURELLE

L'action culturelle participe de la vie des établissements, dynamise leur fréquentation et favorise le croisement des publics. Pour 2015, à l'issue d'une phase de concertation, plusieurs grandes thématiques ont été retenues pour être déclinées dans chaque établissement. La programmation culturelle s'est déclinée ainsi de façon transversale au travers de la commémoration de la guerre 14/18 et du projet d'actions « Voyages, voyageurs, déplacements, mobilité ».

La collégiale Saint Pierre le Puellier a accueilli une exposition de l'artiste de street art Cieu en partenariat avec le galeriste Gil Bastide (0,008 M€) et une exposition de Lilian Bourgeat (0,012 M€).

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

La programmation du théâtre Gérard Philippe (0,052 M€) est restée orientée vers le jeune public (petite enfance, maternelle, et élémentaire/collège), avec un objectif de diffusion des compagnies locales, Bobine Théâtre, Aurachrome.

En juillet 2015, le « Mahabarata », proposé par la compagnie Jeux de Vilains, a été programmé dans le quartier de La Source (0,009 M€).

LES ETABLISSEMENTS CULTURELS

Les dépenses de fonctionnement courant ont fait l'objet d'une analyse très fine, afin de les définir en cohérence avec les orientations budgétaires :

- **Le réseau des médiathèques (0,405 M€)** : les numérisations de documents se sont poursuivies pour continuer à étoffer le catalogue du portail numérique AURELIA,
- **Les musées** : Maurice Genevoix a été mis à l'honneur dans le cadre des commémorations de la Grande Guerre et l'année s'est terminée sur une exposition exceptionnelle du fonds de dessins du musée des beaux-arts (0,032 M€).
- **Le Muséum** : après avoir accueilli plus de 50 000 personnes pour l'exposition « Baleines » en 2015, le muséum a temporairement fermé ses portes le 1er septembre 2015, afin de permettre le lancement d'un important chantier de modernisation de l'équipement avec une réorientation de son projet scientifique sur la biodiversité.
- **Les Fonds documentaires (0,021 M€)** : des expositions ont été proposées en lien avec l'activité des centres documentaires, la bataille d'Azincourt (0,008 M€) au printemps puis Voyager à la Belle époque à l'automne (0,003 M€).
- **Ville d'Art et d'Histoire** : le programme Patrimoine et musique a marqué l'année avec une fréquentation de 1 500 personnes.

LES INVESTISSEMENTS DANS LES ETABLISSEMENTS ET LES MONUMENTS HISTORIQUES (1,563 M€)

En 2015, les investissements ont concerné notamment l'acquisition, la conservation et l'enrichissement des collections (0,200 M€), les grosses réparations dans les bâtiments culturels et les monuments historiques (0,178 M€), la poursuite de la rénovation de la Maison Bourgogne (0,180 M€), ainsi que des travaux de rénovation du théâtre (0,165 M€).

Le projet de bibliothèque numérique de référence a vu l'équipement de l'ensemble du réseau en outils et accès numériques et la poursuite de la numérisation des collections (0,072 M€).

V – Les principaux événements et animations 2015

LE FESTIVAL DE LOIRE

La 7^e édition du Festival de Loire s'est déroulée du 23 au 27 septembre 2015 en mettant à l'honneur la Pologne et son fleuve la Vistule, ainsi que la batellerie traditionnelle de la Loire. Cette manifestation a une nouvelle fois rassemblé un public très nombreux (650 000 visiteurs) pour un coût net de 1,5 M€, dont 1,334 M€ de dépenses et 0,347 M€ de recettes réalisées sur 2015. Pendant 5 jours de festivités, des centaines d'animations ont été proposées gratuitement au public au travers de 3 scènes associatives, 3 villages bateaux, 2 villages pédagogiques, 2 grandes soirées et une grande parade finale des bateaux. Pour la première fois, le festival s'est étendu au quai du Roi et au canal d'Orléans, ainsi qu'à la rive Sud de la Loire, avec une guinguette à Saint Marceau.

L'ANIMATION DES QUAIS

Entre juin et septembre 2015, la mairie a proposé un programme d'animations tout public sur les quais de Loire, avec notamment la troisième saison de la guinguette « la Sardine », les pianos en bord de Loire, des spectacles culturels destinés aux jeunes (0,101 M€).

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

LES FETES DE JEANNE D'ARC

L'édition 2015 des fêtes de Jeanne d'Arc a été réalisée avec un budget net de 0,608 M€ (0,714 M€ de dépenses et 0,106 M€ de recettes) plus resserré que les années précédentes. Le succès grandissant du set Electro (l'évènement a rassemblé 40 000 personnes en 2015), a conduit à le déplacer sur le site du parvis du Théâtre.

LE MARCHÉ DE NOËL

En 2015, le Marché de Noël (0,378 M€ de dépenses et 0,209 M€ de recettes) a été reconduit sur les places du centre-ville, avec une soixantaine de chalets commerçants et artisans, des animations variées, dédiées aux enfants, autour de la maison du Père Noël et des animations en lien avec les commerçants. Le thème 2015 « le ruban de Noël » a été particulièrement apprécié par le public.

MANIFESTATIONS SPORTIVES NATIONALES OU INTERNATIONALES

En 2015, la Ville d'Orléans a continué d'accompagner l'organisation des manifestations sportives qui participent à l'animation et à l'attractivité de la Ville : Open d'Orléans, Master's de patinage artistique, Coupe du Monde de Sabre Dames, le French International Challenge de Badminton.

LES COMMEMORATIONS EXCEPTIONNELLES (0,041 M€)

L'année 2015 a été marquée par l'organisation d'hommages à des personnalités orléanaises. Tout d'abord, avant son départ au Panthéon, un hommage solennel a été rendu à Jean Zay avec l'organisation d'une déambulation du Parc Pasteur à l'Hôtel Groslois, entrecoupée d'étapes où des lectures de textes, des danses et des chants ont célébré l'esprit et l'œuvre de Jean Zay. Plus d'un millier de personnes ont suivi ce cortège.

Par ailleurs, dans le cadre des commémorations du Centenaire de la Grande Guerre, la Mairie d'Orléans a mis à l'honneur de mars à juin, Maurice Genevoix, avec l'organisation d'une exposition au Musée des Beaux-Arts intitulée « Maurice Genevoix, je me souviens de Ceux de 14... ». Cette exposition mettant en lumière l'œuvre et la personnalité de cet auteur attaché aux valeurs humanistes, a rencontré un réel engouement de la part du public orléanais.

Enfin, dans le but de sensibiliser les jeunes à cette période historique, 200 élèves des écoles orléanaises ont été associés à la célébration du 11 novembre.

PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

L'équipe municipale d'Orléans a fait du développement durable un axe fort de son action politique dans tous ses domaines d'intervention (éducation, logement, transport, emploi et développement économique). L'exemplarité de ses actions, reconnue au plan national, a permis à la Mairie d'Orléans d'être lauréate en 2006, en 2010, puis en 2012, des Rubans du Développement durable et d'être reconnue en 2015 « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Elaboré en concertation avec les Orléanais en 2006, l'**Agenda 21 de la Mairie d'Orléans** a favorisé la prise de conscience collective et de nombreux projets ont rapidement été initiés, notamment l'élaboration d'un Plan Biodiversité, d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un bilan carbone des activités municipales, d'un audit énergétique des équipements, d'une charte « objectif zéro pesticide », d'une charte de l'arbre en ville et d'un Plan Local d'Urbanisme affirmant l'identité de « ville-jardin » d'Orléans.

Signataire de la convention des Maires au niveau européen et du pacte mondial sur le climat, la Mairie d'Orléans s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020. Dans ce contexte, la Mairie poursuit un important programme de rénovation de son patrimoine, incluant un volet d'amélioration de leur performance énergétique (isolation, renouvellement des chaudières, optimisation de la régulation thermique).

La Ville conduit par ailleurs une politique de développement des transports doux et aménage chaque année de nouveaux itinéraires et des stationnements sécurisés pour les cyclistes ainsi que des espaces partagés entre automobiles – piétons – cyclistes.

En parallèle des actions de réduction des consommations, la Ville favorise le développement des énergies renouvelables, avec notamment l'expérimentation d'une hydrolienne en Loire.

La mise en œuvre du **Plan Biodiversité** se poursuit avec notamment les actions réalisées pour le maintien de la Biodiversité et la restauration des Ecosystèmes. A ce jour, 16 sites remarquables sur le territoire de la ville d'Orléans, plus le parc de la Charbonnière, soit 600 ha, font l'objet de suivis de la faune et la flore. Orléans est considérée comme l'une des villes les plus riches du département pour sa biodiversité. Un projet de réhabilitation et de valorisation du Rio de l'île Charlemagne et des zones humides remarquables est par ailleurs à l'étude.

Au sein des quartiers, la Ville s'attache à développer la végétalisation en créant de micro espaces verts, ainsi qu'en incitant les propriétaires riverains à végétaliser leurs pieds de façades et clôtures, via l'opération « Embellissons nos rues ».

Dans le domaine de l'eau, la Ville poursuit ses actions de préservation et de valorisation de la ressource en eau et de protection des zones de captage (Orléans dispose de trois captages prioritaires). La gestion efficace du service public d'eau potable avec la mise en œuvre de solutions innovantes permet de maintenir ou d'améliorer la qualité des eaux en milieu naturel. En 2015, les travaux de mises aux normes des 7 forages de particuliers situés dans le Périmètre de Protection Rapproché des forages de l'Oiselière ont été finalisés et une campagne d'analyses (nitrates, pesticides et composés organiques volatils) a été réalisée. La prochaine campagne de surveillance devra être réalisée en 2018 (surveillance triennale).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte zéro pesticide signée en 2009, les services municipaux ont réduit de 80% l'usage de produits phytosanitaires. Cette démarche, engagée au sein de la Mairie, s'est progressivement étendue à la profession agricole dans le cadre de la protection de la ressource en eau.

Enfin, les actions et projets de la Ville intègrent systématiquement les préoccupations environnementales et traduisent l'engagement politique de la municipalité en matière de développement durable.

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

En 2015, cet engagement s'est traduit par les actions suivantes :

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

- **L'animal en ville (0,052 M€)** : La politique de gestion de l'animal en ville s'est déclinée autour des actions de lutte contre la prolifération des pigeons. 5 campagnes de captures de pigeons ont été réalisées avec l'Association des Piégeurs Agréés du Loiret (APAL), réparties sur 12 sites (5 lieux de captures au Nord de la Loire et 7 à La Source).

La Ville a également répondu à ses obligations de fourrière animale en cotisant auprès de l'AGRA (0,035 M€) et a réalisé des opérations de désinsectisation et de dératissage.

- **Les journées du développement durable (0,043 M€ de dépenses et 0,005 M€ de recettes)** : les JDD ont pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux du développement durable. En 2015, organisées les 30 et 31 mai, les animations proposées ont attiré 7000 visiteurs, autour du thème de l'air et de créer, pour la 2ème année, un lien fort entre préservation de l'environnement et protection de la santé.

- **Sensibilisation aux changements climatiques** : le partenariat conclu avec l'Espace Info Energie a été renouvelé pour poursuivre les actions de sensibilisation envers les particuliers, les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriétés. La Ville d'Orléans était également présente de manière active à la COP 21 qui s'est tenue début décembre 2015 à Paris.

- **Gestion de la ressource en eau (0,058 M€ de dépenses et 0,023 M€ de recettes)** : Au titre de la convention tripartite signée avec la chambre d'agriculture du Loiret et l'Orléanaise des Eaux, la Mairie d'Orléans organise annuellement, une journée d'échange de pratiques pour lutter contre la pollution diffuse et promouvoir une gestion quantitative raisonnée de la ressource en eau, en présence de représentants des institutions, des associations et des professionnels du secteur.

La Mairie d'Orléans verse par ailleurs des contributions financières obligatoires à des organismes de coopération et de gestion de l'eau (Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret, Association Syndicale de la Rivière du Loiret, Commission Locale de l'Eau).

- **Biodiversité (0,030 M€)** : les animations élaborées auprès des écoles se sont poursuivies en 2015, avec des opérations de sensibilisation pour découvrir la flore spontanée en ville. Dans le cadre du partenariat avec Loiret Nature Environnement, des conférences au Muséum et des balades sur la biodiversité nocturne lors de la manifestation nationale du « Jour de la nuit » ont également été proposées aux Orléanais.

LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

Le territoire de la Ville d'Orléans est exposé à différents risques d'origine naturelle, climatique ou technologique. Dans ce cadre, de nombreuses actions sont menées parmi lesquelles :

- la mise en place de plans particuliers de mise en sécurité pour les écoles. Des kits ont été achetés par la Ville et déployés sur plusieurs sites,
- le suivi des mouvements de terrains liés aux carrières souterraines, avec un inventaire complété en continu, et la réalisation de 17 interventions en 2015 pour résoudre des problèmes d'affaissement de terrains (0,078 M€),
- la participation de la Ville au programme européen des villes résilientes (Flood resilient cities).

LE PLAN COMMUNAL DE SECOURS

Le territoire de la Ville d'Orléans est exposé à différents risques d'origine naturelle (inondation, mouvements de terrain), climatique (tempêtes, orages, chutes de neige,...) ou technologique (industriels, transports de matières dangereuses et à degré moindre nucléaire).

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

Aujourd'hui, le risque majeur pouvant impacter Orléans serait une inondation provoquée par une forte crue de la Loire et engendrerait d'importants désordres sur l'ensemble du territoire communal, avec la nécessité de soutenir les personnes sinistrées en assurant notamment des hébergements d'urgence.

Le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville prévoit donc une organisation pour l'hébergement et le ravitaillement des personnes sinistrées. Dans ce cadre, la Ville a fait l'acquisition de lits et sacs de couchage, de kits hygiènes et de quatre remorques de transport.

LES POUVOIRS DE POLICE SANITAIRE

La mise en œuvre des pouvoirs de police sanitaire représente, en 2015, 0,658M€ de dépenses, dont 0,596 M€ de frais de personnel, 0,017 M€ de dépenses courantes de fonctionnement et 0,003 M€ d'investissement. La dotation globale de décentralisation versée par l'Etat en contrepartie de ces missions représente 0,399 M€.

En 2015, 237 demandes ont été instruites dans le cadre des **pouvoirs de police du Maire**, concernant essentiellement les domaines de l'habitat indigne, du bruit, des déchets sur le domaine privé, de l'hygiène alimentaire et de la gestion animale.

Par ailleurs, les autorisations en matière de bruit (débits de boissons, sonorisation, chantiers), ainsi que les demandes de renseignement relatives aux problématiques sanitaires ont représentées 228 dossiers traités sur l'exercice.

Au titre de la **lutte contre l'habitat indigne**, inscrite au Plan Solidarité Logement 45, 117 procédures ont été instruites en 2015, pour la détection et la résorption des logements indignes, et 3 procédures d'insalubrité et de logements impropres par nature ont été diligentées.

Enfin, concernant le contrôle des commerces de bouche, 9 établissements ont fait l'objet de contrôles d'inspection au titre de l'hygiène alimentaire, suite à des signalements de consommateurs ou de voisinage.

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

PARTIE IV – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

Avec des recettes courantes de fonctionnement réalisées à hauteur de 185,1 M€ (-0,9 M€ par rapport à 2014) pour 152,3 M€ de dépenses courantes (-1,2 M€ par rapport à 2014), le compte administratif 2015 présente une épargne de gestion de 32,8 M€, en hausse de 0,3 M€.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 0,3 M€ (contre -0,6 M€ en 2014) et du remboursement de la charge de la dette, l'épargne disponible pour autofinancer les investissements s'établit à 18,2 M€, en augmentation de 1,2 M€ par rapport à 2014.

Ce résultat est obtenu par la volonté des élus locaux de réduire les dépenses courantes dans l'objectif de maintenir le niveau d'autofinancement, dans un contexte où les décisions de l'Etat (baisse des dotations versées aux collectivités locales, hausse des cotisations sociales, réforme des rythmes scolaires) ont pour conséquence de réduire la capacité d'investissement des collectivités.

Par ailleurs, la comparaison des résultats des exercices 2014 et 2015 sur des périmètres strictement identiques nécessite de retraiter les éléments suivants :

- Edition 2015 du Festival de Loire (coût net de 0,986 M€ en 2015, année de Festival, contre 0,513 M€ en 2014, année de préparation du Festival) ;
- Rythmes scolaires en année pleine (coût net de 1 M€ en 2015 contre 0,5 M€ en 2014) ;
- Recette exceptionnelle de droits de mutation (1,229 M€ en 2014).

Après retraitement, les recettes courantes 2015 diminuent de 0,5 M€ (-0,3%) et les dépenses courantes de 2,7 M€ (-1,8%), induisant une évolution positive de l'autofinancement de 2,2 M€ par rapport à l'exercice 2014.

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2014	BP 2015	CA 2015	Evol N/N-1 %	Ecart réalisation CA/BP	Ecart réalisation CA/CA
Recettes courantes de fonctionnement	188,0	188,1	185,1	-0,5%	-0,9	-0,9
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	153,5	155,3	152,3	-0,8%	-3,	-1,2
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	32,5	30,7	32,8	0,9%	2,1	0,3
Charges exceptionnelles	1,4	1,1	1,2	-8,8%	0,1	-0,1
Produits exceptionnels (hors cession)	0,8	0,7	1,5	89,6%	0,8	0,7
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	32,0	30,4	33,1	3,5%	2,7	1,1
Intérêts de la dette	2,3	3,9	1,8	-19,7%	-2,	-0,5
Epargne brute / Autofinancement brut	29,7	26,5	31,2	5,3%	4,7	1,6
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	12,6	13,3	13,0	3,4%	-0,3	0,4
Epargne disponible / Autofinancement net	17,1	13,2	18,2	6,8%	5,	1,2
Dépenses d'investissement	43,5	43,7	51,2	17,7%	7,5	7,7
dont dépenses d'équipement	42,4	42,1	43,0	1,2%	0,8	0,5
Recettes propres d'investissement	21,5	16,7	24,8	15,1%	8,	3,2
Emprunt d'équilibre	9,2	13,7	5,5	-40,4%	-8,2	-3,7
Résultat de l'exercice	4,3	0	-2,7			-7,
Résultats antérieurs	0,3	-	4,6			4,3
Résultat global de clôture	4,6	-	1,9			-2,7
Encours dette bancaire au 31/12/N	97,8	-	90,2			
Encours dette non bancaire au 31/12/N		-	11,2			
Encours dette total au 31/12/N	97,8	-	101,4			

En 2015, la Ville d'Orléans a investi pour 43 M€, soit un taux de réalisation des dépenses de 95 %. L'emprunt souscrit sur 2015 ne représentant que 5,5 M€, ces investissements ont donc été largement autofinancés.

Le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 22,805 M€, qui, conformément à la réglementation, sera prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 22,190 M€ reports compris.

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

Dans ce contexte, le compte administratif de l'exercice 2015 présente un résultat net positif de 1,931 M€, qui permettra de financer les reports d'investissement (1,316 M€ de dépenses reportées). Le solde disponible de 0,615 M€ sera repris en report à nouveau en section de fonctionnement sur l'exercice 2016.

COMPARAISON AVEC LES GRANDES VILLES DE TAILLE COMPARABLE

A fin 2015, l'encours de dette (bancaire et non bancaire) de la Ville s'établit à 101,4 M€. Avec une dette de 859 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 24% à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1 132 €/ habitant - source DGFIP 2013).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelle de fonctionnement s'établit à 51 % pour Orléans, contre 78,9% pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris (source DGFIP 2013).

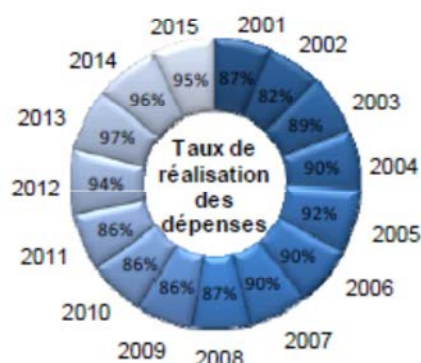
La capacité de désendettement d'Orléans représente 3,2 années d'épargne brute, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en 3 ans, pour un indicateur communément admis autour de 10 ans.

Exécution des crédits budgétaires 2015 :

EXERCICE 2015		Budget primitif	Crédits ouverts	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	Dépenses réelles	160,31 M€	160,39 M€	155,59 M€	97%
	Recettes réelles (*)	191,97 M€	197,75 M€	198,68 M€	100%
Investissement	Dépenses équipt (20/204/21/23/26)	42,11 M€	45,17 M€	42,75 M€	95%
	Autres dép. réelles (* **)	14,86 M€	21,67 M€	21,29 M€	98%
	Recettes réelles (**)	11,57 M€	23,04 M€	23,06 M€	100%
	Recettes emprunts	13,74 M€	12,13 M€	5,51 M€	45%

(*) hors reprise des résultats antérieurs chapitres 002/001, recettes de cessions incluses

(**) hors opérations de gestion dette



Avec des dépenses réalisées à 97% en fonctionnement et à 95% en investissement, l'exercice 2015 se caractérise par des taux de réalisation élevés, signe d'une procédure de préparation et d'exécution budgétaire maîtrisée.

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

I – Les recettes de fonctionnement

en K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	évol ^P 15/14	Structure 2015
Impôts et taxes	107 854,87	110 009,28	111 803,53	114 419,94	116 426,37	117 855,20	1,2%	64%
Dotations et participations	45 422,21	44 690,18	44 662,75	44 052,94	41 668,99	38 263,71	-8,2%	21%
Autres Ressources d'exploitation	11 111,34	12 031,95	12 862,76	14 436,55	14 435,91	15 618,30	8,2%	8%
Rembt de charges de personnel	12 101,67	14 025,99	14 395,01	13 303,36	13 498,20	13 403,93	-0,7%	7%
Recettes de gestion courante	176 490,09	180 757,39	183 724,05	186 212,79	186 029,47	185 141,14	-0,5%	100,0%
Produits financiers	83,20	76,58	2,84	1,78	0,83	1,31	58,5%	
Produits exceptionnels	2 414,47	9 586,61	3 562,49	5 855,32	4 926,74	13 469,22	173,4%	
Reprise de provisions	8 035,34	0,00	0,00	1 190,16	93,76	69,50		
TOTAL RECETTES REELLES	187 023,10	190 420,59	187 289,38	193 260,05	191 050,79	198 681,18	4,0%	
Opérations d'ordre	185,30	186,05	2 841,97	823,02	1 091,38	3 868,54		
TOTAL Recettes de fonctionnement	187 208,40	190 606,64	190 131,35	194 083,08	192 142,17	202 549,71	5,4%	

En 2015, la contraction des recettes de gestion courante (-0,5%) est la conséquence directe de la forte baisse des dotations et participations (-8,2%, soit -3,405 M€), baisse que ne peut compenser la progression des recettes fiscales à taux constants (+1,429 M€).

La structure des recettes courantes de gestion évolue logiquement en lien avec la baisse des dotations de l'Etat : les dotations ne représentent plus que 21% (-1%) des recettes de gestion courantes alors qu'elles en représentaient plus de 25% en 2010 ; le produit des impôts et taxes atteint 64 % de ces mêmes recettes (+1%) contre 61% en 2010.

1- Les recettes fiscales : impôts et taxes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Contributions directes	70 888	72 550	74 823	77 363	78 404	80 515	2,7%
Rôles supplémentaires	264	511	284	323	556	311	-44,0%
Attribution de compensation (AggLO)	28 227	28 227	28 227	28 227	28 227	28 227	0,0%
Dotation de solidarité communautaire	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	0,0%
Taxe sur l'électricité	1 925	2 032	2 065	2 253	2 170	2 134	-1,8%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 034	4 074	3 741	3 400	4 199	3 573	-14,9%
Taxe de séjour	141	148	224	249	252	281	11,7%
Autres taxes (droits de place, emplacements)	645	736	708	873	887	1 081	21,9%
TOTAL Impôts et taxes	107 855	110 009	111 804	114 420	116 426	117 855	1,2%

• Les contributions directes : des taux inchangés depuis 1996

Les contributions directes comprennent les produits de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 15/14
Bases taxables	139 808	141 412	148 058	153 650	154 364	160 537	4,00%
Taux	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	0,00%
Taxe d'habitation	29 346	29 682	30 658	32 251	32 401	33 697	4,00%
Bases taxables	139 042	143 504	147 867	151 051	154 047	156 789	1,77%
Taux	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	0,00%
Taxe sur le foncier bâti	41 448	42 778	44 079	45 028	45 921	46 733	1,77%
Bases taxables	238	224	217	211	208	217	5,36%
Taux	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	0,00%
Taxe sur le foncier non bâti	94	89	86	84	82	86	5,36%
TOTAL contributions directes	70 888	72 550	74 823	77 363	78 404	80 515	2,7%

En 2015, le produit des contributions directes évolue de 2,7% à taux d'impôts inchangés (dont une évolution nominale de 0,9%). La progression des bases de taxe d'habitation est de +4% et celle des bases de foncier bâti de +1,77%.

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

Le produit total des contributions directes 2015 s'élève à 80,515 M€ (+ 2,112 M€ / 2014):

- Taxe sur le foncier bâti : 46,733 M€, payée par les propriétaires,
- Taxe d'habitation : 32,929 M€, payée par les occupants (locataires ou propriétaires),
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 0,768 M€. La décision de la Ville d'imposer à la taxe d'habitation les logements déclarés vacants a pour objectif de fluidifier le marché locatif en incitant les propriétaires à remettre sur le marché les biens inoccupés.
- Taxe sur le foncier non bâti : 0,086 M€

Taux moyens des villes de plus de 100 000 habitants comparés aux taux d'Orléans

2015	Orléans	Strate (source minefi)
Taxe d'habitation	20,99 %	21,01 %
Foncier bâti	29,81 %	23,07 %
Foncier non bâti	39,80 %	35,33 %

Concernant la taxe d'habitation, il convient de souligner la politique d'abattement décidée par la Mairie d'Orléans, avec des niveaux d'abattement quasiment situés au maximum autorisé. Cette politique d'abattement volontariste, qui a pour objectif d'alléger la fiscalité des foyers Orléanais, notamment des plus modestes, a représenté en 2015 une perte de recette de 7,4 M€ pour la Mairie d'Orléans, soit une baisse de 18% du produit de taxe d'habitation.

	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du Maximum légal en %	Coût induit pour la ville d'Orléans
Abattements obligatoires				
Abattement pour 1ère personne à charge	10	15	20	0,987 K€
Abattement pour 2 ^e personne à charge	10	15	20	
Abattement pour 3 ^e personne à charge	15	20	25	
Abattement supp à partir de la 4 ^e personne à charge	15	20	25	
Abattements facultatifs				
Abattement général à la base	0	15	15	5,484 K€
Abattement spécial à la base	0	15	15	0,987 K€

L'évolution des bases taxables de la Ville d'Orléans

Chaque année dans le cadre de la Loi de Finances, l'Etat décide du taux de revalorisation nominale des bases, revalorisation corrélée au taux d'inflation. Parallèlement, l'évolution des surfaces bâties constatée sur le territoire communal (extensions, constructions, démolitions) entraîne une variation physique des bases. L'évolution des bases taxables résulte de la conjugaison de ces évolutions.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Variation nominale des bases						
Taxe d'habitation	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%
Taxe sur le foncier bâti	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%
Variation physique des bases						
Taxe d'habitation	0,55%	-0,85%	1,49%	3,40%	-0,44%	3,10%
Taxe sur le foncier bâti	1,02%	1,21%	1,24%	0,35%	1,08%	0,87%
Variation totale						
Taxe d'habitation	1,75%	1,15%	3,29%	5,20%	0,46%	4,00%
Taxe sur le foncier bâti	2,22%	3,21%	3,04%	2,15%	1,98%	1,77%

En 2015, l'évolution des bases fiscales correspond pour +0,9% à la variation nominale des bases, évolution décidée en loi de finances et pour le solde, à la variation physique des bases :

- + 3,1% pour les bases de taxe d'habitation (dont 2,5% pour les logements vacants)
- + 0,87% pour les bases de foncier bâti.

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

• Les reversements de l'Agglo

L'attribution de compensation (28,227 M€ en 2015) est versée chaque année par l'Agglo en contrepartie du produit de la taxe professionnelle transféré par la Ville d'Orléans en 2002. Conformément à la loi, son montant est figé, sauf nouveau transfert de charge. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour l'Agglo et donc d'une recette pérenne pour la Ville. La réforme de la taxe professionnelle de 2010 n'a pas modifié cette dotation. La dotation de solidarité communautaire (1,731 M€), dotation facultative, reste inchangée par rapport à 2014.

• La taxe sur l'électricité, les droits de mutations et les autres taxes

en K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evol* 15/14
Taxe sur l'électricité	1 925	2 032	2 065	2 253	2 170	2 134	-2%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 034	4 074	3 741	3 400	4 100	3 573	-15%
Taxe de séjour	141	148	224	249	252	281	12%
Autres taxes	645	736	708	873	887	1 081	22%
TOTAL	6 745	6 990	6 738	6 775	7 508	7 070	-6%

En 2015, ces produits diminuent globalement de 6% (-0,438 M€), en raison de la forte baisse du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (- 0,626 M€), le produit perçu en 2014 comprenant une recette exceptionnelle de 1,229 M€, liée au transfert de propriété des locaux commerciaux de la galerie marchande Place d'Arc. En faisant abstraction de cette opération exceptionnelle, la recette de droits de mutation présenterait une augmentation de 0,603 M€ (+20%) par rapport à 2014.

Parallèlement, on observe une légère diminution de la recette de taxe sur la consommation finale d'électricité (-0,035 M€) et une progression de la taxe de séjour et des autres taxes (0,224 M€).

Globalement, hors recette exceptionnelle de droits de mutation perçue en 2014, ces produits progressent de 13%, soit 0,791 M€ en 2015.

2- Les dotations et participations

En K€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015 / 2014	
Dotation forfaitaire	33 334	32 995	32 597	32 391	32 254	30 773	27 092	-12%	-3 682
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohesion Socia	3 147	3 185	3 233	3 288	3 346	3 389	3 420	1%	31
Dotation nationale de Péréquation (DNP)	126	273	402	362	302	201	0	-100%	-201
- Sous-total DGF	36 610	36 453	36 232	36 041	35 901	34 364	30 511	-11%	-3 853
Dotations Spéciale Instituteurs (DSI)	3	3	0	0	0	0	0	0%	0
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	451	451	465	451	443	443	435	-2%	-8
Sous total Dotations	37 063	36 907	36 697	36 493	36 345	34 807	30 946	-11%	-3 861
Indice 100 en 2009	100	99,6	99,0	98,5	98,1	93,9	83,5		
Etat	1 613	1 753	1 111	1 121	901	1 121	1 105	-1%	-16
Région	166	46	95	25	119	43	101	134%	58
Département	468	388	400	1 081	829	247	170	-31%	-77
Communes	435	586	545	554	562	494	607	23%	112
Groupements	280	0	1	4	3	6	3	-55%	-3
Autres	2 088	2 037	2 313	2 088	2 212	2 103	2 479	18%	376
Sous total Participations	5 050	4 810	4 465	4 872	4 626	4 014	4 465	11%	451
Indice 100 en 2009	100	95,2	88,4	96,5	91,6	79,5	88,4		
Compensations Taxe professionnelle (DCTP)	1 215	1 105	1 023	855	716	563	372	-34%	-191
Compensations Taxe d'Habitation	1 615	1 766	1 773	1 824	1 784	1 817	2 155	19%	338
Compensations Taxe Foncière	755	753	733	616	580	467	325	-30%	-142
Autres	44	81		2	2	0	0	0%	0
Sous total Compensations et autres attributions	3 629	3 705	3 529	3 298	3 082	2 848	2 852	0%	5
Indice 100 en 2009	100	102,1	97,2	90,9	84,9	78,5	78,6		
TOTAL Dotations et participations	45 743	45 422	44 690	44 663	44 053	41 669	38 264	-8%	-3 405

En baisse constante, les dotations et participations reçues s'élèvent à 38,3 M€ en 2015 contre 45,7 M€ perçus en 2009, soit une perte de 7,5 M€ en rythme annuel par rapport à 2009. En 2015, la perte de recette s'accélère, avec une baisse de 3,405 M€ (-8%) par rapport à 2014 (contre une baisse de 2,4 M€ entre 2013 et 2014), en lien avec les décisions prises par l'Etat.

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

• Les dotations de l'Etat :

En 2015, les dotations de l'Etat connaissent une baisse brutale de 3,861 M€ (-11%) par rapport à 2014 :

- Dotation globale de fonctionnement (30,511 M€, -11% par rapport à 2014) :
 - o Dotation Forfaitaire (27,092 M€) : diminution de 12 %, soit – 3,682 M€,
 - o Dotation de Solidarité Urbaine (3,420 M€) : progression de 1%, soit + 0,031 M€,
 - o Dotation Nationale de Péréquation : la Ville d'Orléans ne perçoit plus la Dotation Nationale de péréquation à compter de 2015 (-0,201 M€)
- Dotation Générale de Décentralisation (0,435 M€, soit -0,008 M€).

• Les participations :

Les participations reçues accompagnent financièrement les projets et actions mis en œuvre par la Mairie. En 2015, elles représentent 4,465 M€, en augmentation de 0,451 M€ par rapport à 2014, en raison notamment de subvention versées par la CAF (+ 0,447 M€) et de participations pour l'édition 2015 du Festival de Loire (+ 0,220 M€).

- Les aides de l'Etat (1,105 M€, - 1,4%) concernent : le fonds d'amorçage pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (0,476 M€), les contrats aidés au titre des adultes-relais, contrats uniques d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (0,374 M€), l'organisation des recensements et des élections (0,126 M€), l'organisation d'actions initiées par la Mairie (0,130 M€, avec notamment l'animation du label Ville d'art et d'histoire et la prévention/réussite),
- Les subventions versées par la région Centre (0,101 M€) concernent l'édition 2015 du Festival de Loire (0,080 M€), l'organisation d'expositions et manifestations (0,014 M€), le soutien à la coopération décentralisée (0,008 M€),
- Les subventions versées par le Département du Loiret (0,170 M€) concernent notamment la politique de prévention/réussite (0,125 M€) et le Festival de Loire (0,040 M€),
- Les participations reçues des communes (0,607 M€) correspondent aux participations pour l'accueil des enfants scolarisés dans les écoles d'Orléans,
- Les autres aides et subventions reçues correspondent à des conventions de partenariat signées notamment avec la Caisse d'Allocations Familiales (contrat Enfance - Jeunesse, accueil périscolaire et EMIS : 2,144 M€), des partenariats liés au Festival de Loire (0,100 M€), au fonctionnement des bibliothèques (0,078 M€), au projet quartier du futur (0,012 M€).

• Les compensations fiscales :

En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evol* 15/14 en %	évol* 15/14 en K€
Impôts locaux (TH/TF)	70 888	72 550	74 823	77 363	78 404	80 515	3%	2112
Compensations	3 624	3 529	3 290	3 080	2 848	2 852	0%	5
Rôles supplémentaires	264	511	284	323	556	311	-44%	-245
TOTAL	74 776	76 589	78 403	80 766	81 807	83 679	2%	1871

Les compensations fiscales versées par l'Etat aux collectivités sont la contrepartie de pertes de recettes subies par les budgets locaux à la suite de décisions nationales. Ces compensations s'inscrivent en diminution depuis plusieurs années. En 2015, les compensations sont stables par rapport à 2014.

En 2015, le produit fiscal élargi de la Ville d'Orléans (produit des impôts locaux + compensations + rôles supplémentaires) progresse de 2% par rapport à 2014.

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

3- Les autres ressources d'exploitation

En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evol % 2015/2014	Evol K€ 2015/2014
Redevances et recettes d'utilisation du domaine public	2 932	3 159	3 307	3 789	3 218	3 383	5%	165
Travaux (réglement de voirie)				8	436	995	128%	559
Etudes (facturation prestation serv. Archéo. Ville)				80	164	2	-99%	-162
Recettes tarifaires en contrepartie d'un service rendu	4 155	3 958	3 199	3 250	3 036	3 359	11%	323
autres produits	766	1 089	2 494	2 815	3 070	2 990	-3%	-80
Sous-total Produits des services, du domaine	7 863	8 207	9 000	9 942	9 824	10 730	8%	906
Revenus des locations d'immeubles	628	1 149	1 296	1 367	1 189	1 193	0%	4
Revenus des concessionnaires	2 480	2 626	2 567	3 126	3 323	3 695	11%	372
Autres	150	50	-	1	0	0	35%	0
Sous-total Autres produits de gestion courante	3 258	3 825	3 863	4 494	4 512	4 888	8%	378
TOTAL AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION	11 111	12 032	12 863	14 437	14 436	15 618	8%	1 182

En 2015, la Mairie d'Orléans a perçu 15,618 M€ de produits issus de l'occupation de son domaine public, de la tarification des services, de locations et de redevances versées par les délégataires de services publics. Par rapport à 2014, ces produits sont en augmentation de + 8%, en raison notamment des recettes liées au règlement de voirie (+0,559 M€), des revenus des concessionnaires (+0,372 M€) et des recettes tarifaires (+0,323 M€).

4- Les remboursements de charges de personnel

Les rémunérations des agents affectés au CCAS ou mis à la disposition d'autres structures, notamment de l'ESAD, font l'objet d'un remboursement à la Ville à leur coût réel.

En 2015, les sommes remboursées à la Ville représentent 13,404 M€, dont 12,261 M€ remboursés par le CCAS et 0,674 M€ par l'ESAD.

5- Les produits financiers, les recettes exceptionnelles et les reprises de provisions

en K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	évolution 2015 / 2014	
Produits financiers	83	77	3	2	1	1	58%	0
Produits exceptionnels	2 414	9 587	3 562	5 855	4 927	13 469	173%	8542
Reprise de provisions	8 035	-	-	1 190	94	70	-28%	-24
TOTAL	10 532	9 663	3 565	7 047	5 021	13 540	170%	8519

En 2015, les produits exceptionnels correspondent essentiellement à des recettes de cessions réalisées à hauteur de 12,032 M€, incluant la vente du site FAMAR à la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour 8,9 M€.

Opérations réalisées en 2015	Montant en K€
Cession FAMAR	8 862
Cession Numéricable	1 400
Cession Les Terres Noires	445
Gymnase des 4 fils Aymon	400
Cession 4 Quai du Chatelet	390
Cession 700 actions SEMPAT Libérées 50%	350
Cession logements Centre Commercial MARIE STUART	99
Diverses cessions (véhicules, tondeuses...)	86
TOTAL	12 032

Par ailleurs, la clôture de plusieurs contentieux en cours a permis d'effectuer une reprise de provision de 0,070 M€, autorisée par délibération du 14 décembre 2015.

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

II – Les dépenses de fonctionnement

En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	évolution 15/14	Structure 2015
Charges à caractère général	32 649,84	32 888,39	33 913,38	34 437,98	33 858,25	34 150,43	0,9%	21,9%
Charges de personnel	89 719,90	89 562,76	91 754,19	91 841,25	92 453,64	92 703,32	0,3%	59,6%
Autres charges de gestion (dt subventions)	24 012,40	26 509,16	27 640,40	27 398,85	26 756,21	24 673,14	-7,8%	15,9%
Divers		3,56	109,77	332,98	670,51	979,65	46,1%	0,6%
Dépenses de gestion courante	146 382,14	148 963,87	153 417,74	154 011,07	153 738,61	152 506,54	-0,8%	98,0%
Charges financières	2 588,25	2 840,54	2 300,84	2 372,55	2 294,07	1 841,64	-19,7%	1,2%
Charges exceptionnelles	4 596,92	1 150,70	1 952,13	2 722,96	1 262,93	1 053,46	-16,6%	0,7%
Provisions		231,38	0,00	0,00	93,68	184,00	96,4%	0,1%
TOTAL DEPENSES REELLES	153 567,31	153 186,49	157 670,70	159 106,57	157 389,29	155 585,64	-1,1%	100,0%
Opérations d'ordre	11 832,59	22 905,91	18 887,24	20 027,15	21 057,52	27 631,42		
Total dépenses de fonctionnement	165 399,90	176 092,40	176 557,94	179 133,73	178 446,81	183 217,06		

En conséquence de la volonté de réduire les dépenses courantes de la Mairie, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent en 2015 de 1,1% (-1,804 M€), incluant une baisse de 0,8% (- 1,232 M€) des dépenses de gestion courante.

A périmètre constant et après retraitement des dépenses non récurrentes (Festival de Loire, réforme des rythmes scolaires en année pleine), les dépenses de gestion courantes diminuent de 1,8% (-2,732 M€) par rapport à 2014.

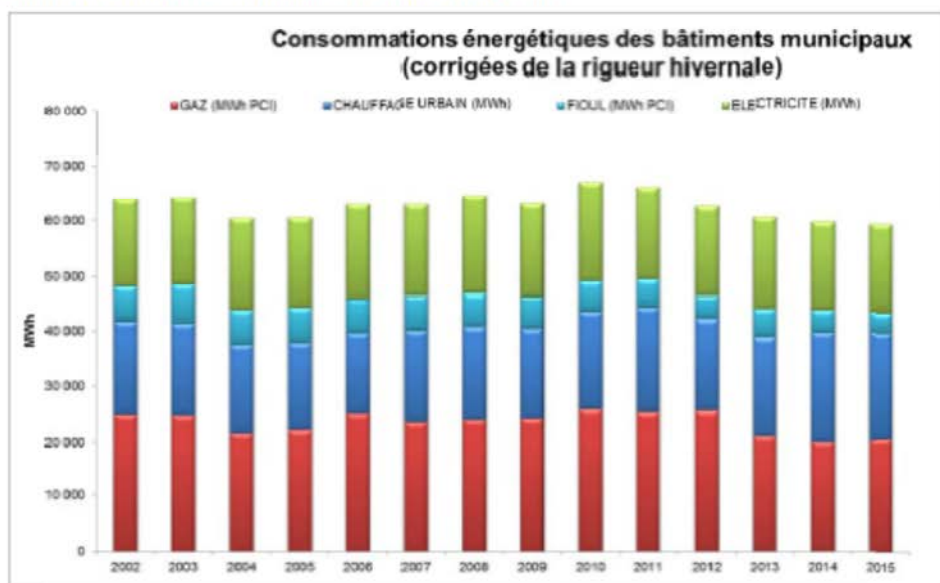
La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires se traduit par une augmentation de la part relative aux dépenses de personnel (59,6% en 2015 contre 58,7% en 2014). Les charges exceptionnelles et financières, respectivement 0,7% et 1,2% des dépenses réelles, se maintiennent à un très faible niveau.

1- Les charges à caractère général

En 2015, les dépenses à caractère général représentent 34,150 M€, contre 33,858 M€ en 2014, en évolution globale de +0,9 % (+ 0,292 M€).

➤ Dépenses d'énergie et de fluides (7,319 M€, en hausse de 1,7%, soit + 0,121 M€)

La baisse constante des consommations énergétiques, depuis 2010, est malheureusement neutralisée par la hausse constante des tarifs et des taxes.



Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

La saison 2014/2015 a connu une rigueur hivernale très proche de celle de la saison précédente, et inférieure de 16% à la moyenne trentenaire.

A rigueur hivernale constante, la consommation énergétique des bâtiments municipaux est en baisse depuis 2010 (cf. graphique ci-dessus). La baisse des tarifs du gaz, du fioul et du chauffage urbain est venue accompagner les économies de consommation réalisées.

En revanche, les tarifs de l'électricité ont continué à augmenter, conduisant à une augmentation des dépenses :

- +2,5% pour les tarifs bleus, +0,9% pour les tarifs jaunes et +4% pour les tarifs verts au 1er août 2015.
- +18% pour la contribution au service public de l'électricité, destinée notamment à financer le rachat par EDF de l'électricité produite par les installations de production d'énergie renouvelable, au 1er janvier 2015. Avec la nouvelle hausse intervenue en janvier 2016, cette contribution aura augmenté de 400% sur les 5 dernières années.

Consommations électriques	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En Euros	1 531 724	1 643 839	1 723 621	1 847 590	1 927 725	2 063 129	2 131 259	2 148 340
Indice 100 en 2008	100	107	113	121	126	135	139	140
En GWh	17,24	17,18	17,19	16,4	16,36	15,9	15,6	15,1
Indice 100 en 2008	100	100	100	95	95	92	90	88

➤ **Restauration scolaire et centre de loisirs (hors rythmes scolaires) :** le coût à la charge de la Mairie s'élève à 4,920 M€, en progression de 7% par rapport à 2014 (+0,309 M€), l'effet « année pleine » de la réforme des rythmes scolaires ayant une incidence sur la fréquentation des cantines scolaires.

➤ **Rythmes scolaires (0,5 M€) :** La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires représente, en année pleine, pour le budget municipal une dépense de 1,9 M€ pour une recette de 0,9 M€ soit un coût net de 1 M€. Cette réforme a nécessité en parallèle de réorganiser les activités périscolaires, ainsi que les dispositifs municipaux d'éducation artistique, culturelle et sportive (conservatoire, EMIS...), induisant une charge supplémentaire dans le budget de la Mairie.

➤ **Règlement de voirie (0,679 M€, soit + 0,209 M€ par rapport à 2014) :** le règlement de voirie permet à la Mairie d'assurer la maîtrise des travaux de remise en état du domaine public après intervention des concessionnaires, avec refacturation des travaux à chaque concessionnaire,

➤ **Festival de Loire :** en 2015, les dépenses liées au Festival de Loire s'élèvent à 1,305 M€ (rythme bi annuel du festival),

➤ **Autres charges générales (19,433 M€, -7%) :** la baisse des dépenses s'inscrit dans le cadre du plan général d'économie décidé par la Mairie. Les charges concernent notamment les dépenses d'entretien et maintenance (bâtiment, voirie), les impôts et taxes (impôts fonciers), les prestations de services avec des entreprises, études et honoraires...

2- Les charges de personnel

En 2015, les dépenses de personnel s'élèvent à 92,703 M€ (+0,3%), intégrant le coût du personnel municipal mis à disposition du CCAS et de l'ESAD pour un montant de 13,4 M€ qui font l'objet d'un remboursement. Les dépenses de personnel nettes de ces remboursements représentent donc 79,299 M€ (+0,343 M€ par rapport à 2014, soit +0,4%).

En 2015, le ratio « dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement » s'établit à 59,6% en brut et à 55,8 % après prise en compte des remboursements opérés. A titre de comparaison, le ratio moyen national brut s'établissait en 2013 à 56,7% pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris (source DGCL 2013).

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

3- Les autres charges de gestion courante, les subventions versées

Les autres charges de gestion courante correspondent principalement aux subventions de fonctionnement versées par la Mairie (23,461 M€), notamment au CCAS, à l'ESAD, ainsi qu'aux clubs et associations soutenues financièrement par la Ville.

Pour répondre à ses contraintes budgétaires croissantes, la Ville a été amenée à associer ses partenaires au plan d'économie décidé pour les services municipaux. Dans ce contexte, l'enveloppe globale de subventions versées aux associations a été réduite de 5% sur l'exercice, l'application de cette mesure tenant toutefois compte des spécificités propres à chaque bénéficiaire.

Subventions de fonctionnement versées (en K€)	2014	2015	Evol° 15/14
Subv. de fonct. C.C.A.S	8 437	7 429	-12%
Subv. de fonct. autres établis publics locaux (ESAD)	2 734	2 718	-1%
Subv. de fonct. autres organismes publics	177	-	-100%
Subv. de fonct. au Département (hors prévention spécialisée)	92	92	0%
Subventions de fonctionnement aux organismes publics	11 441	10 239	-11%
Subv. fonct autres organismes privés	14 085	13 222	-6%
Subventions de fonctionnement aux organismes privés	14 085	13 222	-6%
Total subventions de fonctionnement	25 526	23 461	-8%

Les subventions de fonctionnement versées par la Mairie apparaissent en diminution de 8% par rapport à l'exercice 2014, en raison principalement de la baisse conjoncturelle de 1 M€ de la subvention d'équilibre versée au CCAS (7,429 M€), dans l'objectif de résorber le fonds de roulement excédentaire de cet organisme.

Organismes bénéficiant en 2015 de subventions de fonctionnement de plus de 75 K€ :

Organisme	Montant 2015 (dont rattach)
CCAS	7,429 M€
ESAD Orléans	2,718 M€
ASELQO	2,570 M€
Scène Nationale	1,723 M€
Orléans Loiret Basket	1,012 M€
SASP Orléans Loiret Football	0,420 M€
CADO	0,416 M€
Office de Tourisme	0,409 M€
Antrouille (Gest. Astrolabe)	0,392 M€
OGEC Ste Croix(Primaire et maternelle)	0,336 M€
USO Judo	0,320 M€
OGEC St MARCEAU	0,255 M€
Centre Dramatique National	0,238 M€
Orléans Concerts	0,237 M€
Centre Chorégraphique National	0,230 M€
Sté Municipale Orléans Gymnastique	0,222 M€
OGEC St Charles	0,210 M€
OGEC St Paul Bourdon Blanc	0,201 M€
OGEC St Marc St Aignan	0,188 M€
Rugby Club Orléanais	0,170 M€
Escale	0,169 M€
OGEC St Vincent	0,142 M€
ASPTT	0,134 M€
Défi	0,108 M€
O. O. R. / La vie devant soi	0,102 M€

Organisme	Montant 2015 (dont rattach)
Jeunesse et arts martiaux	0,100 M€
Département du Loiret (FUL-FAJ)	0,092 M€
Orléans Concours International	0,091 M€
Relais Orléanais	0,088 M€
Polysonik	0,081 M€
Maison de l'habitat	0,081 M€
Orléans basket	0,080 M€
Cercle d'escrime	0,080 M€
Le 108	0,078 M€
Musique Municipale Orléans	0,075 M€
TOTAL	21,197 M€

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

4- Les autres charges de fonctionnement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	évolution 15/14
Charges financières	2,588	2,841	2,301	2,373	2,294	1,842	-20%
Charges exceptionnelles	4,597	1,151	1,952	2,723	1,263	1,053	-17%
Provisions*		0,231	0,000	0,000	0,094	0,184	96%
TOTAL Autres charges de fonctionnement	7,185	4,223	4,253	5,096	3,651	3,079	-16%

➤ Les frais financiers :

En raison de l'endettement modéré de la Ville et du faible niveau des taux d'intérêt, les frais financiers (intérêts court terme de la ligne de trésorerie, intérêts des emprunts long terme) représentent de l'ordre de 1,2% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses apparaissent toutefois en diminution de 20% par rapport à 2014.

A fin 2014, le taux moyen de la dette de la Ville d'Orléans s'établit à 1,92%, contre 1,97% en 2014 et 2,21% en 2013.

➤ Les charges exceptionnelles :

En 2015, les charges exceptionnelles (1,053 M€, en baisse de 16,6%) correspondent aux dépenses suivantes :

- subvention de fonctionnement versée au budget annexe du Parc Floral (0,644 M€),
- subvention versée au budget annexe TVA (Orléans Mag, 0,167 M€),
- charges diverses (0,157 M€),
- bourses et prix (0,061 M€),
- titres annulés sur exercices antérieurs (0,025 M€).

III – Le résultat de la section de fonctionnement

L'excédent brut de fonctionnement correspond au solde disponible entre recettes et dépenses de gestion courante. De 2010 à 2015, l'excédent brut de fonctionnement représente chaque année de l'ordre de 31 M€ par an.

Maquette M14/ en M€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	évolution 15/14
Recettes de gestion courante	176,490	180,757	183,724	186,213	186,029	185,141	-0,48%
Dépenses de gestion courante dont travaux en régle	146,382	148,964	153,418	154,011	153,739	152,507	-0,80%
Excédent brut d'exploitation	30,108	31,794	30,306	32,202	32,291	32,635	1,06%
Résultat financier	-2,505	-2,764	-2,298	-2,371	-2,293	-1,840	
Résultat exceptionnel (dont provisions)	5,853	8,205	1,610	4,323	3,664	12,301	
Résultat courant de fonctionnement	33,456	37,234	29,619	34,153	33,662	43,096	
Solde des opérations d'ordre	-11,647	-22,720	-10,045	-10,204	-10,000	-23,763	
Résultat antérieur	0,709	0,344	2,846	0,072	0,085	3,473	
Résultat Section de fonctionnement	22,517	14,858	18,419	15,021	13,781	22,805	

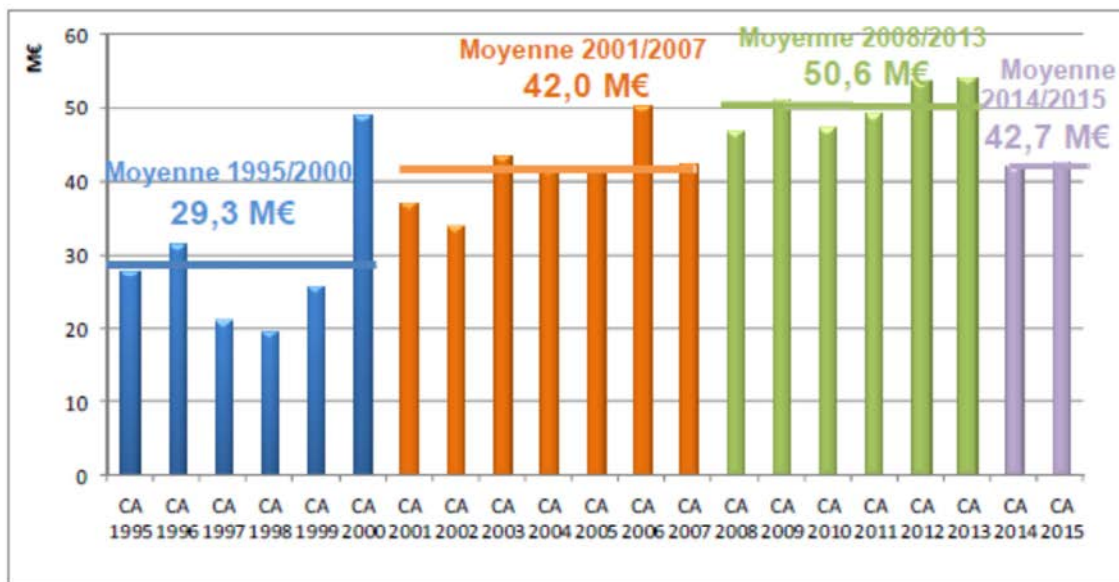
Le résultat courant de fonctionnement (43,1 M€) intègre les résultats financier et exceptionnel, par nature non récurrents. Il progresse fortement en 2015 en raison de la comptabilisation de la recette liée à la cession du site FAMAR à la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

Après prise en compte du solde des opérations d'ordre et des résultats antérieurs, le résultat global de fonctionnement de l'exercice 2015 s'établit à 22,805 M€, qui permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, comme le prévoit la réglementation.

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

IV – Les dépenses d'équipement et leur financement

➤ L'effort d'investissement



Avec 43 M€ de dépenses d'équipement, l'effort d'investissement de l'exercice 2015 est équivalent à celui de l'année 2014, avec :

- 33,9 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 8,2 M€ de subventions d'équipement versées ;
- 0,7 M€ d'apport en capital à la SEMDO ;
- 0,2 M€ de fouilles archéologiques réalisés en régie par le Service d'archéologie municipal.

Répartition des 43 M€ d'équipement



Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

➤ Liste détaillée des opérations d'équipement 2015

Libellé programme	CA 2015
ZAC CARMES MADELEINE	3,80 M€
ZAC BOURGOGNE	2,20 M€
CAMPAGNE OBLIGATOIRE DE RAVALEMENT	1,04 M€
ZAC TETE NORD PONT EUROPE	0,70 M€
PARTICIPATIONS CAPITAL SEMDO	0,70 M€
RESIDENCE DAUPHINE CHARDON	0,66 M€
ZAC SONIS	0,54 M€
ZAC COLIGNY	0,50 M€
ZAC DES HALLES 1	0,45 M€
RESERVES FONCIERES	0,40 M€
CENTRE ANCIEN SECTEUR HALLES - HORS ZAC	0,28 M€
ARCHEOLOGIE	0,15 M€
REQUALIFICATION ZENITH - PARC EXPOS	0,14 M€
DIVERS	0,35 M€
TOTAL AMENAGEMENT URBAIN	11,90 M€

Libellé programme	CA 2015
PROGRAMME DE VOIRIE	6,78 M€
QUARTIER GARE	1,23 M€
STATIONNEMENT SUR VOIRIE	0,58 M€
SITE DE LA MOTTE SANGUIN	0,47 M€
GROSSES REPARATIONS VOIRIE	0,29 M€
TRAVAUX COMPL AU REGLEMENT VOIRIE	0,25 M€
PARC FLORAL (B.A.)	0,21 M€
ACQUISITION VEHICULES PROPRETE	0,17 M€
PROJET DD INVT ECO ENERGIE ESP PUBLIC	0,15 M€
GROSSES REPARATIONS ET FONTAINES	0,12 M€
FLEURISSEMENT	0,12 M€
EQUIPEMENTS ET MATERIELS	0,12 M€
GROSSES REPARATIONS VEHICULES SCE BALAYAGE	0,11 M€
MOBILIER URBAIN	0,11 M€
DIVERS	0,89 M€
TOTAL ESPACE PUBLIC (voirie, esp. Verts...)	11,60 M€

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

Libellé programme	CA 2015
CTA - EQUIPEMENT SPORTIF ET CULTUREL	1,97 M€
CTA - AVENUES WICHITA ET MARNE	1,45 M€
CTA - LIAISON WICHITA ROUGET DE LISLE	0,88 M€
CTA - RUE DES JACOBINS	0,50 M€
CTA - RUE PETIT PONT	0,50 M€
CTA - MICRO SITE POUR ENFANTS	0,20 M€
DIVERS	0,34 M€
SOUS TOTAL CTA	5,83 M€
GPV - RESIDENTIALISATION C	0,25 M€
GPV - CONVENTION ZAC	0,19 M€
GPV - PLAN STRATEGIQUE LOCAL	0,06 M€
DIVERS	0,07 M€
SOUS TOTAL GPV	0,56 M€
ACTIONS DE PROXIMITE (CAQ)	0,52 M€
ETUDES GEOTECHNIQUES - CARRIERE	0,08 M€
QUARTIER DU FUTUR - ECO ENERGIE	0,05 M€
DIVERS	0,09 M€
TOTAL VIE DES QUARTIERS - HABITAT - ENVIRONNEMENT	7,13 M€

Libellé programme	CA 2015
STADE OMNISPORTS - TX MONTEE LIGUE 2	1,36 M€
SITE DU BELNEUF	0,87 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SPORTIFS-LOISIRS	0,52 M€
PPP DAUPHINE CHARDON	0,32 M€
EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS	0,24 M€
REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENTS	0,13 M€
EQUIPEMENT CLUBS SPORTIFS	0,08 M€
DIVERS	0,31 M€
TOTAL SPORTS - JEUNESSE	3,84 M€

Libellé programme	CA 2015
CHAUFFAGE RENOUVELLEMENT P3	0,39 M€
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	0,33 M€
POSTES DE TRAVAIL	0,26 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,26 M€
TX ECO ENERGIES SUR CHAUFFAGE ET CLIM	0,21 M€
VIDEO PROTECTION	0,15 M€
RESEAU ETHERNET - TELECOM	0,08 M€
INFORMATIQUE ELUS	0,07 M€
RAVALEMENTS COMMUNAUX	0,07 M€
ARMEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE	0,06 M€
RESEAU DE FIBRES OPTIQUES	0,05 M€
DIVERS	0,58 M€
TOTAL MOY. GENERAUX - PATRIMOINE - RESEAUX	2,57 M€

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

Libellé programme	CA 2015
GROSSES REPARATIONS. BAT. SCOLAIRES 1ER DEG	0,84 M€
PPP DAUPHINE CHARDON	0,52 M€
REAMENAGEMENT CLASSES ECOLES	0,49 M€
RENOVATION RESTAURANT GS MARCEL PROUST	0,31 M€
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0,28 M€
AMENAGT GS GUTENBERG TRANSF PERRAULT	0,23 M€
MAISON SANTE PLURIDISCIPLINAIRE SOURCE	0,20 M€
AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLES	0,19 M€
RAVALEMENTS COMMUNAUX	0,18 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES	0,13 M€
MAISON SANTE PLURIDISCIPLINAIRE ARGONNE	0,12 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE MOBILIER SCOLAIRE	0,07 M€
DOMAINE DE SOULAIRE	0,05 M€
DIVERS	0,22 M€
TOTAL EDUCATION - FAMILLE ET SOLIDARITE	3,83 M€

Libellé programme	CA 2015
MEDIATHEQUE ACQUISITION LIVRES DISQUES	0,20 M€
MAISON BOURGOGNE REFECTION CLOS COUVERT	0,18 M€
GROSSES REPARAT. DIVERS BAT. CULTURELS	0,18 M€
CARRE ST VINCENT	0,17 M€
CONSERVATOIRE	0,09 M€
MUSEE DES BEAUX ARTS - SECURITE	0,09 M€
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE EQUIPM	0,08 M€
NUMERISATION RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	0,07 M€
EQUIPEMENT ESAD	0,06 M€
EQUIPEMENT EVENEMENTIEL	0,05 M€
DIVERS	0,39 M€
TOTAL CULTURE - EVENEMENTIEL	1,56 M€

Libellé programme	CA 2015
ZAC DES HALLES 2	0,35 M€
RUE DES CARMES	0,09 M€
ETUDE RUE ROYALE - GRAND AXE FISAC	0,03 M€
OPERATION HALLES CHATELET	0,02 M€
FISAC RENOVATION DEVANTURES	0,02 M€
CENTRE COMMERCIAL BOLIERE III	0,01 M€
REAMENAGEMENT DES MARCHES	0,01 M€
TOTAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - COMMERCE	0,53 M€

TOTAL INVESTISSEMENT 2015	42,96 M€
----------------------------------	-----------------

Compte administratif 2015 – Rapport de présentation

1 L'épargne et les recettes définitives de la section d'investissement

En M€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)(1)	30,1	31,8	30,7	32,5	32,5	32,8
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels) (2)	34,7	32,1	30,7	34,4	32,0	33,1
Epargne brute (3)	32,1	29,3	28,4	32,0	29,7	31,2
Epargne disponible (4)	20,8	17,7	17,2	19,8	17,1	18,2
Recettes courantes de fonctionnement	176,5	180,8	183,7	186,2	186,0	185,1
Taux de croissance	1,1%	2,4%	1,6%	1,4%	-0,1%	-0,5%
Charges courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	146,4	149,0	153,0	153,7	153,5	152,3
Taux de croissance	0,0%	1,8%	2,7%	0,5%	-0,1%	-0,8%
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels) / RF	19%	18%	17%	18%	17%	18%
Epargne disponible / Dép. équipé (5)	44%	36%	32%	36%	40%	42%

(1) Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels) : Recettes courantes de fonctionnement (hors flux exceptionnels, financiers et provisions) - dépenses courantes de fonctionnement (hors flux exceptionnels, financiers, provisions et travaux en régie)

(2) Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels) : Recettes de fonctionnement (dont flux exceptionnels, financiers et provisions) - dépenses de fonctionnement (dont flux exceptionnels, provisions et hors frais financiers et

(3) Epargne brute : Epargne de gestion (2) - frais financiers

(4) Epargne disponible : Epargne brute - remboursement du capital de la dette

(5) Dépenses d'équipement : 20,21,23,204,26, travaux en régie

En 2015, les trois niveaux d'épargne (de gestion, brute, disponible) s'établissent à un niveau élevé, conforme à la stratégie du mandat dont l'objectif est de limiter le recours à l'emprunt.

Avec 18,2 M€, l'épargne disponible 2015 se situe dans la moyenne des années 2010/2014, et permet d'autofinancer 42% des dépenses d'équipement réalisés sur l'exercice et de réduire la part de financement par emprunt.

2 Le financement des dépenses d'investissement (équipements et autres)

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Structure des recettes 2015
Dépenses d'investissement (hors dette et gestion active de dette)	47,7	49,8	54,2	55,0	43,5	51,2	
Financement des dépenses d'investissement	48,2	51,2	50,2	55,1	47,8	48,5	100%
Epargne disponible	20,8	17,7	17,2	19,8	17,1	18,2	36%
FCTVA/Taxe d'aménagement	6,3	4,6	4,2	6,9	7,3	4,9	9%
Subventions (dont amendes de police)	7,5	10,4	12,7	12,3	8,9	6,1	12%
Recettes de cessions	1,3	8,0	1,6	2,4	4,2	12,0	23%
Autres recettes	0,2	0,5	0,7	1,3	1,1	1,8	3%
Emprunts mobilisés sur l'exercice	12,0	10,0	13,7	12,3	9,2	5,5	11%
Evolution du fonds de roulement	- 0,5	- 1,4	4,0	- 0,1	- 4,3	2,7	5%

En 2015, la part de financement de l'ensemble des investissements par emprunt est limitée à 11% des recettes d'investissement, pour une moyenne nationale de 27% pour les communes (source DGFIP 2013).

Les autres recettes définitives mobilisées pour le financement de l'ensemble des investissements, et qui constituent l'autofinancement élargi, comprennent :

- l'épargne disponible issue de la section de fonctionnement (36%),
- les subventions, y compris le produit de la répartition des amendes de police (12%),
- le FCTVA et la taxe d'aménagement (9%),
- le produit des cessions (23%).